

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapport de présentation provisoire

Version en date du 7 mars 2016



COMMUNE D'ELLIANT

SOMMAIRE

Préambule	Page 1
Présentation de la commune d'ELLIANT	Page 3
CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	Page 5
1 L'évolution démographique	Page 6
2 L'habitat	Page 10
3 La situation socio-économique	Page 17
4 Les déplacements	Page 24
5 Le fonctionnement urbain	Page 26
CHAPITRE 2 : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	Page 34
1 L'environnement physique	Page 35
2 L'environnement biologique	Page 40
3 L'analyse paysagère	Page 54
4 L'analyse urbaine, architecturale et patrimoniale	Page 58
5 La gestion des ressources naturelles	Page 91
6 Les pollutions et nuisances	Page 95
7 Les risques majeurs	Page 98

PRÉAMBULE

Le rapport de présentation

L'article L. 123-1-2 du Code de l'Urbanisme précise que le « *rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques ».

Le présent rapport de présentation comprend plusieurs parties, ayant pour objectif de :

- rappeler le contexte de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- rappeler le contexte législatif et réglementaire supra-communal.
- présenter les éléments de diagnostic (démographie, habitat, fonctionnement urbain, déplacements, économie et agriculture, histoire, géographie, état initial de l'environnement).
- expliquer les choix retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et leur traduction réglementaire.
- expliquer les incidences des orientations du PLU sur l'environnement, ainsi que les mesures de préservation et de mise en valeur.

La procédure de révision d'un PLU

Le PLU est révisé à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Les services de l'État sont associés à l'élaboration du projet de PLU. Cette association peut s'effectuer à l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet.

Le Conseil Régional, le Conseil Général, les établissements publics chargés du SCoT, de l'organisation des transports urbains, du PLH, les chambres consulaires (de Commerce et d'Industrie, des Métiers, d'Agriculture) sont également associés à l'élaboration.

Les établissements publics voisins, les communes voisines, les associations d'usagers agréées par la Préfecture et celles agréées pour la protection de l'environnement peuvent être consultés, à leur demande.

Le Préfet est chargé de porter à la connaissance du Maire les dispositions particulières applicables au territoire communal, notamment les Servitudes d'Utilité Publique (SUP), ainsi que les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national s'ils existent. Il fournit également les études techniques dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement (tel qu'un Plan de Prévention du Risque « inondation » ou « technologique » par exemple), ainsi que, au cours de l'élaboration, tout élément nouveau utile à la mise en forme du document.

La délibération prescrivant la révision du PLU précise les modalités de la concertation du public. La concertation se déroule pendant toute la phase d'élaboration du projet.

Un débat au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit se tenir au plus tard 2 mois avant l'arrêt du projet.

Le projet arrêté est soumis pour avis pendant 3 mois aux personnes publiques associées ainsi qu'à celles qui ont demandé à être consultées.

Le projet arrêté, accompagné des avis des personnes publiques associées, est soumis à enquête publique durant un mois minimum.

Le PLU est ensuite approuvé par délibération du conseil municipal et tenu à la disposition du public à la mairie.

Le contenu du PLU

Le contenu du PLU est fixé par le code de l'urbanisme. Il comprend obligatoirement :

- un rapport de présentation.
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- un règlement (graphique et littéral).
- des annexes.

Il comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Le PLU et son PADD constituent un cadre de référence aux différentes actions d'aménagement et d'urbanisme engagées par la collectivité.

Les règles (zonages et règlement) doivent servir un projet de territoire, exprimé dans le PADD sur la base des éléments de diagnostic du rapport de présentation.

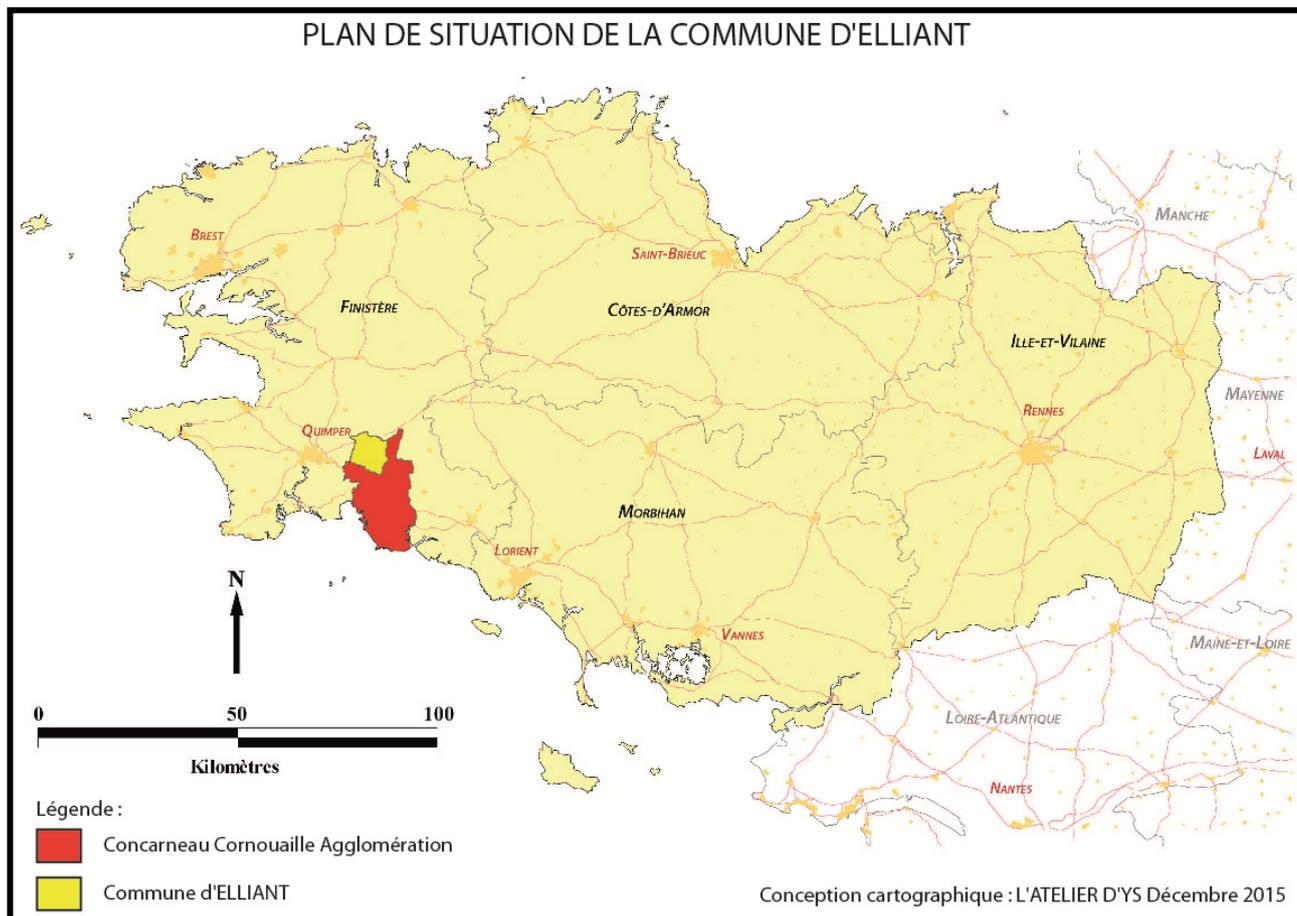
Les effets du PLU

Le PLU approuvé est exécutoire après l'accomplissement des formalités de publicité et réception du dossier en Préfecture. Le règlement et ses documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan.

Ces travaux ou opérations doivent en outre être compatibles, avec les orientations d'aménagement et de programmation mentionnées à l'article L.123-1-4 du Code de l'Urbanisme et avec leurs documents graphiques.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'ELLIANT

ELLIANT se situe dans le département du Finistère, dans la région Bretagne.

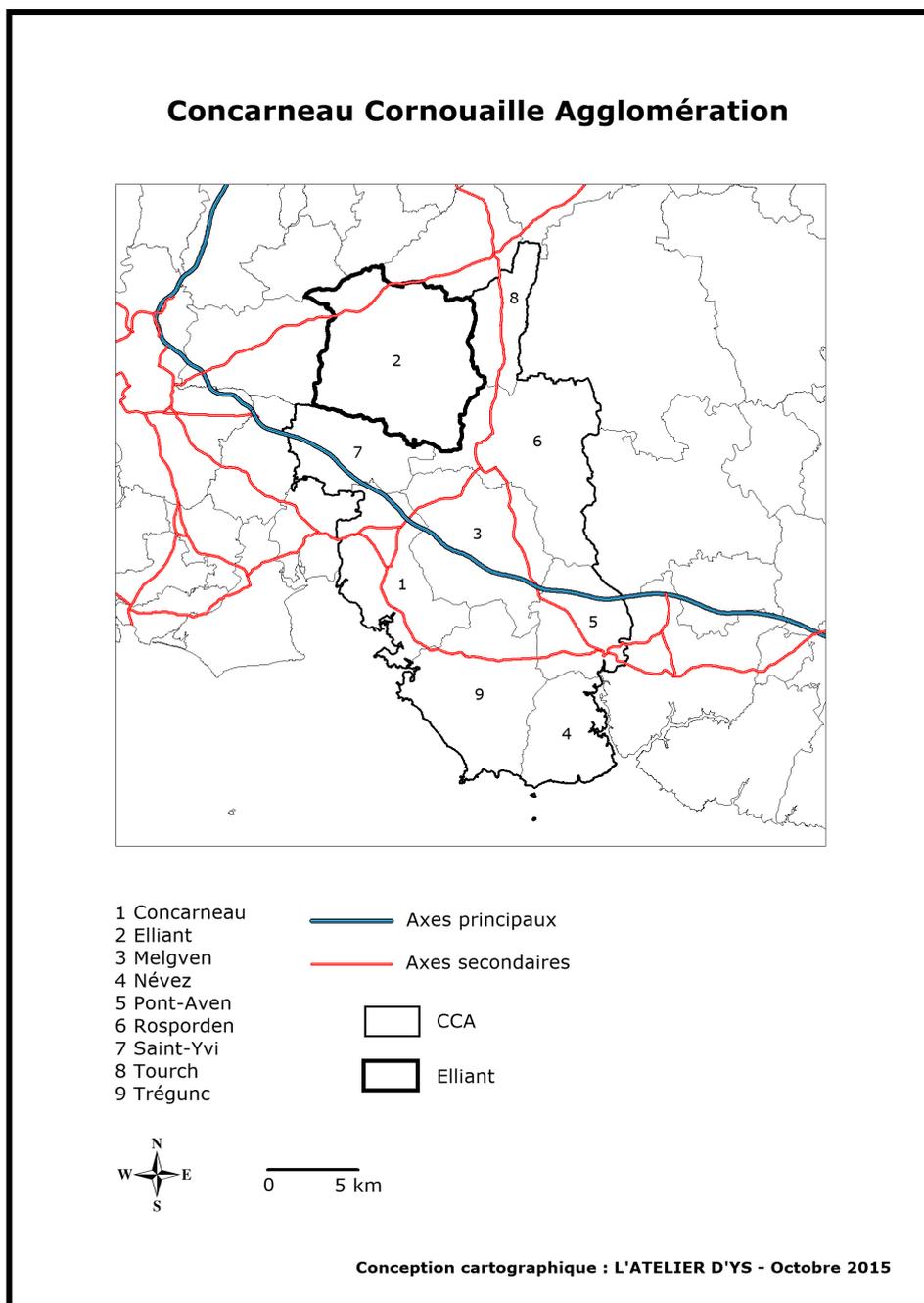


À une quinzaine de kilomètres à l'est de Quimper, le territoire communal s'étend sur 7 030 hectares. Sa population est de 3 202 habitants en 2012. Selon la codification de l'INSEE, ELLIANT est une commune appartenant à l'aire urbaine de Quimper.

Les communes limitrophes d'ELLIANT sont :

- Landudal, Langolen et Coray au nord,
- Ergué-Gabéric à l'ouest,
- Rosporden et Saint-Yvi au sud,
- Touch à l'est.

ELLIANT fait partie de Concarneau Cornouaille Agglomération, établissement public de coopération intercommunale regroupant 9 communes pour un total de quasiment 50 000 habitants.



Administrativement, ELLIANT est rattachée au canton de Concarneau et à l'arrondissement de Quimper.

Le bourg se trouve à une altitude d'environ 100 mètres NGF, tandis que le point culminant de la commune s'élève à 187 mètres.

Ce Plan Local d'Urbanisme doit notamment permettre à la commune de mieux anticiper un développement harmonieux et durable de son territoire.

CHAPITRE 1

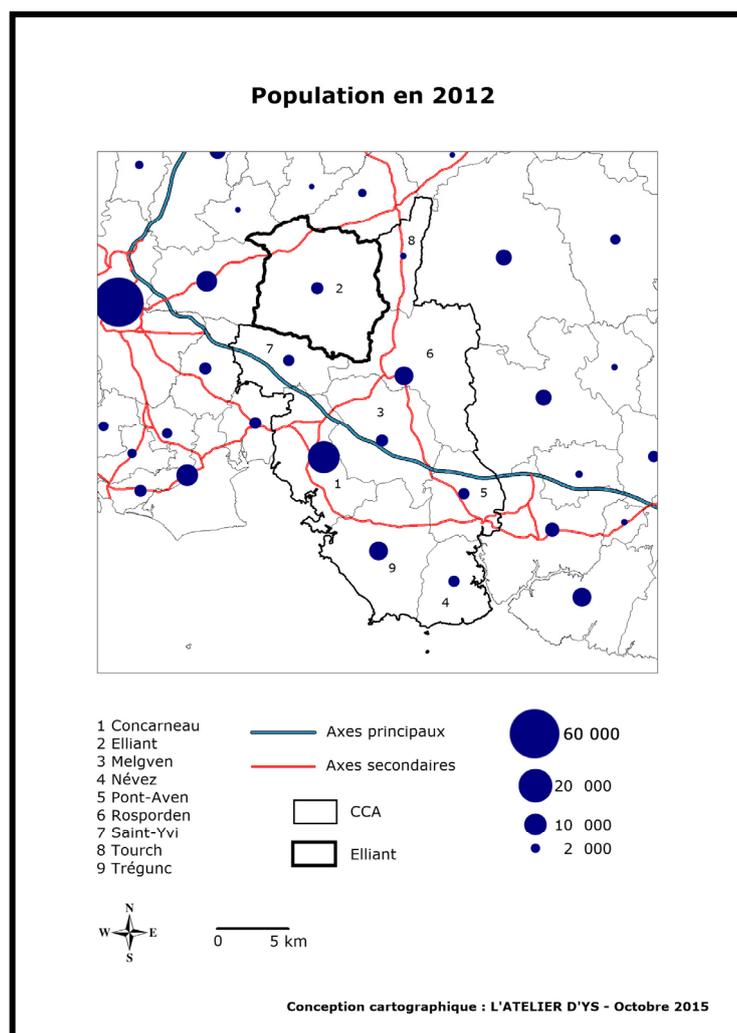
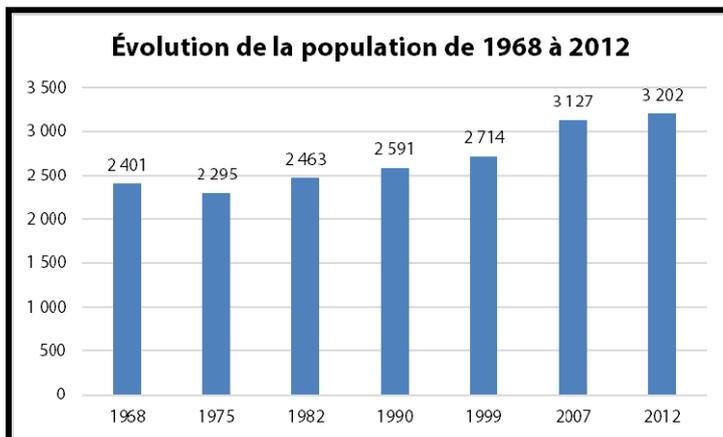
DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

1 L'évolution démographique

1.1 Une population en hausse...

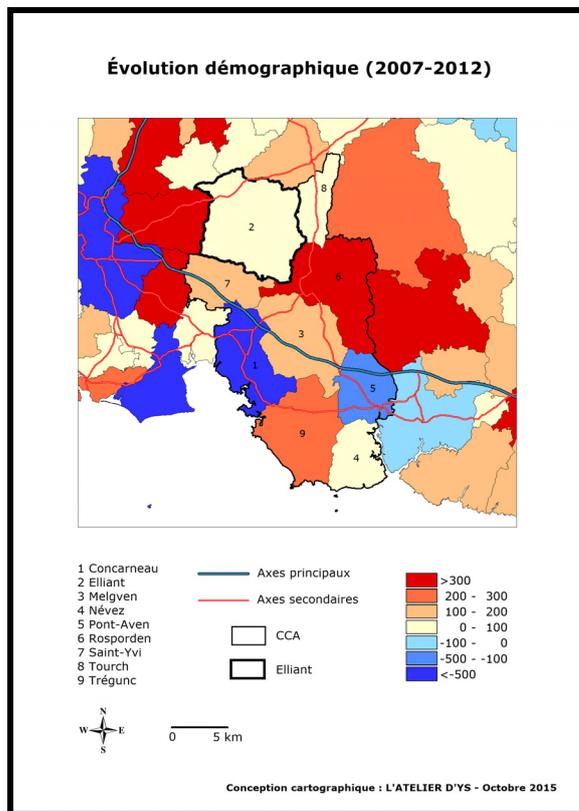
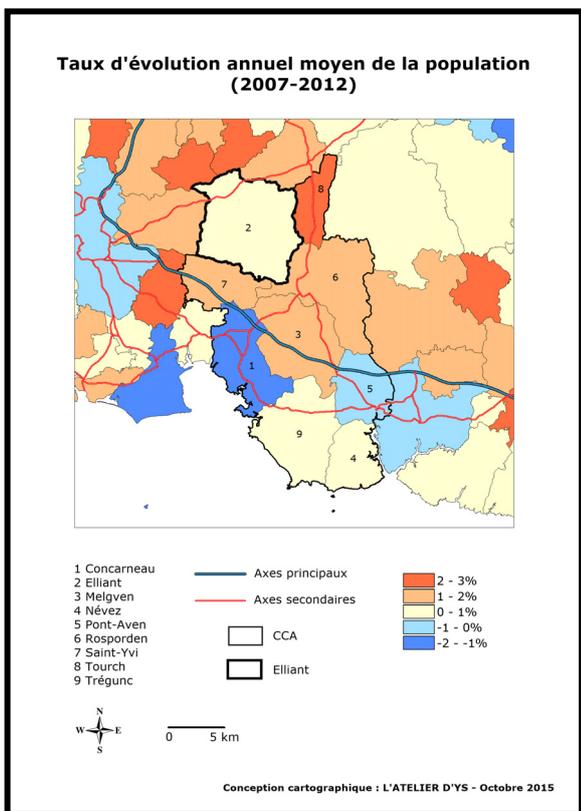
Depuis 1968, ELLIANT a connu trois cycles démographiques contrastés :

- de 1968 à 1975, un déclin démographique sensible (-106 habitants).
- entre 1975 et 1999, une hausse de population raisonnable mais constante (+419 habitants).
- de 1999 à 2007, une croissance démographique très soutenue (+413 habitants).
- depuis 2007, à nouveau un gain de population modéré (+75 habitants).



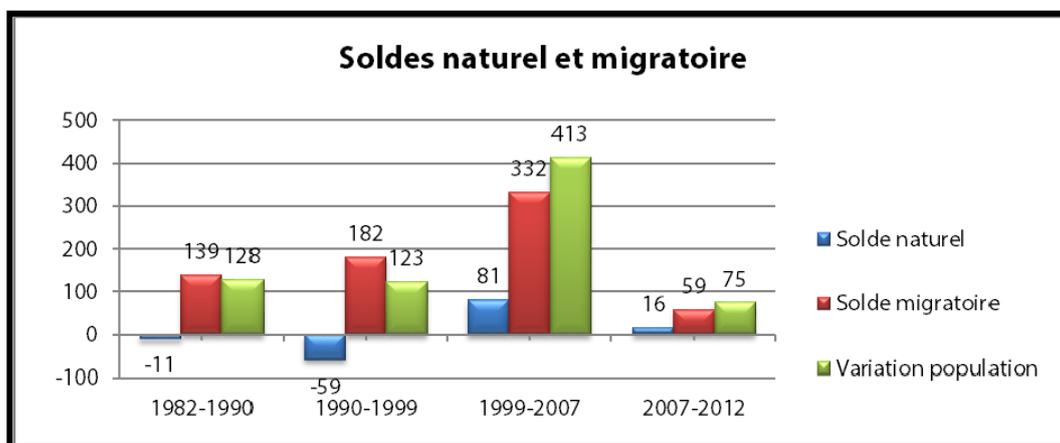
Avec 3 202 habitants en 2012, ELLIANT constitue la cinquième commune la plus peuplée de la Communauté d'Agglomération, derrière Concarneau, Rosporden, Trégunc et Melgven.

Comme toutes les communes de la Communauté d'Agglomération excepté Concarneau et Pont-Aven, ELLIANT a gagné des habitants entre 2007 et 2012. Son taux d'évolution annuel moyen de la population est de +0,5% lors de la dernière période intercensitaire.



1.2 ...liée à un solde migratoire excédentaire

Depuis 1982, c'est l'excédent du solde migratoire (différence arrivées-départs) qui entraîne le gain de population. Le solde naturel (différence naissances-décès), lui, a freiné cette croissance démographique entre 1982 et 1999 en raison de son déficit. Depuis 1999, il est positif et accélère l'augmentation de population.

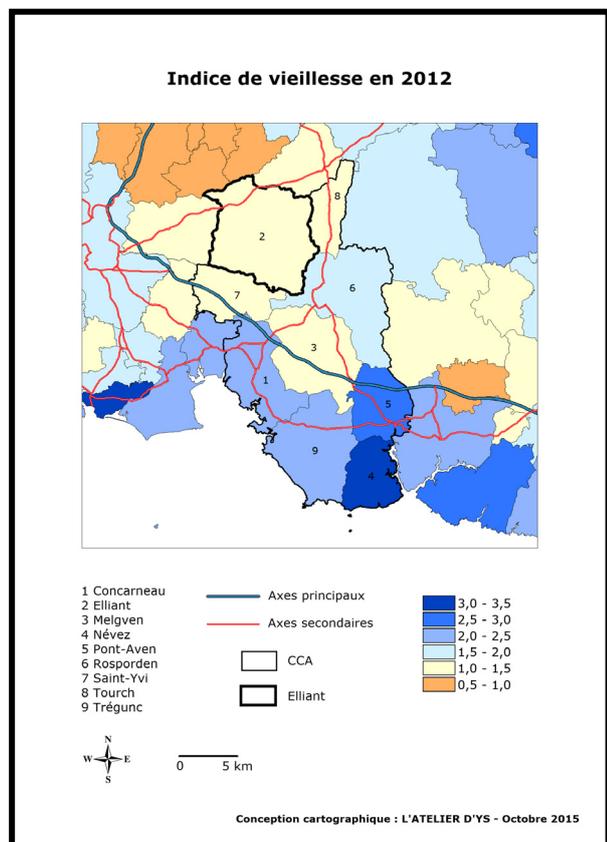
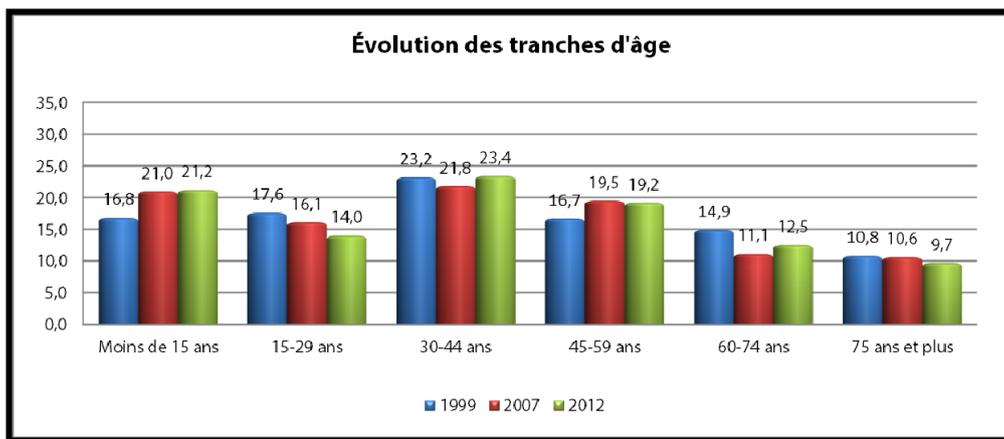


1.3 Une structure de population stable

D'une manière générale, la structure de la population d'ELLIANT est stable : en 2012, 58,6% des habitants ont moins de 45 ans, soit quasiment la même proportion qu'en 1999 (57,6%).

Seules deux classes d'âge ont vu leur pourcentage évoluer de façon significative entre 1999 et 2012 :

- la proportion des moins de 15 ans a augmenté de 4,4 points et constitue désormais la 2^{ème} catégorie d'âge la plus représentative de la commune.
- à l'inverse, la proportion des 15-29 ans a sensiblement diminué (-3,6 points).



A l'échelle intercommunale, on remarque des indices de vieillesse¹ variables : les communes littorales affichent des indices plus élevés que celles situées au nord de l'EPCI.

Avec un indice de 1,04 largement inférieur à la moyenne intercommunale (1,96), ELLIANT constitue la commune la plus « jeune » de la Communauté d'Agglomération.

¹ Indice de vieillesse : ratio de personnes de 60 ans et plus sur le nombre de personnes de moins de 15 ans.

1.4 Une taille de ménages en baisse

Le nombre de ménages² recensés en 2012 s'élève à 1 320 contre 1 202 en 2007. En revanche, la taille moyenne de ces ménages Elliantais diminue progressivement depuis 1968 (2,4 personnes en 2012 contre 3,1 personnes en 1968).

Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par la proportion de plus en plus importante des personnes seules (célibataires, divorces, personnes âgées seules...) et des foyers monoparentaux.

ANALYSE MULTISCALEAIRE

Alors que la population intercommunale diminue, la population d'ELLIANT augmente à un rythme plus élevé que celui du département.

Par ailleurs, l'indice de vieillesse communal est largement plus faible.

La part des moins de 15 ans est supérieure aux moyennes intercommunale et départementale, à l'inverse de la proportion des ménages unipersonnels.

Quelques chiffres-clés :

	Commune d'ELLIANT	Concarneau Cornouaille Agglomération	Département du Finistère
Taux d'évolution annuel moyen de la population (2007-2012)	+0,5%	-0,2%	+0,3%
Indice de vieillesse en 2012	1,04	1,96	1,53
Part des moins de 15 ans en 2012	21,2%	16,3%	17,5%
Part des ménages d'une personne en 2012	27,6%	37,9%	38,2%

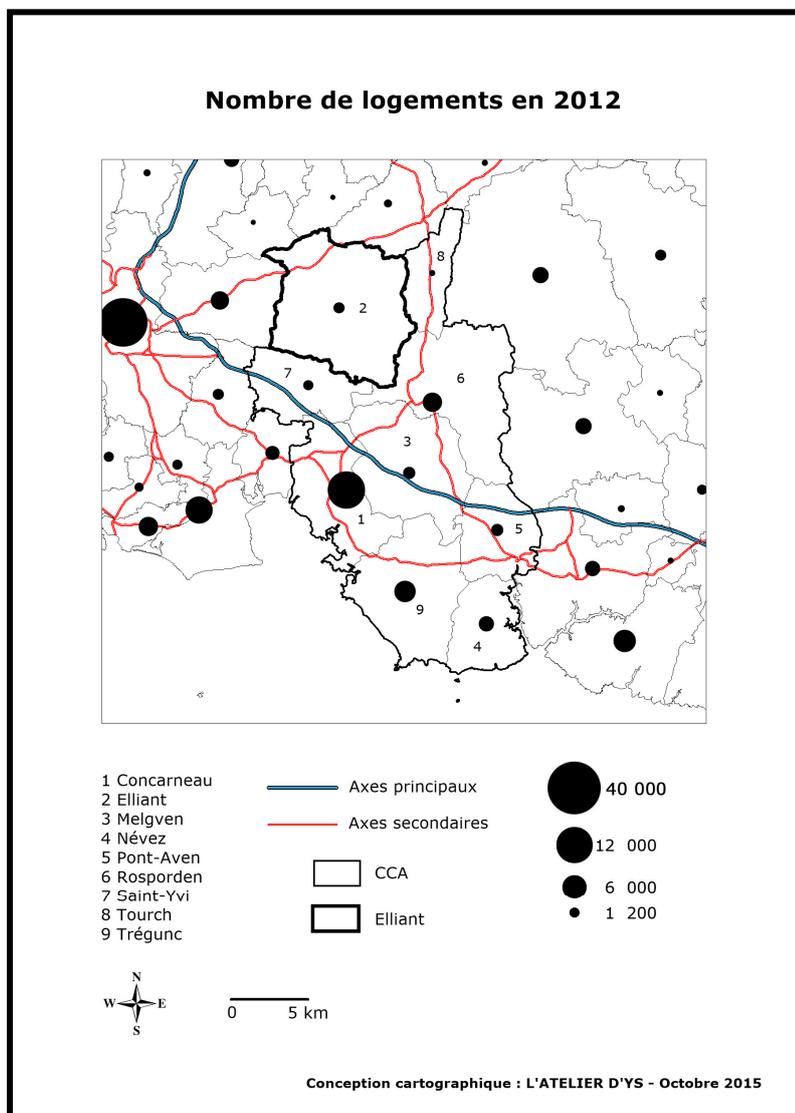
Enjeux :

- > Favoriser le renouvellement de population jeune pour assurer la pérennité des équipements scolaires.
- > Conforter l'hébergement des personnes âgées qui recherchent l'accessibilité des médecins et des professionnels de santé, ainsi que des commerces et services de proximité.

² Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

2 L'habitat

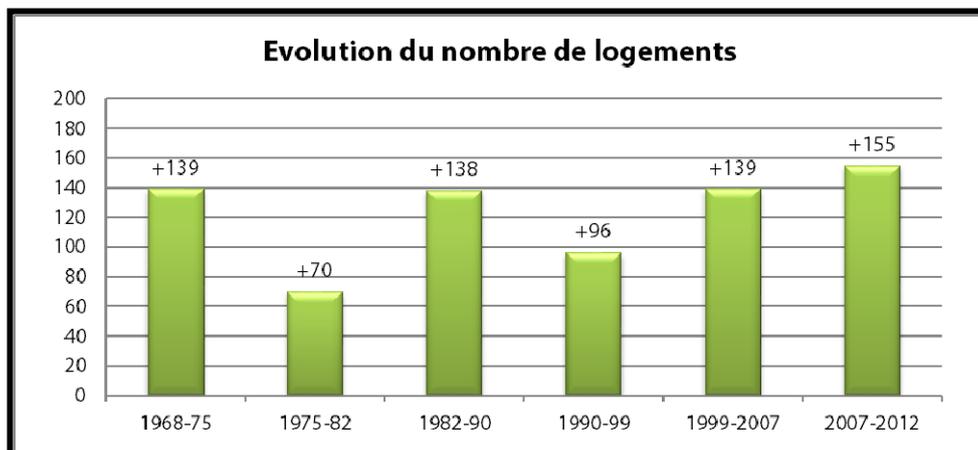
2.1 Composition du parc de logements



En 2012, ELLIANT compte 1 558 logements, dont 1 312 résidences principales, soit 5% du parc de logements intercommunal. A noter que la commune de Concarneau concentre à elle seule plus de 2 logements sur 5.

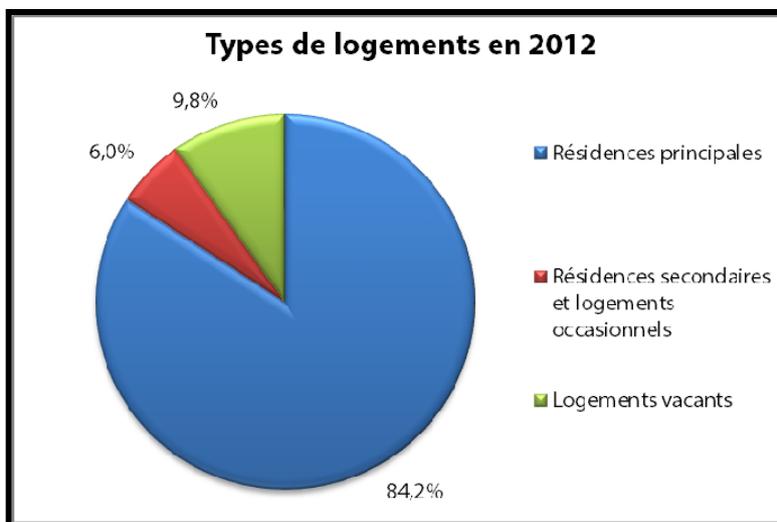
Entre 1968 et 2012, le parc de logements s'est enrichi de 737 nouvelles habitations, soit une augmentation moyenne de quasiment 17 unités par an.

On remarque que le rythme de construction Elliantais va crescendo depuis 1990, avec plus de 30 logements supplémentaires tous les ans entre 2007 et 2012.



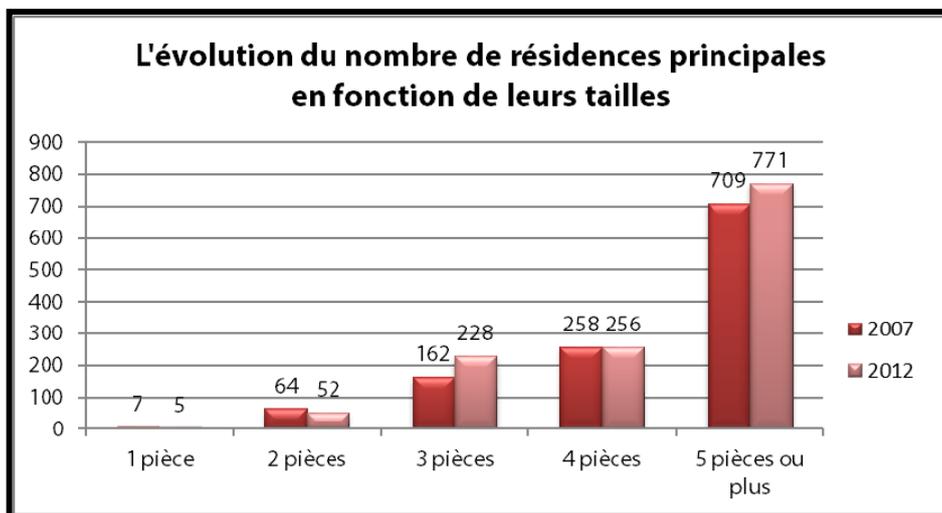
La part des résidences secondaires est faible puisqu'elle ne représente que 6% des logements.

Par contre, la vacance augmente et se situe dorénavant à un niveau élevé. 152 logements (soit 9,8%) sont concernés.



2.2 Un parc de logements relativement équilibré

A ELLIANT, les 5 pièces ou plus représentent plus d'1 résidence principale sur 2. On constate également une certaine mixité du parc de logements sur la commune, excepté les T1 sous-représentés. Au niveau des tendances, le nombre de T3 et de T5 et plus s'est fortement accru.



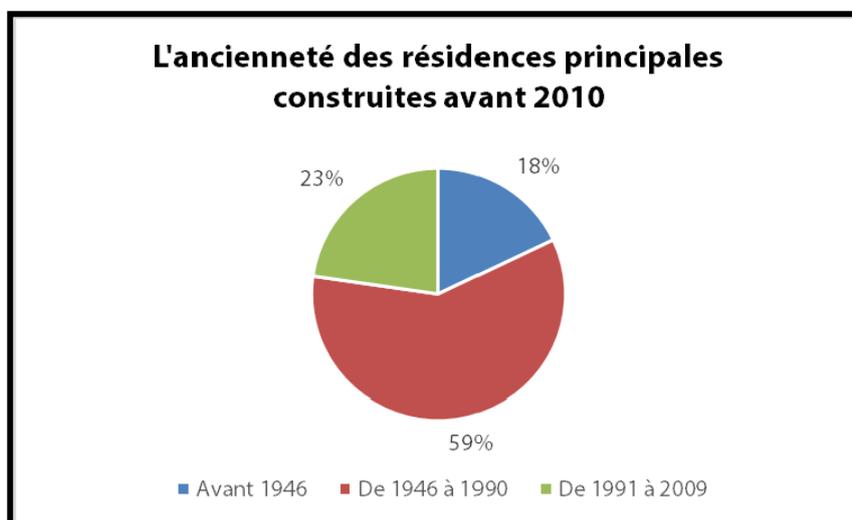
En 2012, en moyenne, une résidence principale Elliantaise comporte 4,8 pièces contre 4,5 au niveau départemental.

Pour rappel, construire uniquement des grands logements peut entraîner, à terme, un risque d'inadéquation entre l'offre et la demande de logements allant à l'encontre de deux phénomènes :

- le desserrement des ménages.
- le parcours résidentiel, qui consiste à accompagner les habitants tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès...) et en fonction de leur âge (logement adapté à une moindre mobilité), en facilitant les mutations au sein du parc de logements.

2.3 Un parc de logements récent

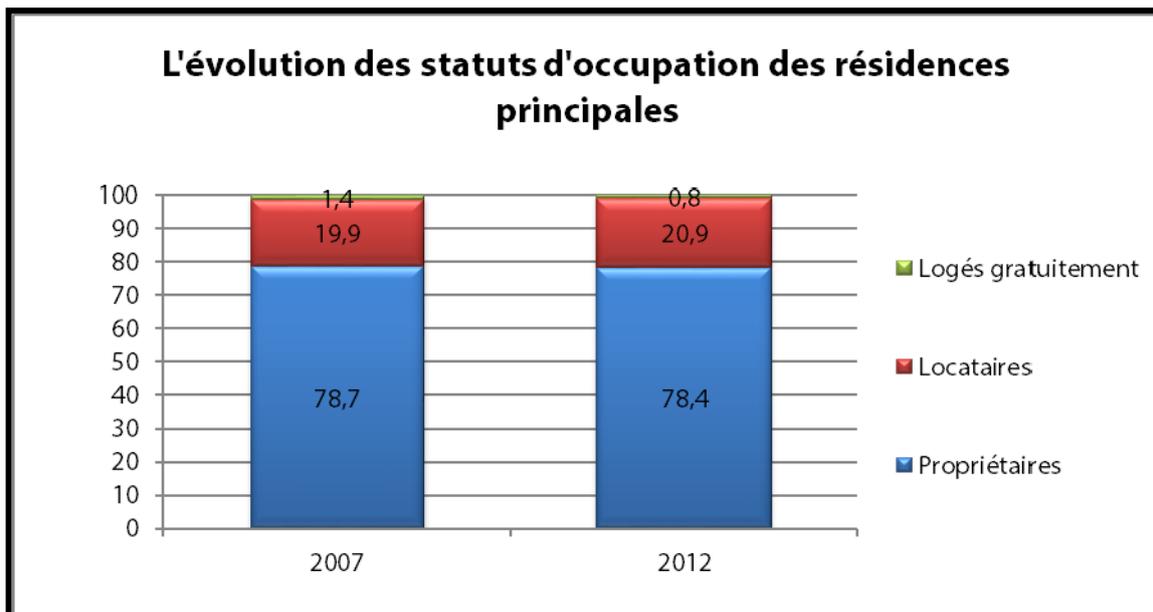
Le parc de logements Elliantais semble récent. En effet, les logements d'avant-guerre ne représentent que 18% des résidences principales. Et à l'inverse, quasiment un quart des résidences principales a été construit entre 1991 et 2009 (soit une infime partie de l'histoire de la commune).



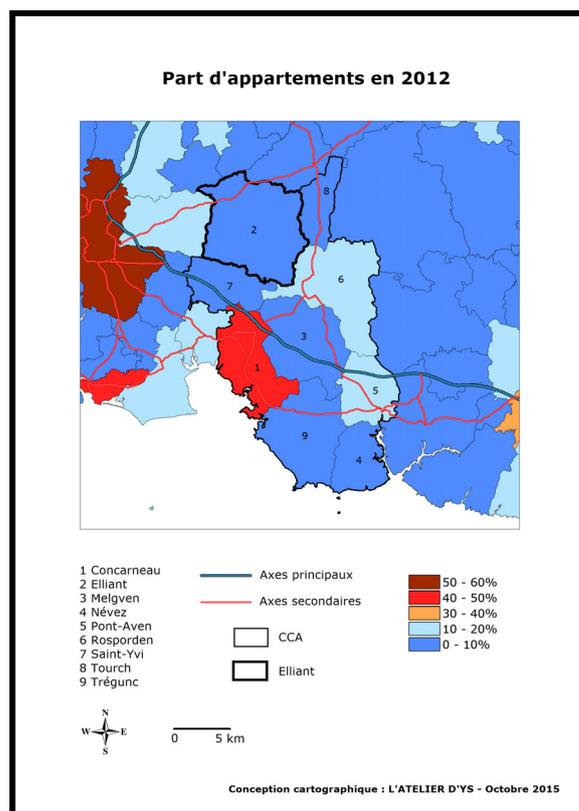
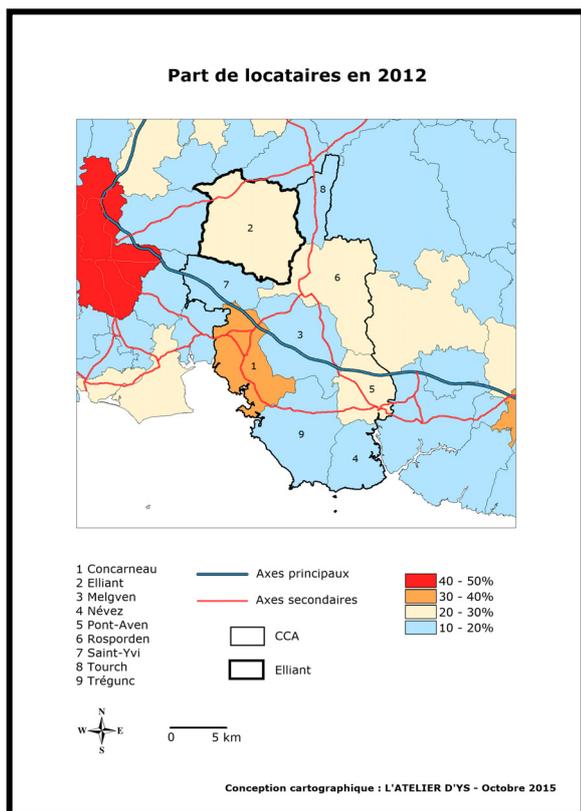
En termes de confort, on dénombre, en 2012, 33 résidences principales (sur 1 312) ne disposant pas de salle de bain avec baignoire ou douche, contre 47 en 2007. Cela dénote d'une amélioration qualitative des logements sur la commune.

2.4 Une large majorité de ménages propriétaires

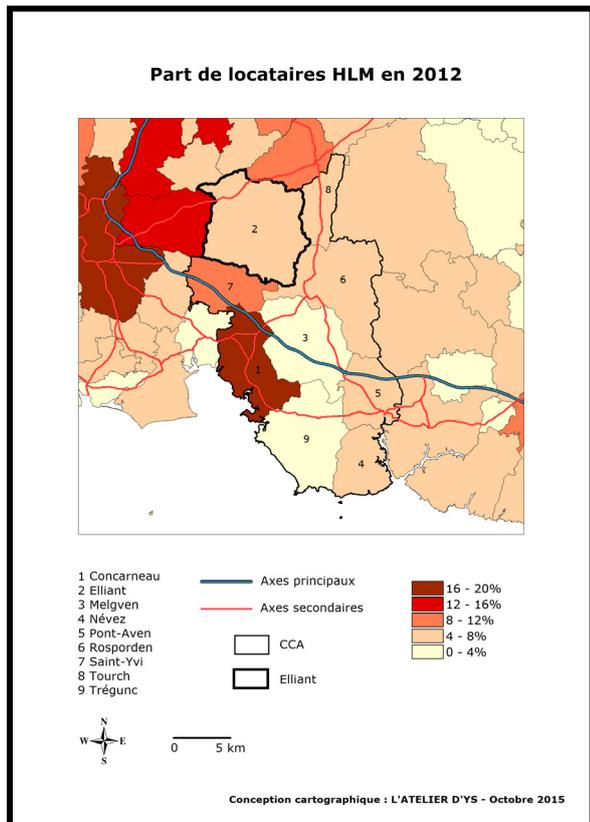
Une large majorité des résidences principales (78,4%) est occupée par des propriétaires. La part des locataires n'est cependant pas négligeable puisqu'elle représente plus d'1 ménage sur 5.



Ce taux de locataires est inférieur à celui de la Communauté d'Agglomération (25,8%) : il peut s'expliquer en partie par une proportion limitée d'appartements sur la commune (5,5% du parc immobilier).



2.5 L'offre locative sociale



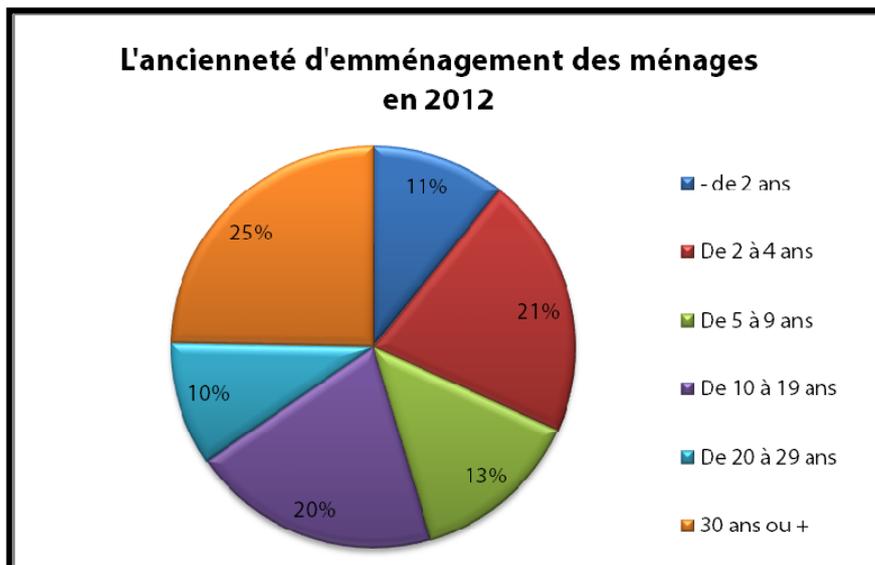
A l'échelle de Concarneau Cornouaille Agglomération, la part de résidences principales occupées par des locataires de logements HLM est élevée (11,4%). Mais il existe de fortes disparités selon les communes.

ELLIANT présente une proportion nettement inférieure à cette moyenne intercommunale (6,8%, soit 89 logements).

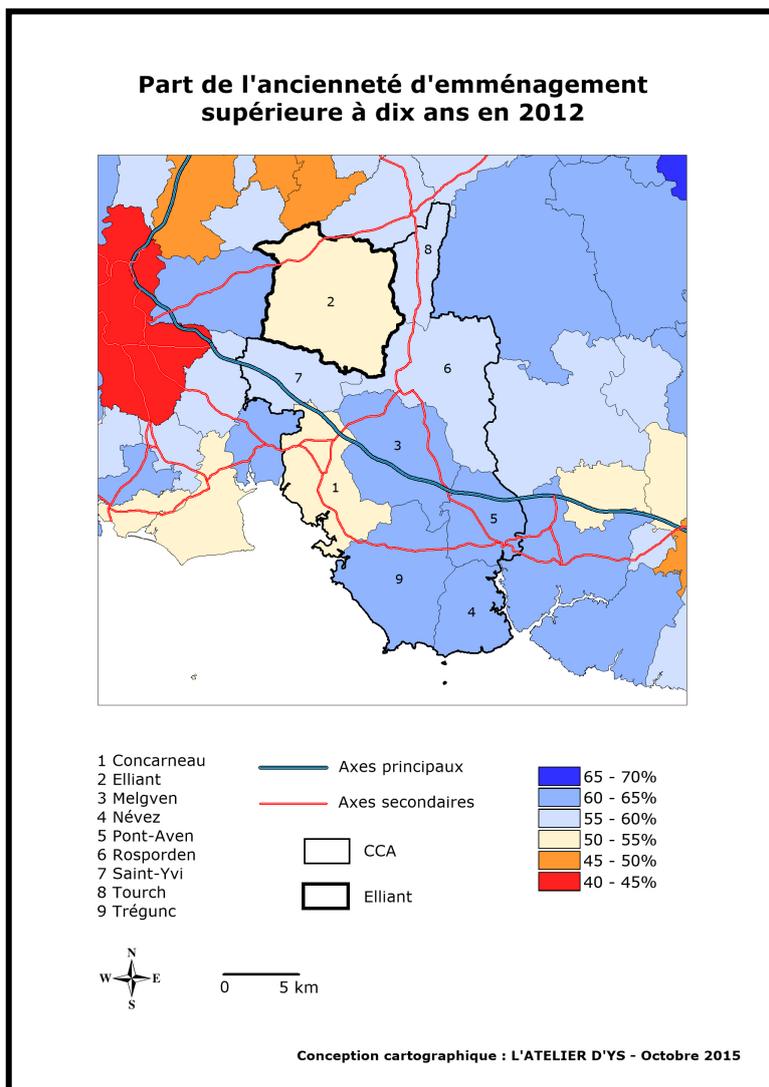
Cependant, plus globalement, on dénombre 121 logements sociaux (soit 9,2% des résidences principales) sur la commune en 2012 : 106 logements sociaux publics auxquels il faut ajouter 15 logements sociaux privés, conventionnés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

2.6 Des ménages relativement mobiles

En 2012, la proportion des ménages dans leurs logements depuis au moins 30 ans s'élève à 25% à ELLIANT.



A l'échelle de l'EPCI, si l'on s'intéresse à l'ancienneté d'emménagement supérieure à 10 ans, les ménages de Melgven semblent les moins mobiles, ceux de Concarneau les plus mobiles. A ELLIANT, 54,6% des ménages sont installés dans leurs logements depuis plus de 10 ans.



ANALYSE MULTISCALEAIRE

ELLIANT concentre 5% des logements intercommunaux.

Le rythme de construction Elliantais est très élevé entre 2007 et 2012, deux fois supérieur à la cadence départementale.

Par ailleurs, en ce qui concerne les résidences principales d'ELLIANT, elles sont plus grandes que les logements moyens intercommunaux et départementaux.

Quant au statut d'occupation des ménages, on remarque une part de locataires (et de locataires HLM) nettement inférieure à la moyenne du Finistère.

Quelques chiffres-clés :

	Commune d'ELLIANT	Concarneau Cornouaille Agglomération	Département du Finistère
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de logements (2007-2012)	+2,1%	+0,6%	+1,1%
Taille moyenne des résidences principales en 2012	4,8	4,5	4,5
Part de locataires en 2012	20,9%	25,8%	29,0%
Part de locataires HLM en 2012	6,8%	11,4%	9,9%

Enjeux :

> Diversifier l'offre de logements en proposant, dans les futures opérations, une plus grande part de petits collectifs, d'individuels groupés et une plus grande variété de tailles de logements afin :

- × **de minimiser les effets de "vagues" générationnelles.**
- × **de créer un tissu intergénérationnel plus dynamique (un vieillissement de la population risquerait d'engendrer un remplissage moindre des équipements scolaires).**
- × **de fixer les jeunes qui souhaiteraient accéder à leur premier logement en restant sur la commune.**
- × **que l'habitat soit adapté à la taille des ménages.**

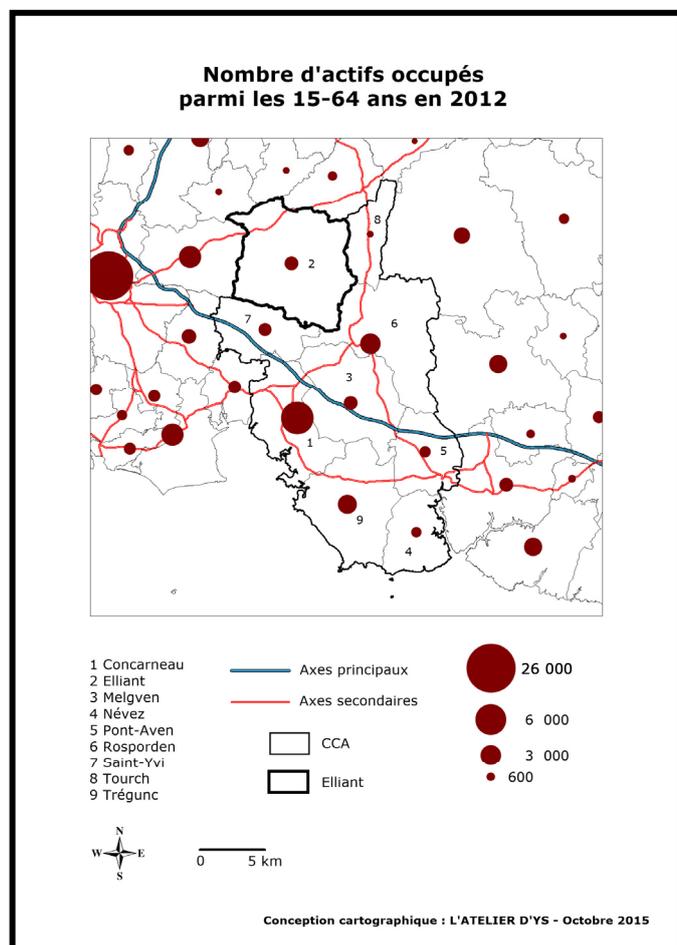
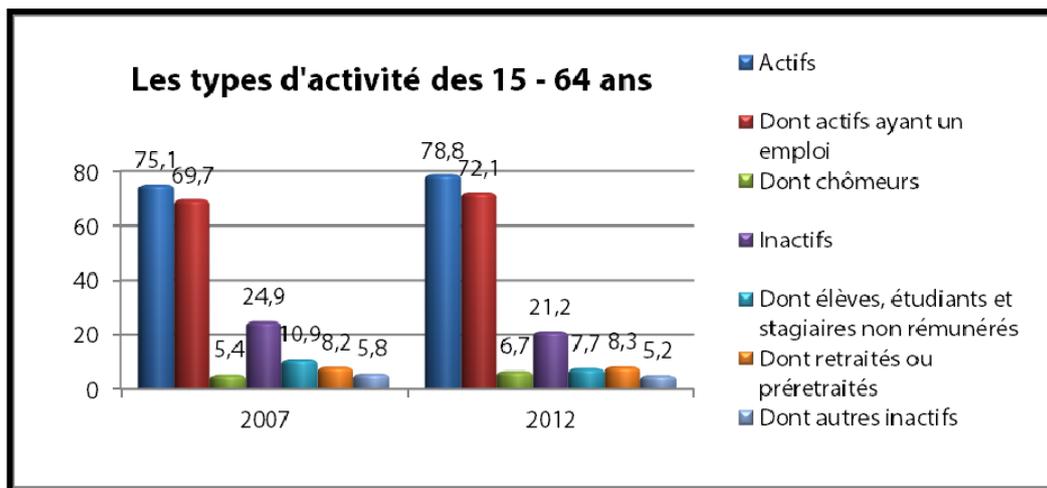
> Améliorer et développer l'offre locative sociale.

> Privilégier une densification de l'habitat (type maisons de ville) au lieu de maisons isolées sur leurs parcelles dévoreuses d'espace et ainsi créer une véritable centralité autour du bourg.

3 La situation socio-économique

3.1 La population active

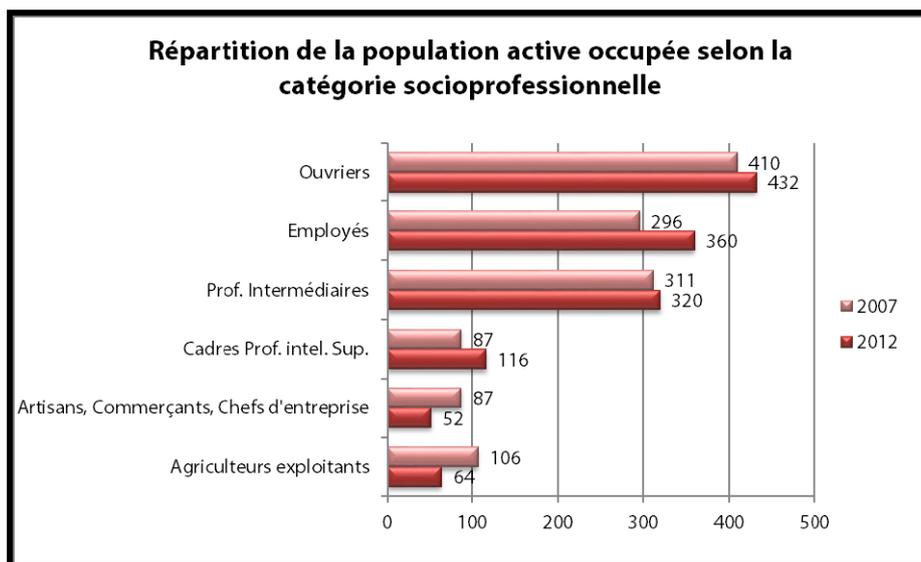
En 2012, la population active représente 78,8% des 15-64 ans, en hausse sensible par rapport à 2007 (+3,7 points). Cette proportion dépasse désormais largement les moyennes intercommunale (72,2%) et départementale (71,7%).



En 2012, ELLIANT compte 1 344 actifs occupés parmi ses habitants, soit 48 de plus qu'au précédent recensement de 2007.

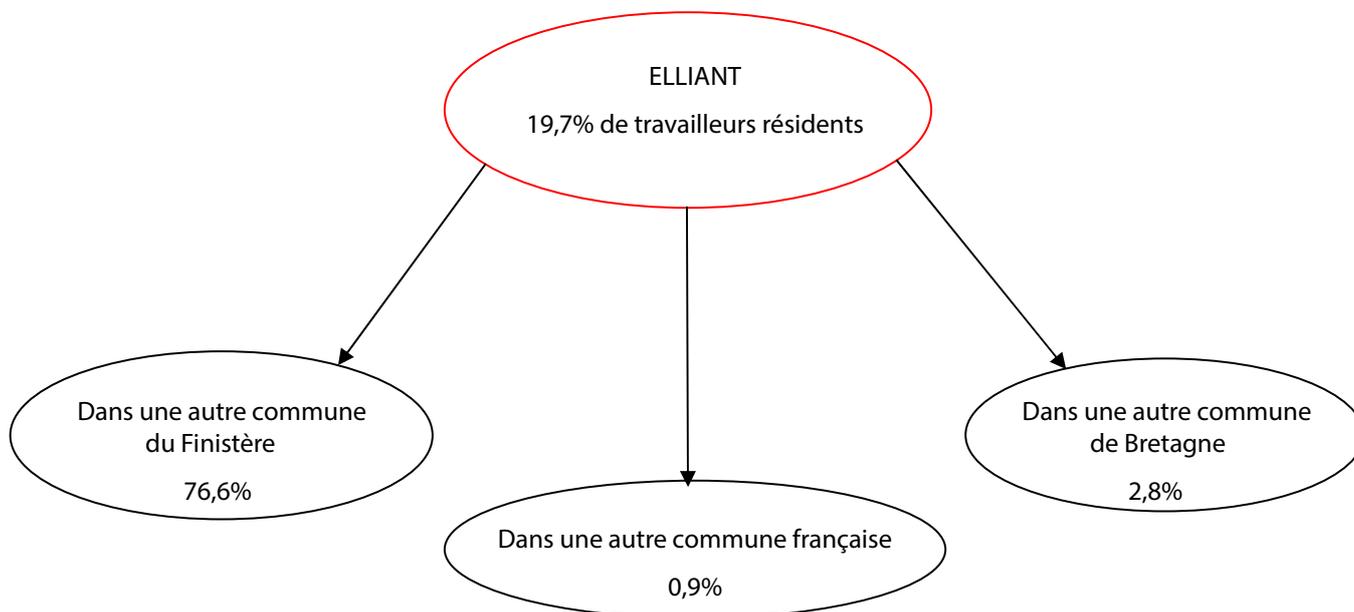
Parmi ces 1 344 actifs ayant un emploi, on remarque une prédominance de la catégorie « ouvriers » qui représente un tiers de ces actifs occupés. Les employés et professions intermédiaires sont également nombreux. Au niveau des tendances, on observe :

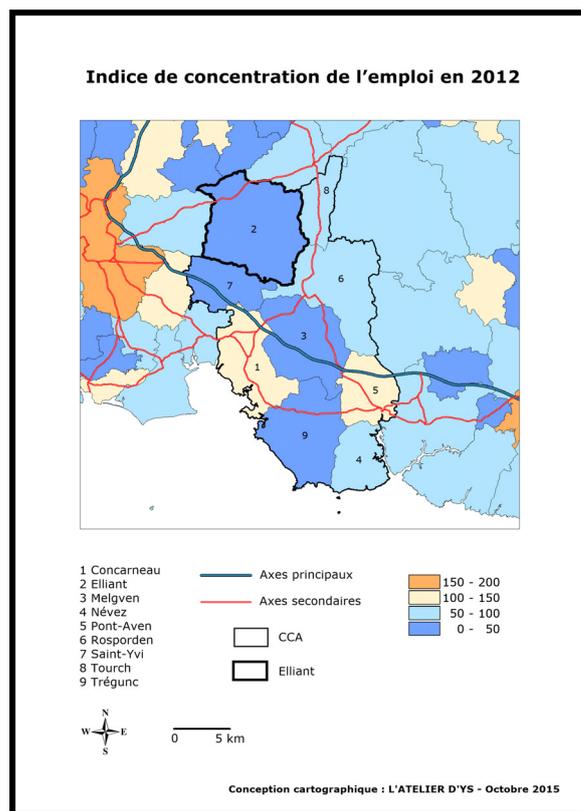
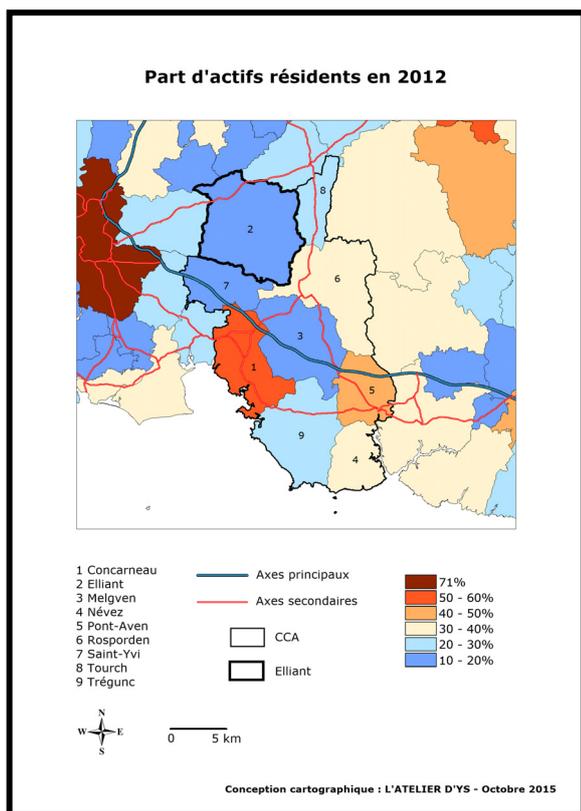
- * une forte progression du nombre d'employés (+64).
- * une hausse du nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures (+29), d'ouvriers (+22) et de professions intermédiaires (+9).
- * une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants (-42) et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (-35).



3.2 Une mobilité professionnelle en hausse

Parmi les actifs ayant un emploi en 2012, à peine 1 sur 5 travaille à ELLIANT, un pourcentage en recul par rapport à 2007 (-4,8 points). Les autres travaillent en grande majorité dans le département.





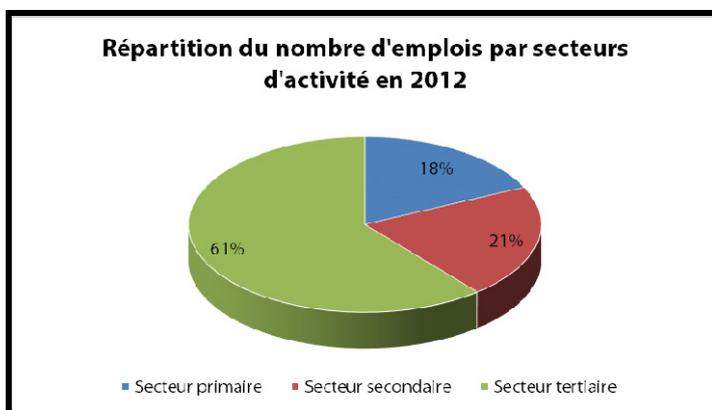
Cette part d'actifs résidents est très faible, quasiment 17 points inférieure à la moyenne de l'EPCI (36,3%). A l'échelle intercommunale, seule la commune de Concarneau possède plus de 50% d'actifs résidents.

Quant à l'indice de concentration de l'emploi³, Concarneau et Pont-Aven constituent les seules communes de Concarneau Cornouaille Agglomération avec un nombre d'emplois supérieur au nombre de résidents y ayant un emploi. Toutes les autres communes, dont ELLIANT, peuvent être qualifiées de résidentielles.

3.3 Des emplois majoritairement tertiaires

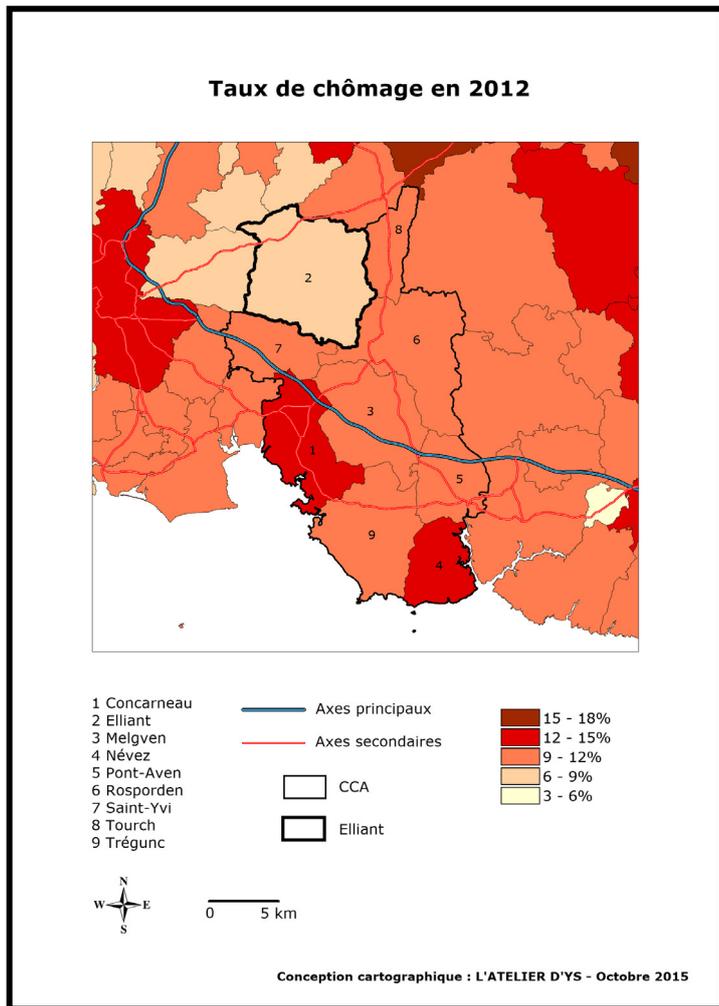
En 2012, sur la commune de ELLIANT, on dénombre 549 emplois. A noter que :

- le secteur tertiaire (qui regroupe le commerce, les transports, les services divers, l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale) concentre 61% de ces emplois.
- le secteur secondaire (qui regroupe l'industrie et la construction) représente 21% de ces emplois.
- le secteur primaire 18%.



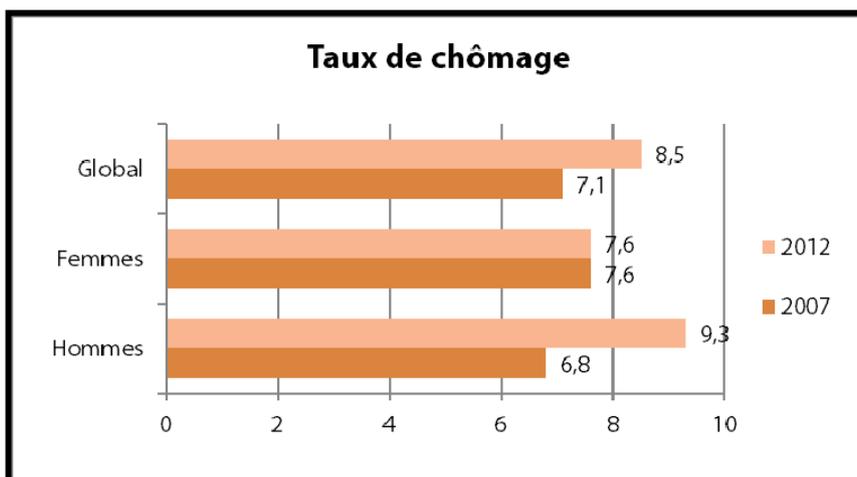
³ L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune.

3.4 Un taux de chômage en hausse



Le taux de chômage⁴ à ELLIANT a augmenté entre 2007 et 2012 (+1,4 point) mais reste largement inférieur à la moyenne départementale (8,5% contre 11,6%).

Si l'on compare les taux de chômage masculin et féminin, on remarque que le chômage des hommes a augmenté alors que le chômage des femmes s'est stabilisé.

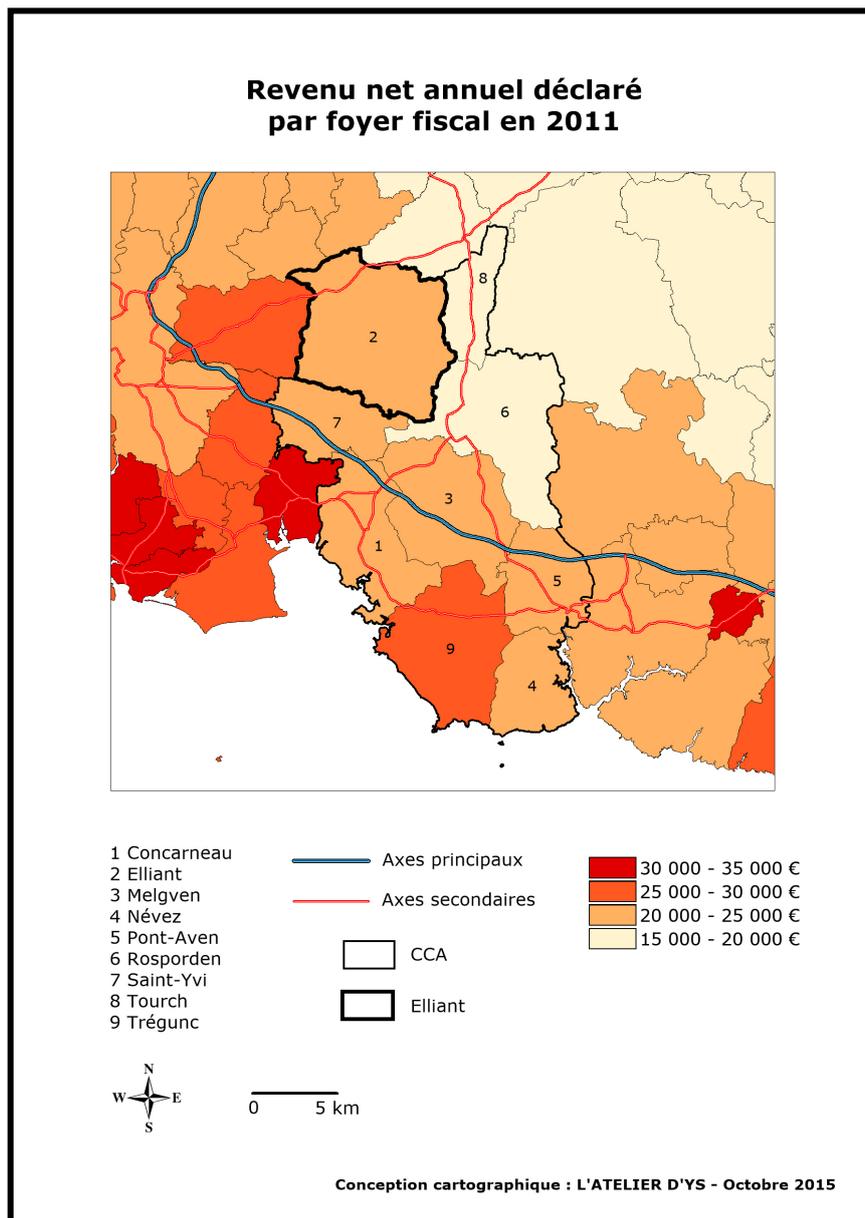


⁴ Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs (personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail) dans la population active (la population active comprend les personnes qui déclarent exercer une profession ; aider un membre de la famille dans son travail ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur à la recherche d'un emploi ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ou être militaire du contingent).

3.5 Des revenus plutôt faibles

Cette structure de la population active implique des niveaux de revenus plutôt faibles (21 288 €), si on les compare à ceux des autres communes de l'EPCI. En effet, seules 2 communes, en l'occurrence Rosporden et Tournay, présentent des revenus moyens inférieurs à ceux d'ELLIANT.

Ces revenus moyens des ménages Elliantais sont d'ailleurs sensiblement moins élevés que la moyenne départementale (23 472 €).



3.6 Le secteur agricole

En attente des données

ANALYSE MULTISCALEAIRE

ELLIANT représente un vivier d'emplois limité à l'échelle intercommunale (à peine 4%).

Par contre, la proportion d'actifs ayant un emploi est nettement plus forte qu'aux niveaux intercommunal et départemental.

Par ailleurs, la commune est marquée par une mobilité professionnelle élevée et croissante.

Enfin, le taux de chômage d'ELLIANT se situe 3 points en-dessous des proportions intercommunale et départementale.

Quelques chiffres-clés :

	Commune d'ELLIANT	Concarneau Cornouaille Agglomération	Département du Finistère
Proportion d'actifs ayant un emploi parmi les 15-64 ans en 2012	72,1%	63,8%	63,4%
Part d'actifs résidents en 2012	19,7%	36,3%	39,4%
Taux de chômage en 2012	8,5%	11,6%	11,6%

Enjeux :

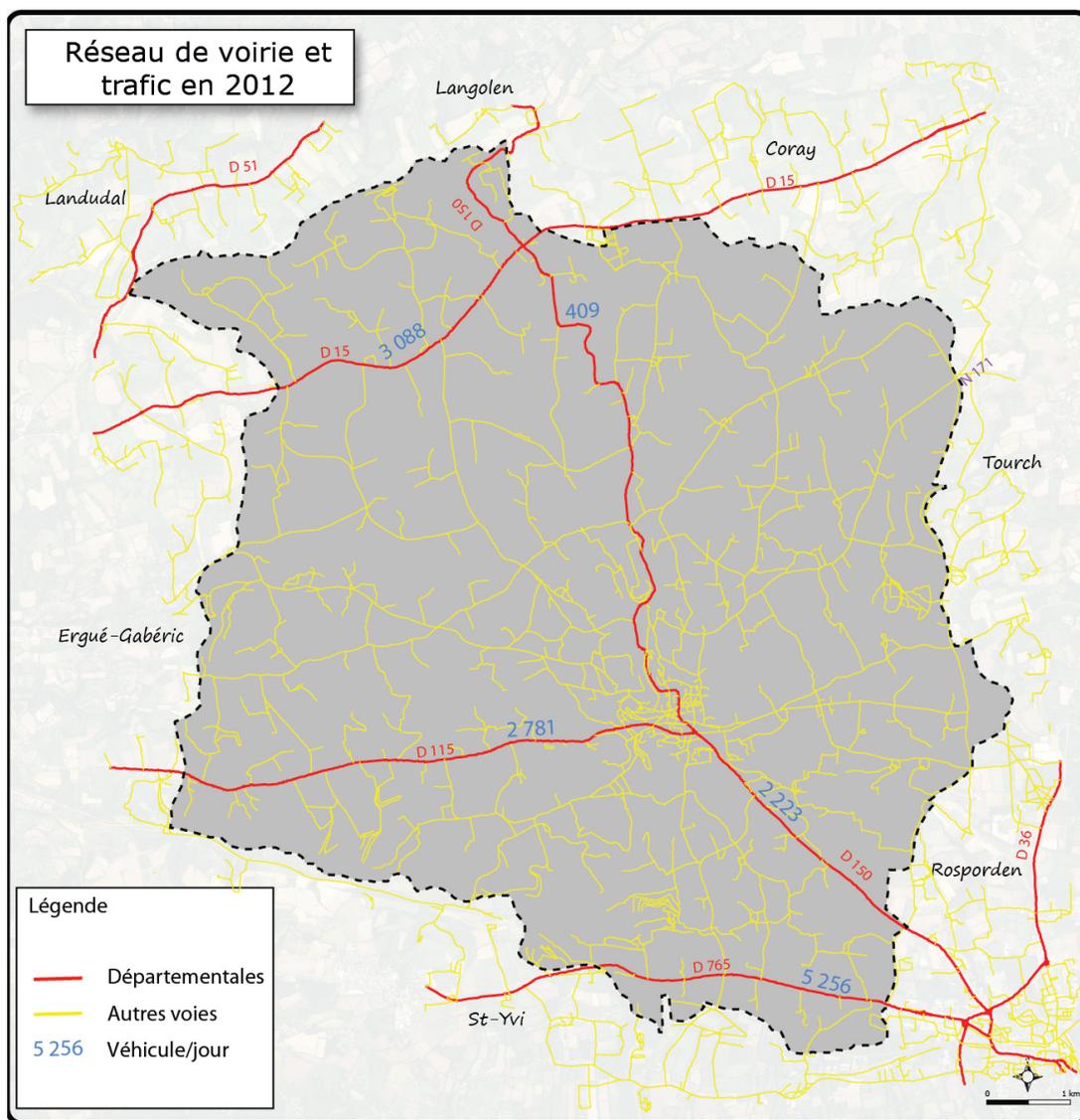
- > **Pérenniser et diversifier les emplois sur la commune afin de limiter les trajets domicile-travail.**
- > **Respecter les principes d'équilibre entre le développement, l'activité agricole et la protection des espaces naturels ainsi que des paysages.**
- > **Maintenir et développer les activités et les commerces pour assurer la diversité des fonctions urbaines à ELLIANT.**

4 Les déplacements

4.1 Le réseau de voiries

Le bourg d'ELLIANT est traversé par deux routes départementales :

- la Route Départementale 115, reliant vers l'ouest Quimper.
- la Route Départementale 150, reliant vers le nord Langolen et vers le sud-est Rosporden.



Source : Conseil Départemental 29

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Mars 2016

Par ailleurs, les Routes Départementales 15 (au nord) et 765 (au sud) traversent également le territoire communal.

Le maillage viaire du territoire se fait principalement autour des RD 115 et 150, qui traversent le bourg dans toute sa longueur. En effet, le réseau de voiries secondaires, destiné à desservir les différents hameaux, se raccorde à ces axes.

4.2 Les déplacements automobiles

L'automobile est prépondérante dans les moyens de déplacement : en effet, sur 1 312 ménages recensés, 1 238 (soit 94,4%) possèdent au moins une voiture.

Ce taux de motorisation des ménages Elliantais en 2012 est nettement supérieur aux moyennes intercommunale (88%) et départementale (87,2%).

Ceci peut s'expliquer en partie par le vivier d'emplois communal limité, ce qui engendre de nombreux trajets domicile-travail.

4.3 Les transports collectifs

Les bus

ELLIANT figure sur la ligne n°46 du réseau Penn-ar-Bed (autocars) géré par le Département du Finistère.

Cette ligne permet de relier Quimper plusieurs fois par jour, du lundi au samedi, en une demi-heure environ. Il existe plusieurs arrêts sur ELLIANT : Salle des Sports, Bourg Salle Polyvalente, Piscine, Keranveau, Kermerrien, Menez Pontigou et Keringard.

Le transport à la demande

Afin de compléter l'offre de transport du réseau Penn-ar-Bed sur le territoire, le Conseil Départemental, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, propose un service de Transport à la Demande.

Les tarifs sont les mêmes que ceux du réseau Penn-ar-Bed et donnent droit à une correspondance gratuite dans la journée sur une autre ligne du réseau Penn-ar-Bed et sur les lignes de bus des réseaux TIM, Ar Bus, Coralie, TBK et QUB, ainsi qu'une heure de correspondance gratuite sur le réseau Bibus.

Le ramassage scolaire

Le ramassage scolaire est assuré, en dehors et dans le bourg, par le Département du Finistère.

La desserte ferroviaire

La commune n'est pas desservie par le train. Cependant, depuis la gare de Rosporden, à 6 km au sud-est d'ELLIANT, plusieurs trains relient quotidiennement Quimper en une dizaine de minutes, Quimperlé en un quart d'heure et Lorient en une demi-heure environ.

Enjeux :

- > **Favoriser les dispositifs qui permettent de réduire l'utilisation de l'automobile.**
- > **Privilégier une urbanisation future proche du bourg pour encourager la marche vers les équipements scolaires.**
- > **Consolider et développer le réseau de continuités douces tant pour faciliter ce mode de déplacement pour les habitants que pour valoriser le cadre de vie dans l'esprit du développement durable.**

5 Le fonctionnement urbain

5.1 Les équipements administratifs

Les principaux équipements administratifs sont regroupés dans le bourg d'ELLIANT :

- la mairie (4 rue Brizeux).
- la poste (11 rue de la mairie).
- le centre de secours (rue Pasteur).



La mairie



La poste



Le centre de secours

5.2 Les équipements scolaires et périscolaires

ELLIANT est dotée d'une école maternelle publique (9 rue Pasteur), d'une école élémentaire publique (2 rue Pasteur) et d'une école primaire privée (2 rue Neuve). A la rentrée de l'année scolaire 2015-2016, ces établissements accueillent plus de 350 élèves répartis ainsi :

- École maternelle publique > 91 élèves.
- École élémentaire publique > 118 élèves.
- École primaire privée > 143 élèves.



L'école maternelle publique



L'école élémentaire publique



L'école primaire privée

A noter qu'il existe également à ELLIANT une Maison Familiale Rurale (MFR) qui prépare les jeunes aux métiers du secteur de l'agroéquipement et de la mécanique agricole (formations par alternance ou par apprentissage).

La MFR est implantée sur deux sites sur la commune :

- l'espace restauration et l'espace hébergement (pouvant accueillir 87 personnes) se situe dans le hameau de Lann Blei, au sud du bourg.
- les classes et les ateliers dans le bourg, au 13 rue Saint Yves.



L'espace restauration et l'espace hébergement de la MFR



Les classes et les ateliers de la MFR

L'accueil de loisirs municipal se situe chemin de Carn Zu et reçoit les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et les vacances scolaires, à la journée, demi-journée, avec ou sans repas.



L'accueil de loisirs

5.3 Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

Sur son territoire communal, ELLIANT dispose :

- de plusieurs salles communales pouvant accueillir les manifestations organisées par les associations mais aussi les particuliers (salle polyvalente rue Saint Gilles, salle Sainte Odile rue du Docteur Laënnec, salle à l'étage de la garderie et salle à l'étage de l'ADMR).
- d'une médiathèque, située dans le prolongement de la mairie rue Brizeux.
- d'une salle de sports, située route de Rosporden, à côté de laquelle on trouve aussi un court de tennis, un skate-park et un boulodrome.
- de deux terrains de football, situés à Keryannic.
- d'une piscine municipale et d'une aire de jeux pour enfants, situées route de Quimper.



La salle polyvalente



La médiathèque



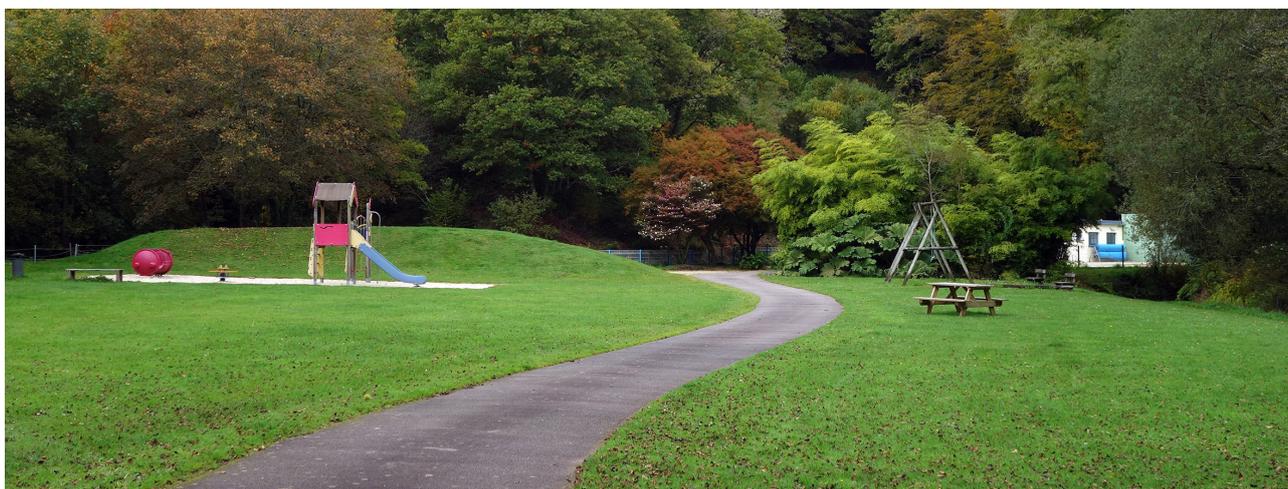
La salle de sports et le court de tennis



Le terrain de football d'honneur



La piscine



L'aire de jeux

5.4 Les équipements sanitaires et sociaux

On trouve également sur la commune un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la résidence des Fontaines située 2 rue Chalonnic, qui dispose de 62 lits.



L'EHPAD

5.5 La vie associative

On dénombre de nombreuses associations sur la commune d'ELLIANT, touchant les secteurs des sports et loisirs, de la culture et du social.

Enjeux :

> Offrir les moyens aux associations de fonctionner grâce à des équipements appropriés.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

	ATOUTS	CONTRAINTES
Démographie	- Population relativement jeune.	- Fort ralentissement de la croissance démographique.
Habitat	- Rythme de construction croissant. - Mixité des types de logements. - Parc de logements récent.	- Taux de vacance élevé. - Proportion d'appartements limitée. - Faible pourcentage de logements HLM.
Activité économique	- Population active en hausse. - Taux de chômage peu élevé. - Présence de zones d'activités.	- Indice de concentration de l'emploi bas.
Déplacements	- Existence de continuités douces.	- Mobilité professionnelle élevée.
Fonctionnement urbain	- Très bon niveau d'équipements. - Vie associative riche.	- Risque de perte d'attractivité du bourg en cas d'éloignement de l'habitat.

CHAPITRE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1 L'environnement physique

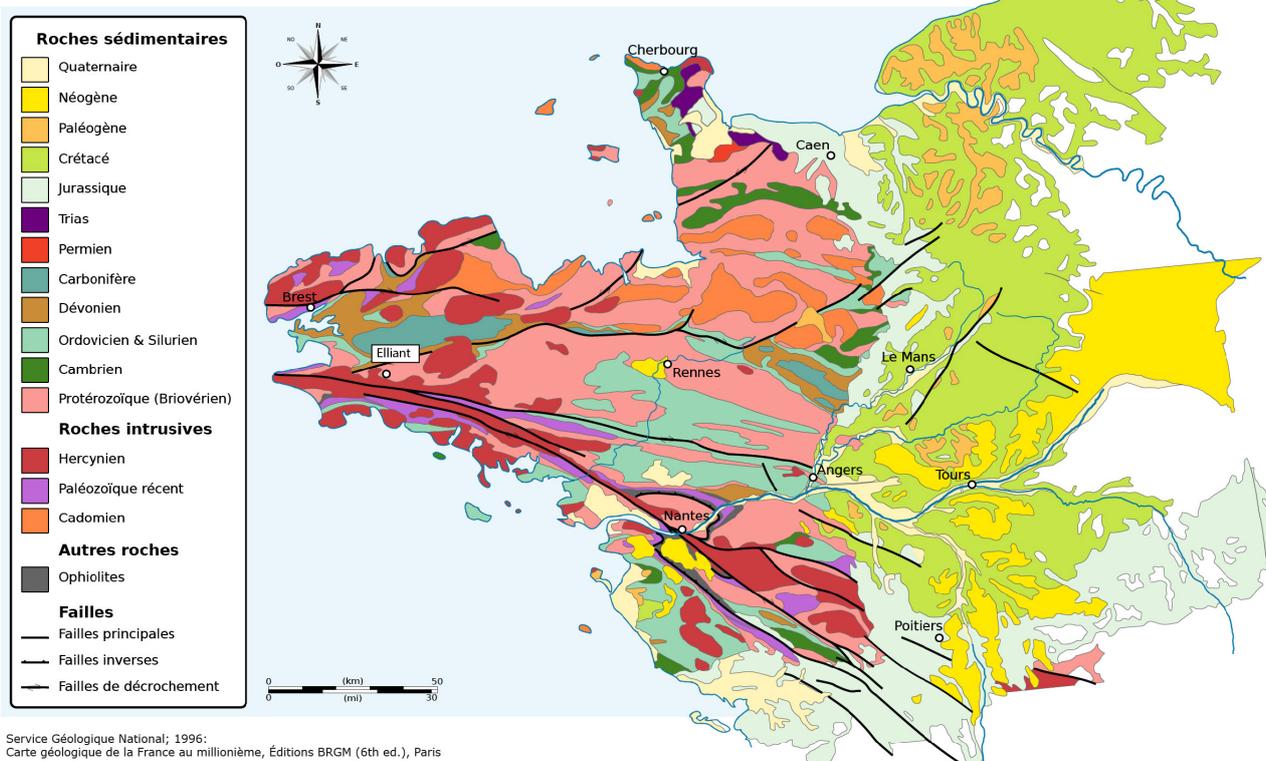
1.1 Une commune à l'ouest du massif armoricain

Le sous-sol du département du Finistère est tout entier contenu dans une entité géologique connue sous le nom de Massif Armoricain qui représente une des parties les plus anciennes et les plus complexes du territoire français.

Ce sous-sol est constitué de roches variées qui caractérisent une ancienne chaîne de montagne aujourd'hui fortement érodée : la Chaîne Hercynienne qui s'est formée au Paléozoïque (ère primaire) entre 450 et 300 millions d'années.

Cette chaîne de montagne, à l'origine continue sur plus de 3 000 km, occupait une grande partie du territoire de l'Europe de l'Ouest, et affleure actuellement en massifs isolés (comme le Massif Armoricain).

Carte géologique de l'ouest de la France

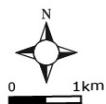


Les roches variées du sous-sol Elliantais sont le résultat de l'action de phénomènes géologiques complexes où interviennent des paramètres comme la composition chimique, la profondeur, la pression, la température, la déformation, etc...

La structure géologique et les mouvements qui l'ont animée ont façonné le relief du territoire communal.

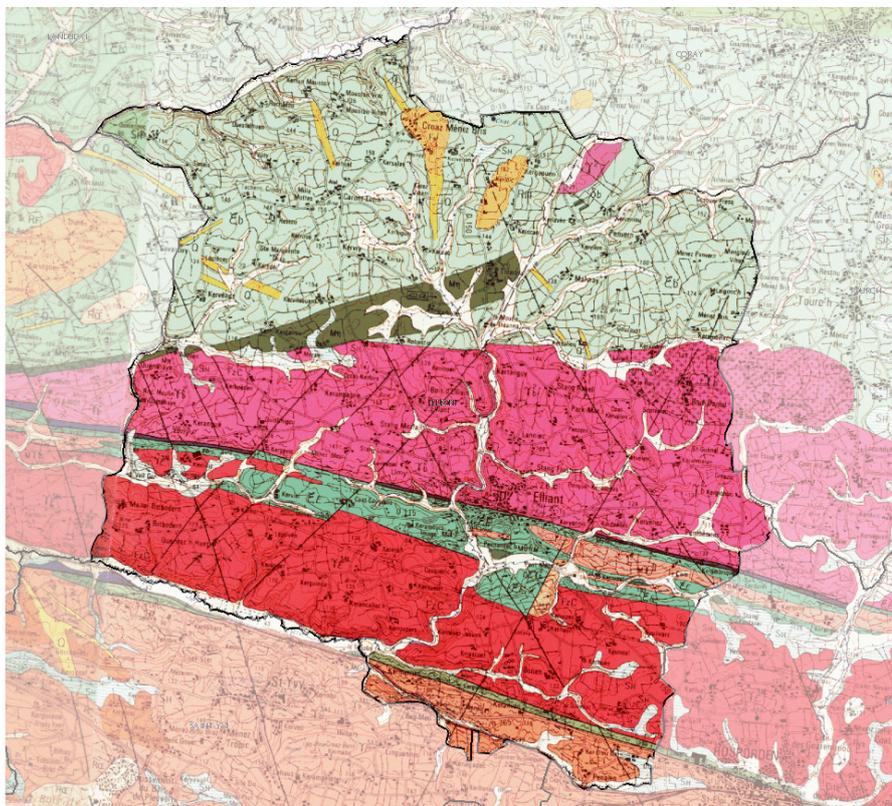
La commune d'ELLIANT est située à l'ouest du Massif Armoricain.

Carte géologique Elliant



Légende

	Alluvions, colluvions
	Dépot tertiaire
	Quartz
	Granite
	Granite
	Métadiorite
	Schistes
	Schistes



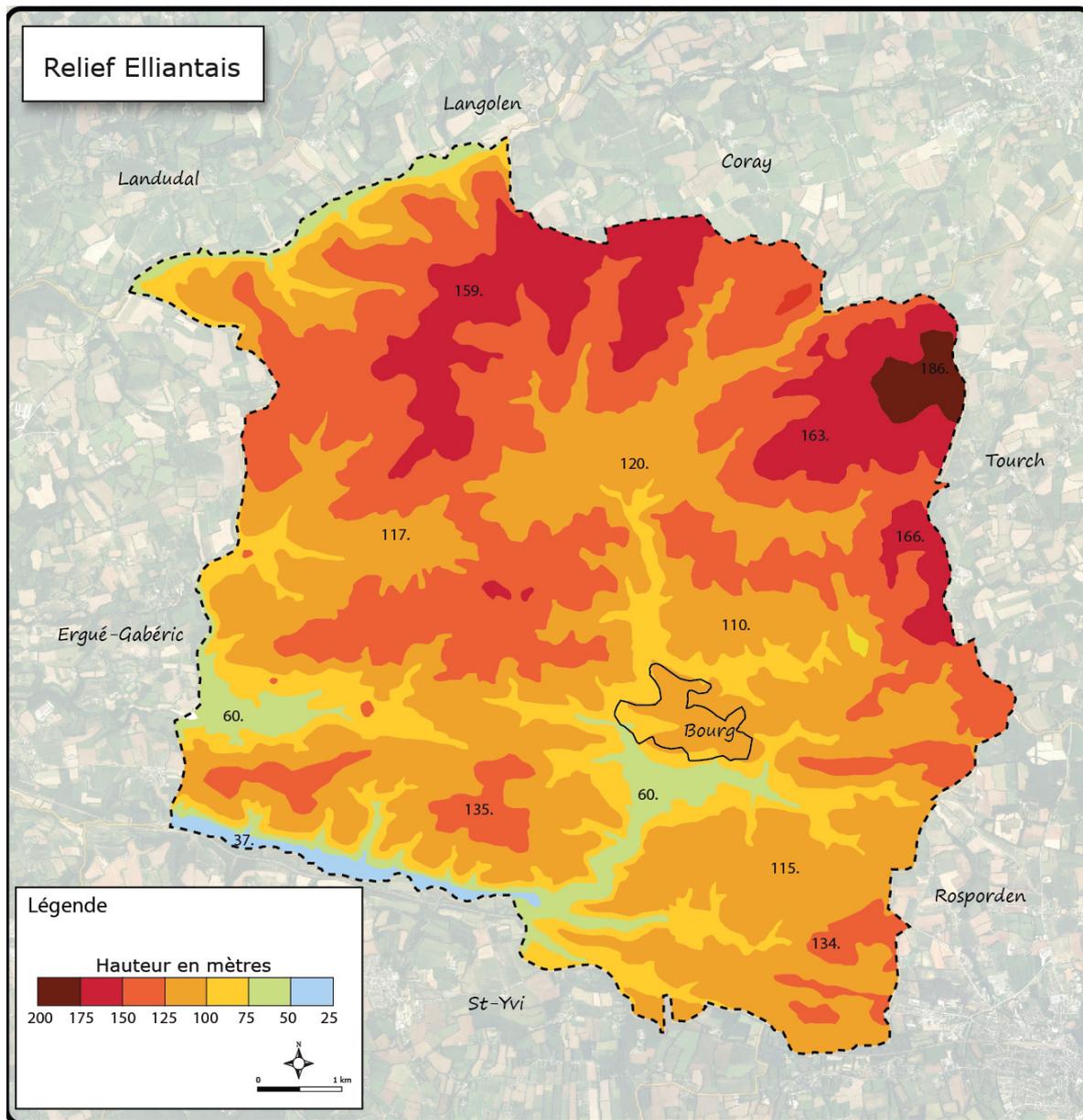
Source : BRGM

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

Le sous-sol Elliantais est majoritairement composé :

- ✓ De schistes au nord de la commune.
- ✓ De granites, au sud de la commune, une caractéristique des plissements est-ouest du sud Bretagne.

1.2 La charpente naturelle d'ELLIANT



Source : IGN Scan25

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

Le relief du territoire communal est marqué par la présence de l'eau qui a incisé le plateau, formant ainsi de multiples vallées alluviales.

Le bourg historique d'ELLIANT s'est implanté sur un point haut dominant la vallée du Jet. Cette vallée s'inscrit plus ou moins fortement dans le paysage et présente des versants au dénivelé pouvant atteindre 50 m.

La vallée du jet marque également la limite communale sud. Plus évasée, elle possède des coteaux pouvant atteindre 70 m de hauteur.

La limite communale nord est quant à elle marquée par la présence de la vallée de l'Odet.

Le point le plus bas est situé en limite communale sud-ouest, le long du Jet (35 mètres d'altitude). Le point haut est quant à lui situé à Mengleuz Vihan (186 mètres d'altitude).

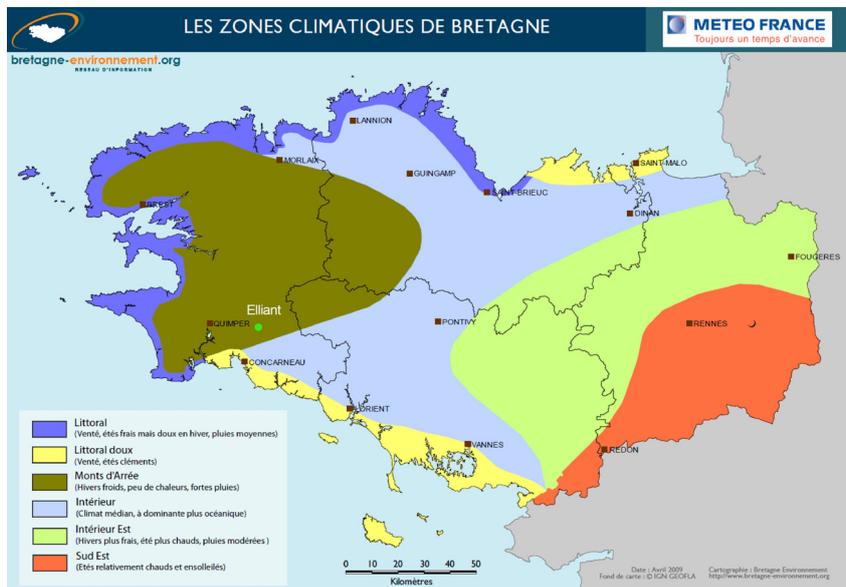
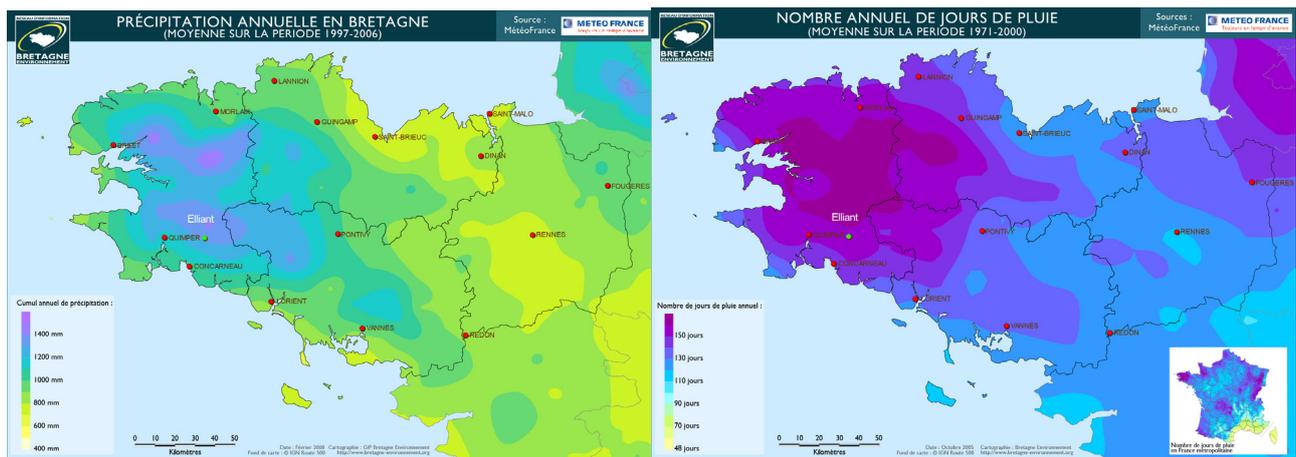
1.3 Un climat tempéré océanique

Le climat de la région d'ELLIANT est de type tempéré océanique. Il est caractérisé par des températures estivales moyennes et des hivers peu rigoureux.

Les précipitations présentent un maximum en automne-hiver et un minimum en été. Elles représentent en moyenne 1400 mm par an. Elles sont fréquentes en toutes saisons (au moins 150 jours de pluies par an).

Les hivers sont légèrement plus froids que sur les régions littorales. La région d'ELLIANT enregistre environ 45 jours de gel par an.

La température moyenne annuelle est de 11° et l'ensoleillement d'environ 1 700 heures par an.



Durée totale d'insolation en heure

Villes	Lille	Strasbourg	Quimper	Paris	Bordeaux	Marseille
Durée totale d'insolation en heure	1641	1696	1700	1814	2076	2866

1.4 Le réseau hydrographique

Il s'agit des cours d'eau issus de la carte IGN au 25 000^e.

La commune d'ELLIANT fait partie du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Odet.

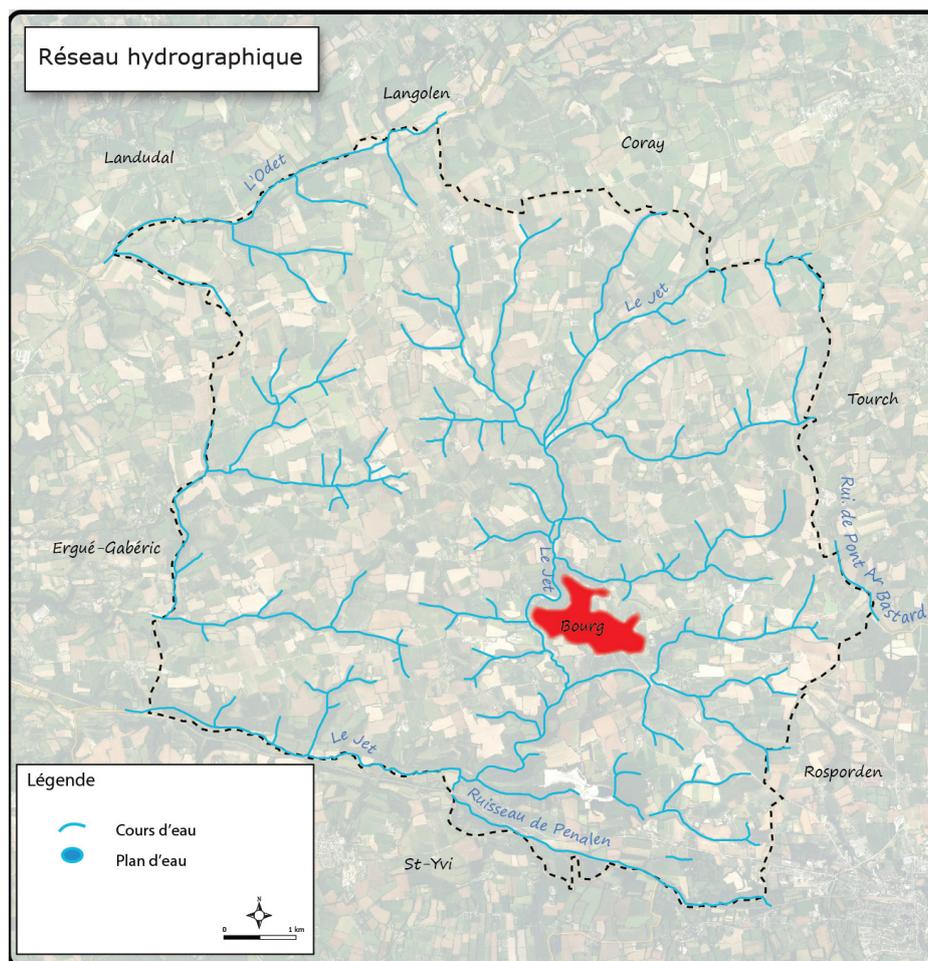
Les principaux cours d'eau d'ELLIANT sont les suivants :

- ✓ Le Jet qui traverse la commune du Nord au Sud en passant par le bourg. Avant de finir sa course dans l'Odet il longera la limite communale au sud. Il parcourt la commune sur plus de 13km.
- ✓ L'Odet qui longe la limite Nord-Ouest sur près de 5 km. En Direction de Quimper, l'Odet finira sa course dans l'Anse de Bénodet.
- ✓ Le ruisseau de Penalen longe également la limite sud communale, sur plus de 3 km.
- ✓ Le ruisseau de Pont Ar Bastard longe une petite partie de la limite communale Est sur 1 km (affluent de l'Aven).

Au-delà, la commune est drainée par de nombreux petits ruisseaux affluent aux principaux.

La commune possède également de nombreuses sources et de petits plans d'eau dont la superficie totale atteint environ 6.5 ha hectares.

Ce réseau hydrographique constitue un atout majeur pour la commune vis-à-vis de la biodiversité et des corridors écologiques.



Source : IGN Scan25

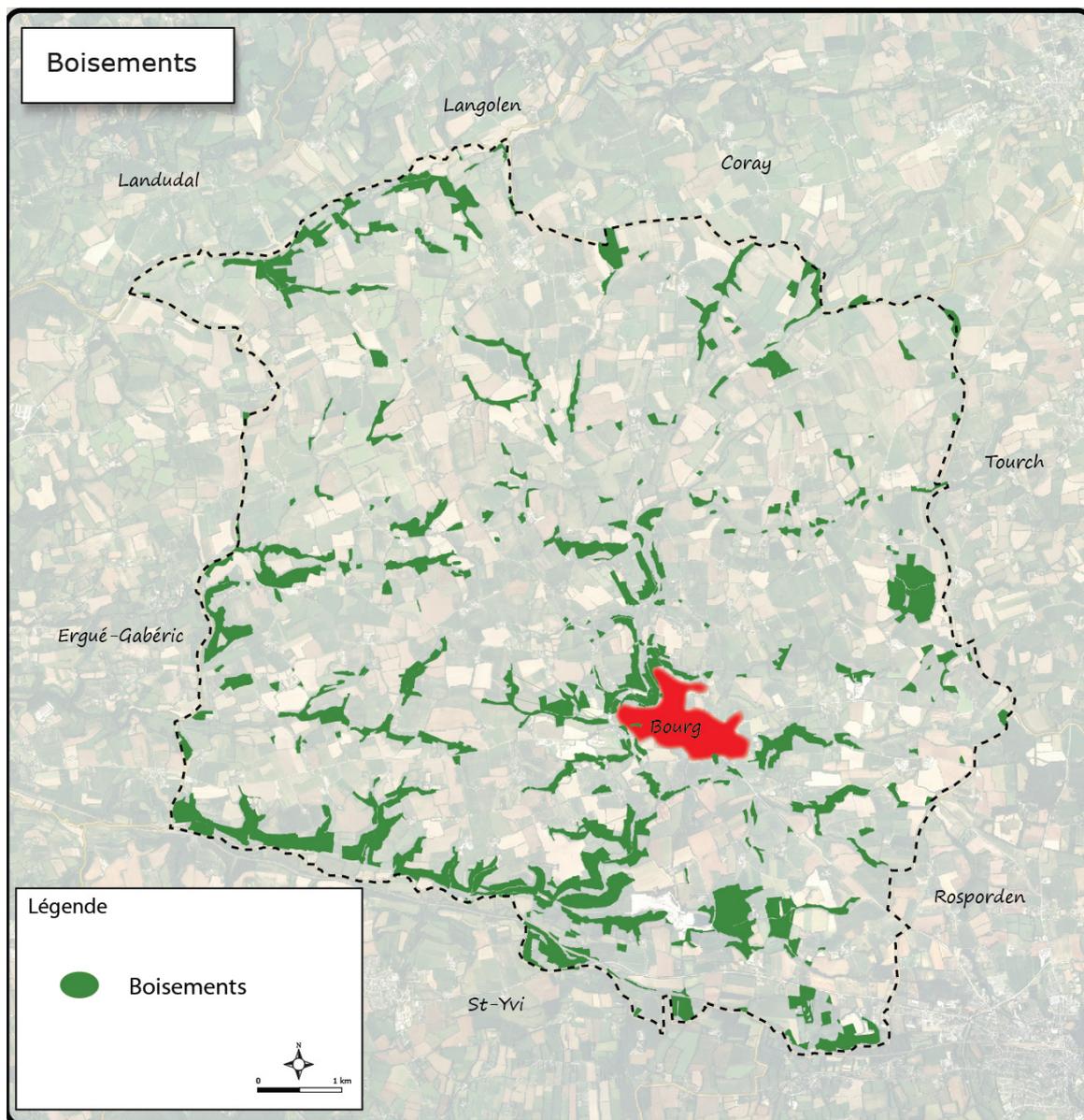
Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

Enjeu :

> Protéger les abords des cours d'eau.

2 L'environnement biologique

2.1 Les boisements



Source : Cadastre - Orthophoto

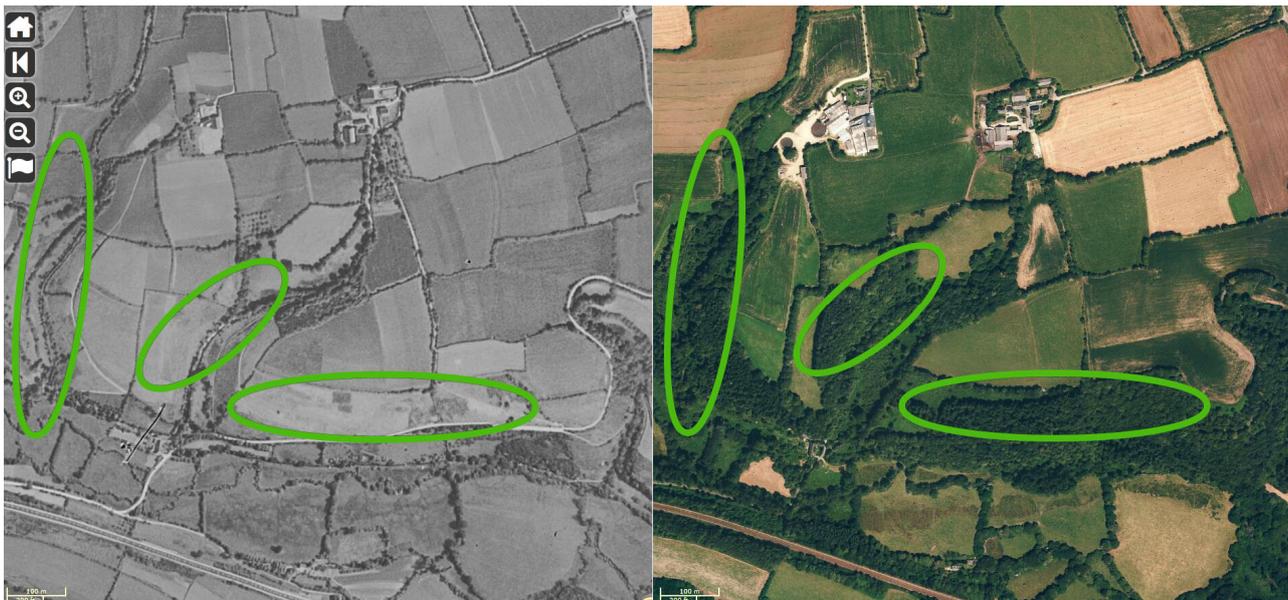
Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

Les boisements d'ELLIANT constituent un patrimoine naturel. Ils prennent différentes formes : les bois, les haies bocagères, les ripisylves (gainés boisés qui accompagnent les ruisseaux).

Les nombreux boisements couvrent près de **725 ha** du territoire, soit plus de 10% d'ELLIANT.

Le classement en loi paysage est préférable à l'EBC pour éviter la surprotection de structures pas toujours qualitatives (risque d'enfrichement important). Cette protection semble néanmoins essentielle afin de prévenir des excès, tels que la disparition des haies du bocage.

Les continuités vertes que composent les unités boisées serviront de trames pour les corridors écologiques.



ELLIANT, de 1950 à nos jours. Regroupement de parcelles, disparition des haies bocagères, et densification des boisements

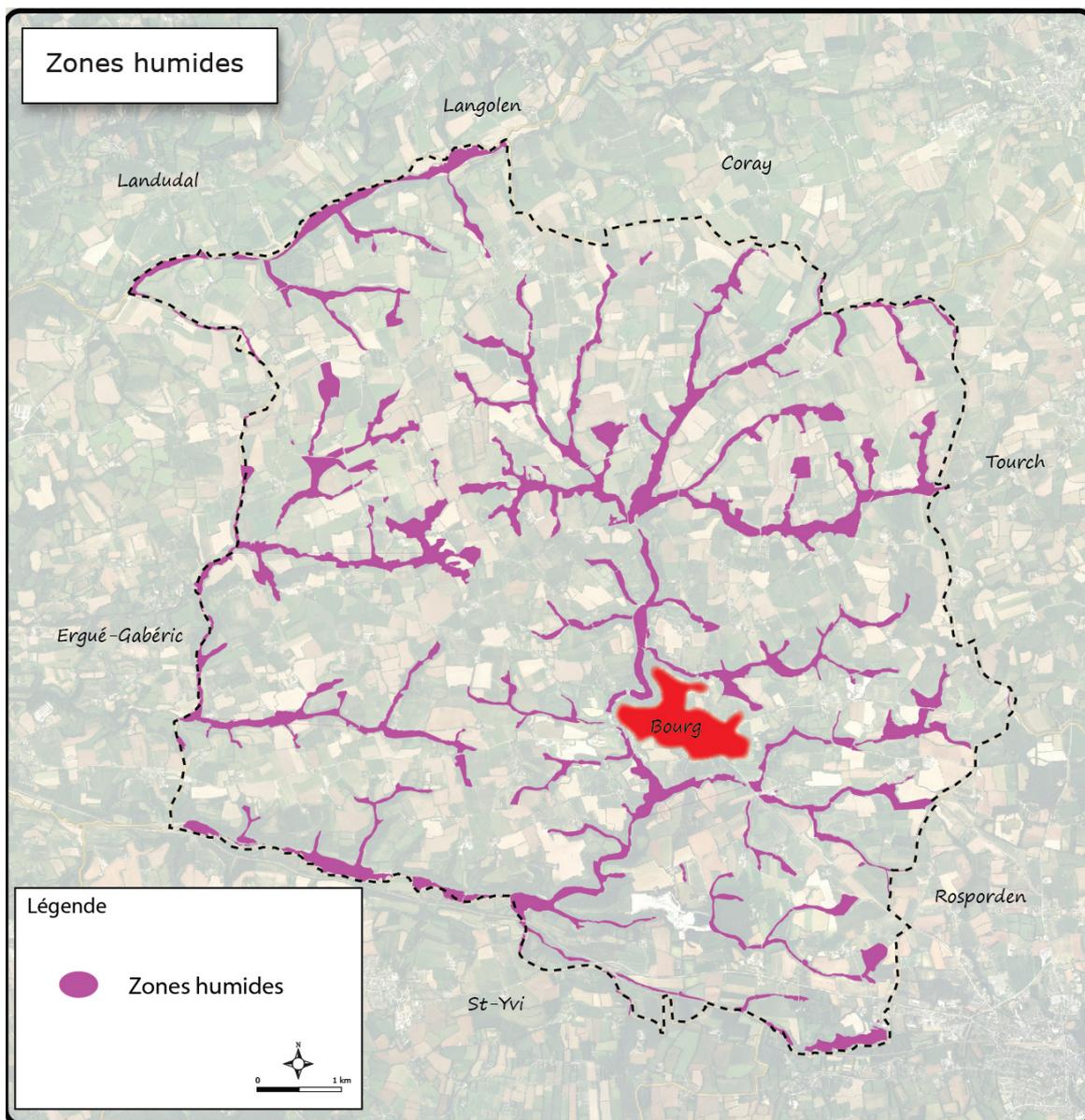
Source : Géo-Bretagne

2.2 Les zones humides

Il faut entendre par zone humide "les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année." (Article L.211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde, elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux et jouent un rôle important en matière de régulation hydraulique et d'autoépuration.

Les zones humides inventoriées par le SIVALODET couvrent environ **718 ha** sur la commune, soit un peu plus de 10% du territoire communal.



Source : SIVALODET

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

Enjeu :

> Protéger les zones humides en interdisant les nouvelles constructions.

2.3 Arrêté préfectoral de protection de biotope

L'arrêté de préfectoral de protection de biotope est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

- ✓ la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation, repos et survie) des espèces protégées inscrites sur la liste prévue à l'article R 411-1 du code de l'environnement. (R 411-15 du code de l'environnement)
- ✓ la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (article R 411-17 du code de l'environnement).

Afin de préserver les habitats, l'arrêté édicte des mesures spécifiques qui s'appliquent au biotope lui-même et non aux espèces. Il peut également interdire certaines activités ou pratiques pour maintenir l'équilibre biologique du milieu.

La commune d'ELLIANT est concernée par un arrêté du 21 juin 2010 :

- **FR3800757 : Combles et clocher de l'église Saint-Gilles**

Le périmètre relatif au clocher de l'église Saint-Gilles a été délimité afin de garantir la conservation du biotope nécessaire à la reproduction, au repos et à la survie des chauves-souris.



2.4 Les continuités écologiques

Face au constat d'artificialisation du territoire français et de perte de biodiversité, le Grenelle de l'environnement demande aujourd'hui aux collectivités territoriales d'agir pour freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels et de les relier entre eux pour maintenir la connectivité entre les espèces et les milieux.

L'enjeu est de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire ou de se reposer et de garantir une bonne fonctionnalité des milieux qui les accueillent. Il convient donc de concilier la préservation des capacités écologiques des territoires et les activités humaines, sans les opposer.

En réponse à cet enjeu, la « Trame verte et bleue » est un outil d'aménagement durable du territoire destiné à former un réseau écologique cohérent en conciliant les enjeux écologiques et l'aménagement du territoire ainsi que les activités humaines.

2.4.1 La trame verte et bleue

Les objectifs de la trame verte et bleue sont avant tout écologiques :

- ✓ réduire la fragmentation des habitats ;
- ✓ permettre le déplacement des espèces ;
- ✓ préparer l'adaptation au changement climatique ;
- ✓ préserver les services rendus par la biodiversité.

Ces objectifs sont également socio-économiques :

- ✓ améliorer le cadre de vie ;
- ✓ améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
- ✓ prendre en compte les activités économiques ;
- ✓ favoriser un aménagement durable des territoires.

Afin de répondre aux objectifs listés ci-dessus, la trame verte et bleue se propose de distinguer une **composante verte** caractérisée entre autres par :

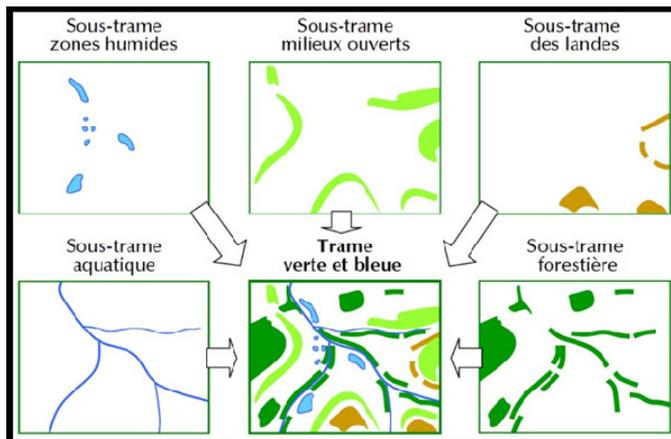
- ✓ les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (forêts...) ;
- ✓ la couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau...

Et une **composante bleue** caractérisée entre autres par :

- ✓ les cours d'eau et canaux ;
- ✓ les zones humides...

Chaque territoire est composé de différentes **sous-trames**, qui sont caractérisées par l'homogénéité de milieux (exemple : sous-trame des milieux boisés, sous-trame des zones humides...).

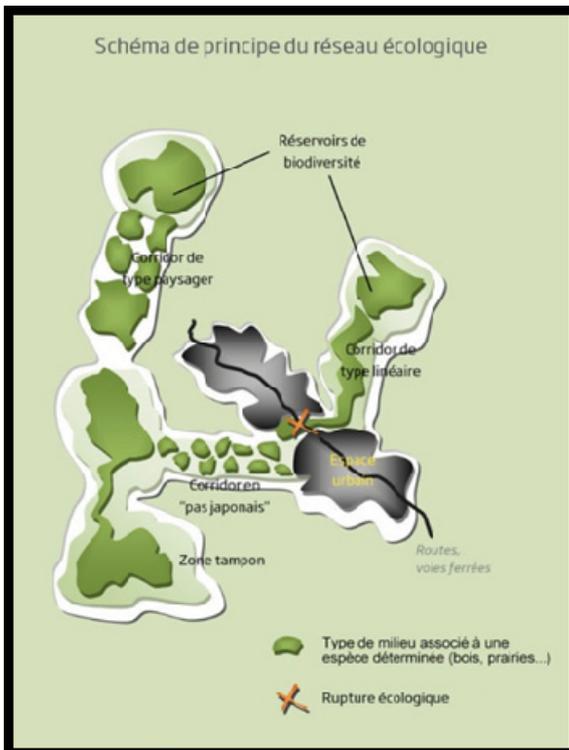
Toutes les sous-trames superposées formant la trame verte et bleue finale.



Exemple de Trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques (Source : IRSTEA)

À l'intérieur de ces sous-trames, prennent place les continuités écologiques constitutives qui comprennent deux types d'éléments : « les réservoirs de biodiversité » et les « corridors écologiques ».

- ✓ **Les réservoirs principaux de biodiversité** sont des espaces naturels accueillant la faune et la flore, souvent remarquables, où les individus réalisent tout ou partie de leur cycle de vie (site de reproduction, d'alimentation, etc.). Ils font l'objet d'un zonage d'inventaire (ZNIEFF) ou réglementaire (Natura 2000).
- ✓ **Les réservoirs secondaires** de biodiversité s'appuient sur la présence d'espaces déterminants et dont la préservation est jugée nécessaire sur le territoire. Contrairement aux réservoirs principaux de biodiversité, ils ne font l'objet d'aucun zonage (étatique) et correspondent davantage à des espaces associés à la « nature ordinaire ». Toutefois, ces noyaux doivent être suffisamment diversifiés en termes de milieux et d'une surface suffisante pour permettre la réalisation d'un cycle de vie des espèces.
- ✓ **Les corridors écologiques** (ou biologiques) sont des axes de déplacement, plus ou moins larges, continus ou non, empruntés par la faune et la flore et qui permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux.



2.4.2 Les continuités écologiques d'ELLIANT

La révision du PLU constitue un moment privilégié pour construire le projet communal en prenant en compte la trame verte et bleue.

Pour intégrer au mieux cette thématique, l'idéal serait de prévoir un état des lieux sur au minimum une année, soit le temps des quatre saisons. Or, le manque de données, d'inventaires homogènes et le temps limité d'un diagnostic de PLU ne permet pas d'affiner ces résultats.

Ainsi, les informations qui vont suivre pourront être complétées ultérieurement sur une période plus longue (exemple : informations sur les zones de collisions mettant en évidence les points de fragilité des corridors écologiques...).

Dans le cadre de la révision du PLU d'ELLIANT, l'identification des continuités écologiques sera menée de la manière suivante :

1. Identification des sous-trames,
2. Identification des réservoirs de biodiversité,
3. Identification des corridors écologiques,
4. Identification des points de fragilité ou de rupture.

2.4.2.1 L'identification des sous-trames

La trame verte et bleue est un réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres (composante verte) et aquatiques (composante bleue).

La variabilité des enjeux écologiques et des territoires peut conduire à décomposer ce réseau écologique en sous-trames : ensembles d'espaces constitués par un même type de milieu, identifiés à partir de l'occupation des sols ou d'une cartographie de végétation, et répondant aux besoins d'un groupe d'espèces : sous-trame de milieux aquatiques, de milieux forestiers, de prairies sèches, de zones agricoles extensives, de milieux rocheux, etc.

Chaque sous-trame comprend des espaces qui jouent des rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique.

Il existe des sous-trames pour tous les milieux, à toutes les échelles, pour toutes les espèces. Il est essentiel de faire un choix de sous-trames représentatives des enjeux et des milieux du territoire communal.

Ainsi, quatre sous-trames ont été ciblées sur ELLIANT :

- ✓ les zones humides,
- ✓ les milieux aquatiques,
- ✓ les milieux ouverts,
- ✓ les milieux boisés.

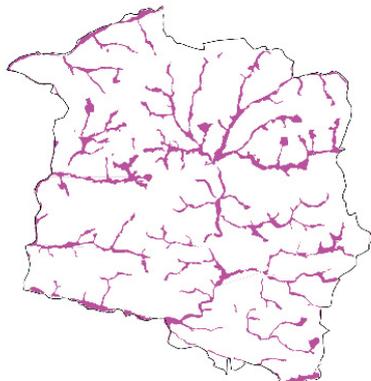
La sous-trame des milieux humides est basée sur l'inventaire réalisé par le SIVALODET.

La sous-trame aquatique est basée sur la carte IGN pour les cours d'eau et les données de la DREAL pour les plans d'eau.

Les sous-trames des milieux ouverts et des boisements ont été définies par photo-interprétation.

Ces quatre sous-trames sont présentées ci-dessous.

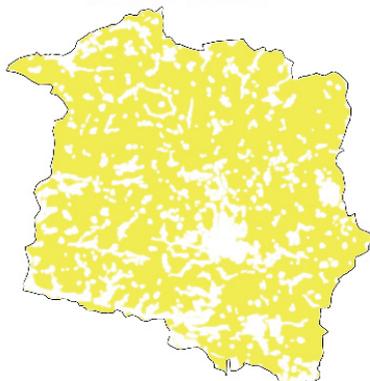
Sous-trame
zones humides



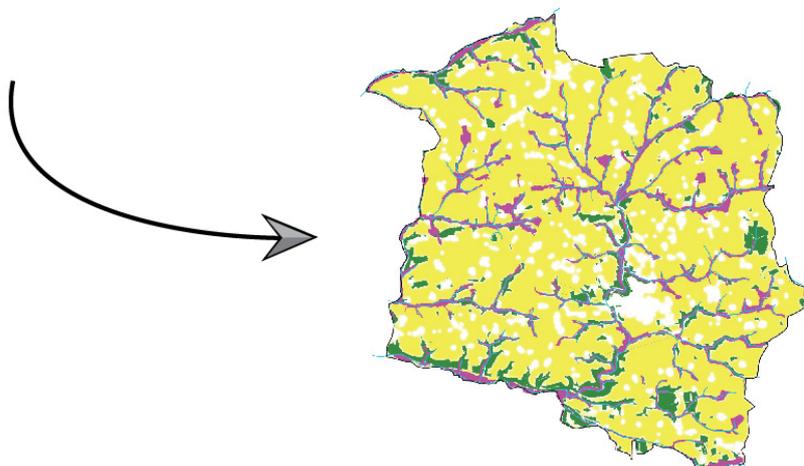
Sous-trame
aquatique



Sous-trame
milieux ouverts



Sous-trame
forestière

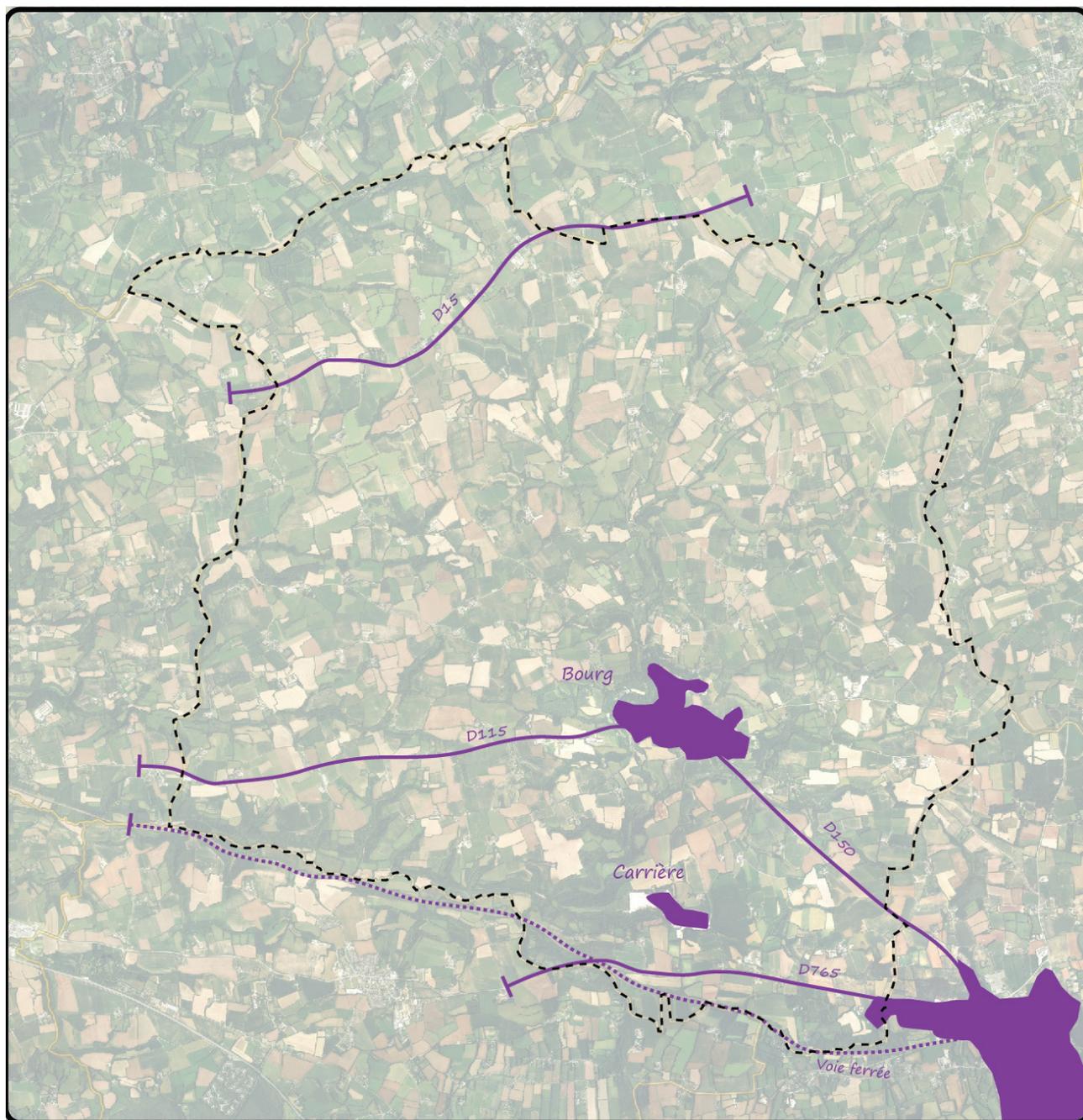


Trame verte et bleue

Fragmentation du territoire

La définition d'une trame écologique nécessite de prendre en compte les éléments de fragmentation des milieux existants sur le territoire. L'urbanisation, les routes, les voies ferrées sont par exemple des éléments de fragmentation des habitats terrestres ; les barrages et autres ouvrages réalisés sur les cours d'eau sont par contre des éléments de fragmentation des habitats aquatiques.

La tache urbaine du bourg, une partie de la ZI de Dioulan, la carrière, la voie ferrée ainsi que les RD 15, 150, 115 et 765 représentées ci-dessous peuvent être considérées comme des éléments fragmentant le territoire.



2.4.2.2 L'identification des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité principaux

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.

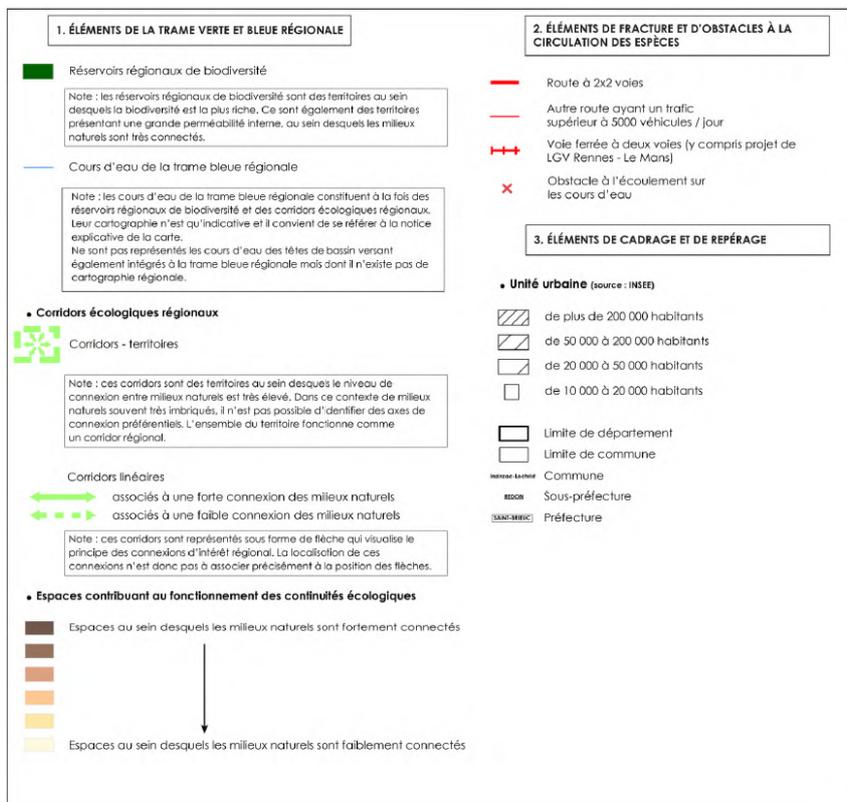
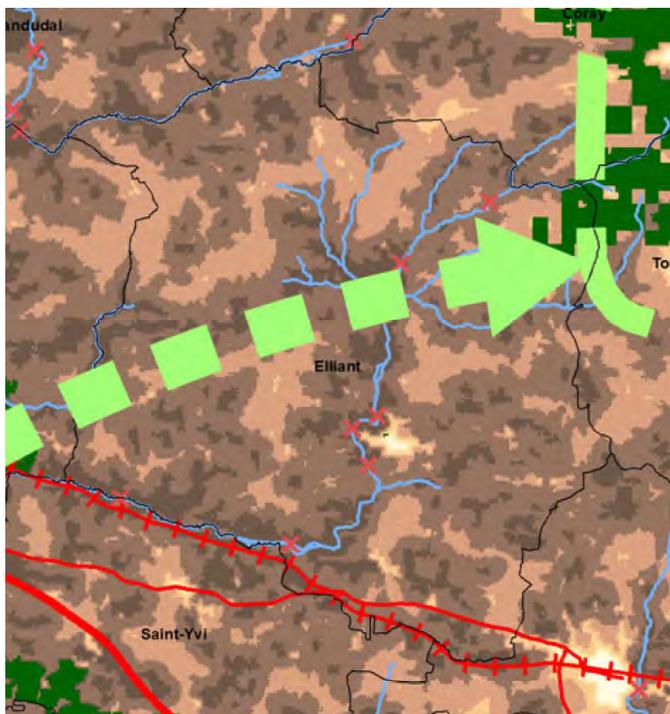
Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.

Comme indiqué précédemment, ces réservoirs font bien souvent l'objet d'un zonage d'inventaire (ZNIEFF de type 1) ou réglementaire (Natura 2000).

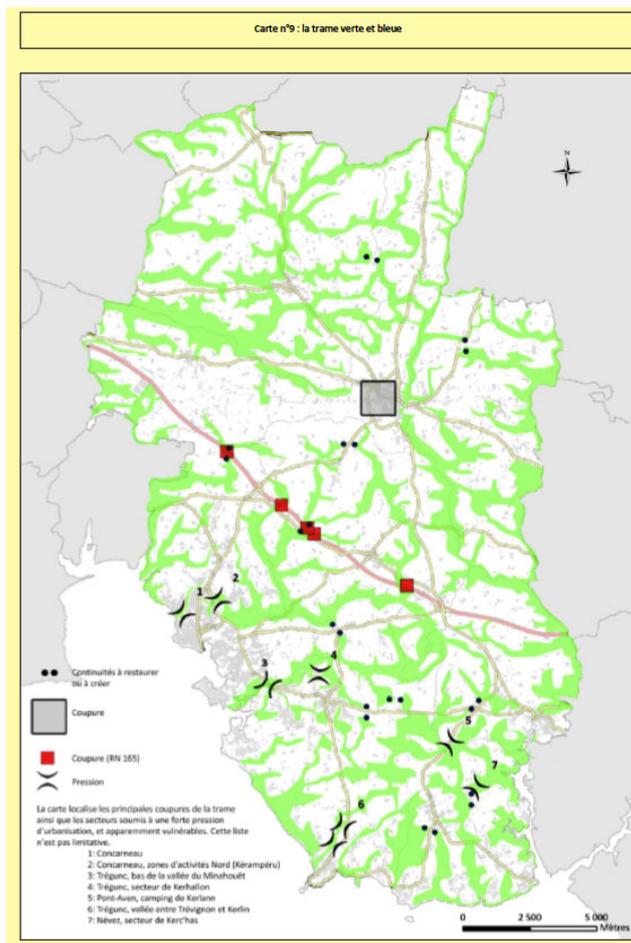
La commune d'ELLIANT ne possède pas de périmètre connu et identifié.

Nous pouvons ainsi considérer qu'il n'y a pas de réservoir principal de biodiversité sur le territoire Elliantais.

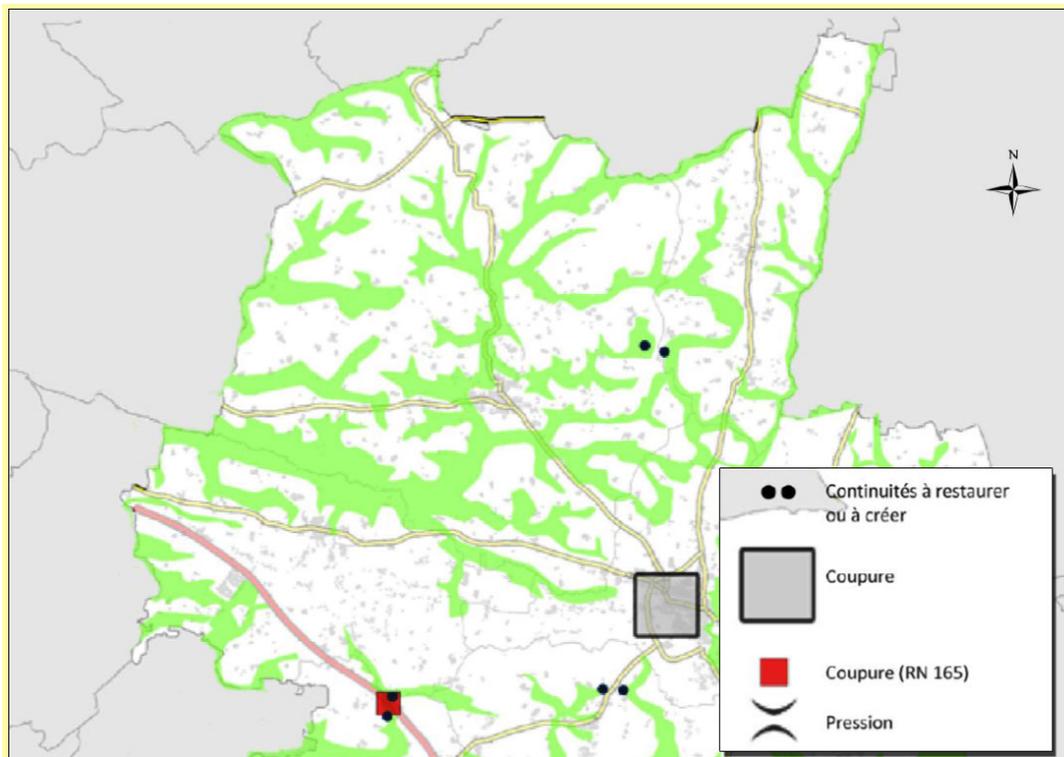
A une échelle plus large, le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Bretagne et le SCoT de Concarneau Cornouaille Agglomération donnent quelques indications sur ce qu'il convient de prendre en compte.



Extrait du SRCE de Bretagne



Page 31
DOO du SCoT de Concarneau Cornouaille Agglomération – approuvé le 23 mai 2013



Extrait du SCoT de Concarneau Cornouaille Agglomération

L'identification des réservoirs de biodiversité secondaires

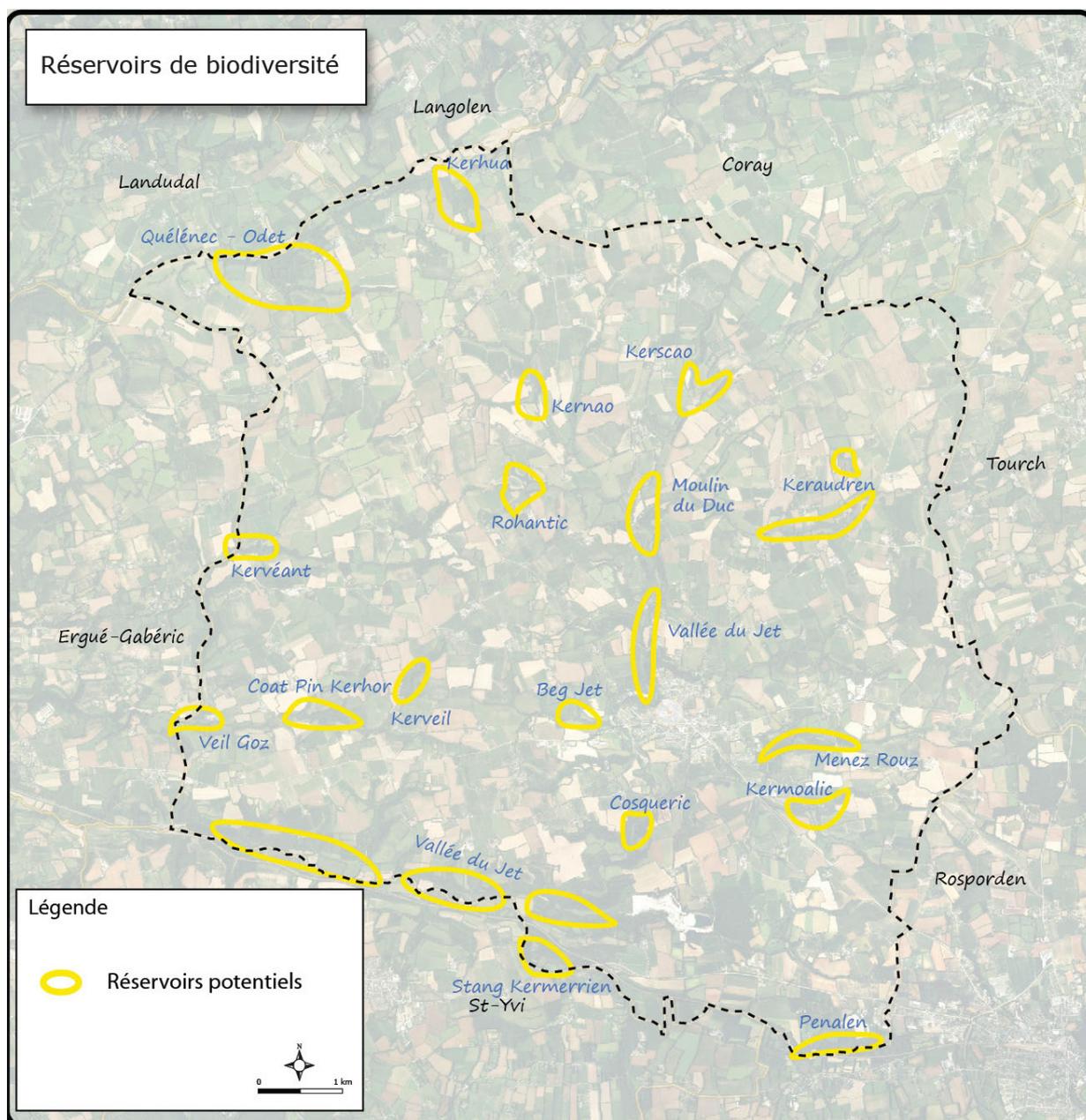
Les réservoirs secondaires s'appuient sur la présence d'espaces déterminants et dont la préservation est jugée nécessaire sur le territoire.

Une approche cartographique a permis de les cibler. Leur identification est basée sur des zonages d'inventaires territoriaux présentés précédemment (inventaire des cours d'eau, des boisements et des zones humides).

Les secteurs qui associent à la fois zones humides, milieux ouverts ou zones boisées sont les milieux les plus susceptibles d'accueillir une forte biodiversité.

Rappelons que ces secteurs doivent être suffisamment diversifiés en termes de milieux pour permettre la réalisation d'un cycle de vie des espèces.

Les réservoirs secondaires potentiels de biodiversité sont représentés sur la carte ci-dessous.



Source : Cadastre - Orthophoto

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

2.4.2.3 Identification des corridors écologiques

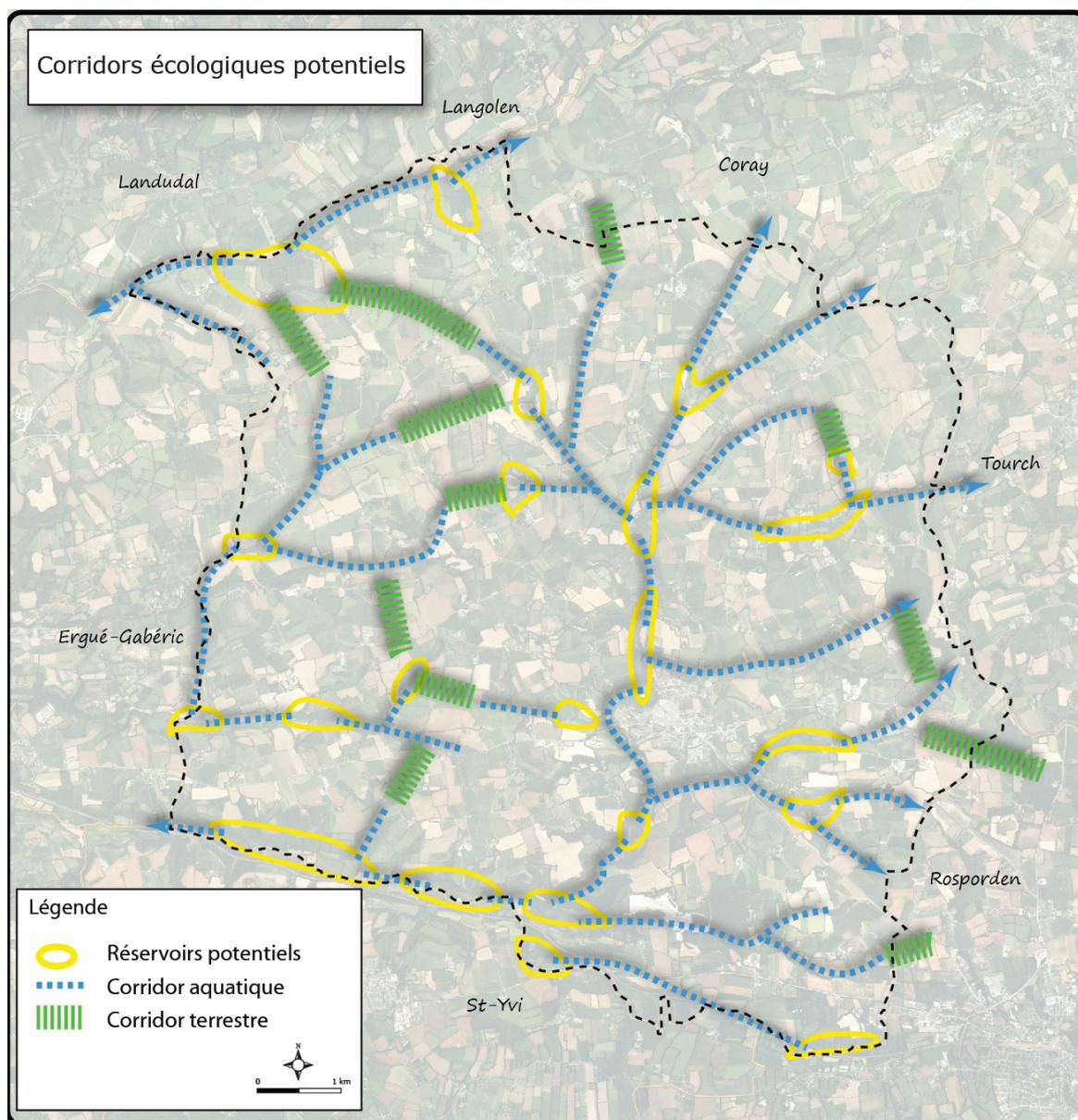
Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables aux déplacements nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Ces corridors écologiques peuvent prendre des aspects très différents, qui n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus.

Ces corridors peuvent être :

- ✓ de type linéaire et portés par des composantes linéaires du paysage (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau...).
- ✓ discontinus : espaces-relais, pas japonais ou îlots-refuges : mares permanentes ou temporaires, bosquets...

Ainsi, à partir des données cartographiques précédemment évoquées et en s'appuyant sur les sous-trames, plusieurs corridors potentiels ont été identifiés sur l'ensemble du territoire. Ils sont identifiés sur la carte ci-dessous.

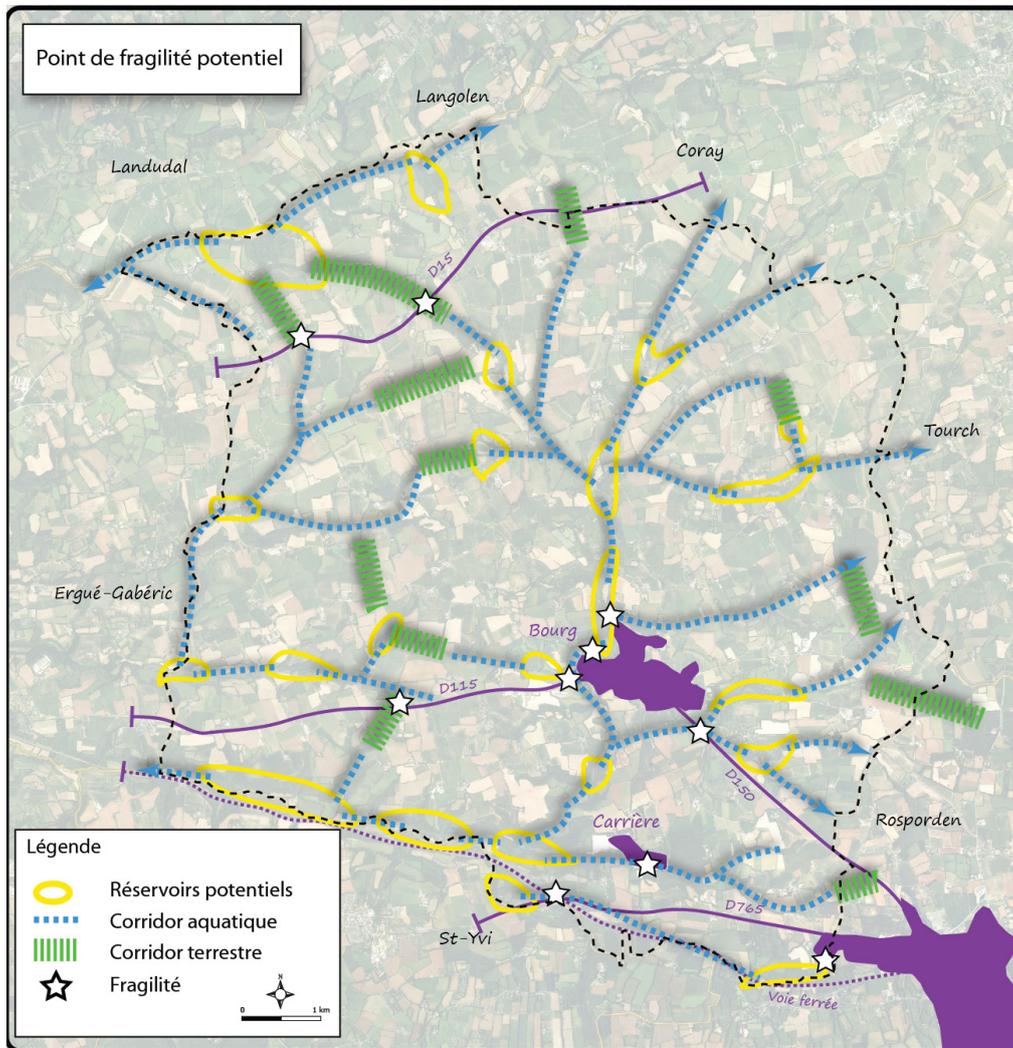


Source : Cadastre - Orthophoto

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

2.4.2.4 Identification des points de fragilité

Les points de fragilité potentiels sont les zones de croisement entre les corridors précédemment ciblés et les éléments fragmentant le territoire (on s'intéressera ici aux infrastructures de transport et à l'urbanisation).



Source : Cadastre - Orthophoto

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

Au moins dix secteurs peuvent être recensés sur ELLIANT et ainsi générer des points de fragilité potentiels. Ils sont essentiellement liés aux RD, à la traversée ouest du bourg, à la carrière, à la voie ferrée et à la ZI de Dioulan.



Point de fragilité né de la RD765 et de la voie ferrée

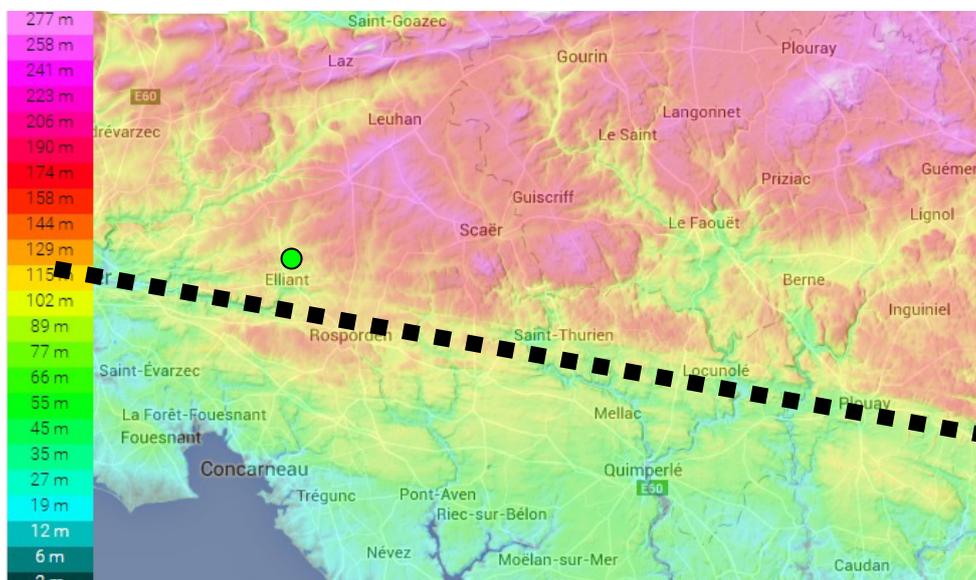
3 L'analyse paysagère

3.1 L'approche globale

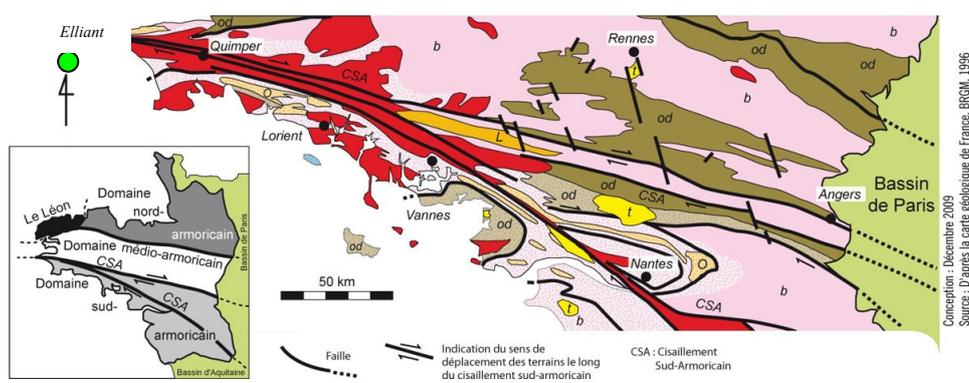
3.1.1 A l'échelle du Massif Armorica

L'organisation du paysage naturel est très dépendante du relief et de la nature des sols.

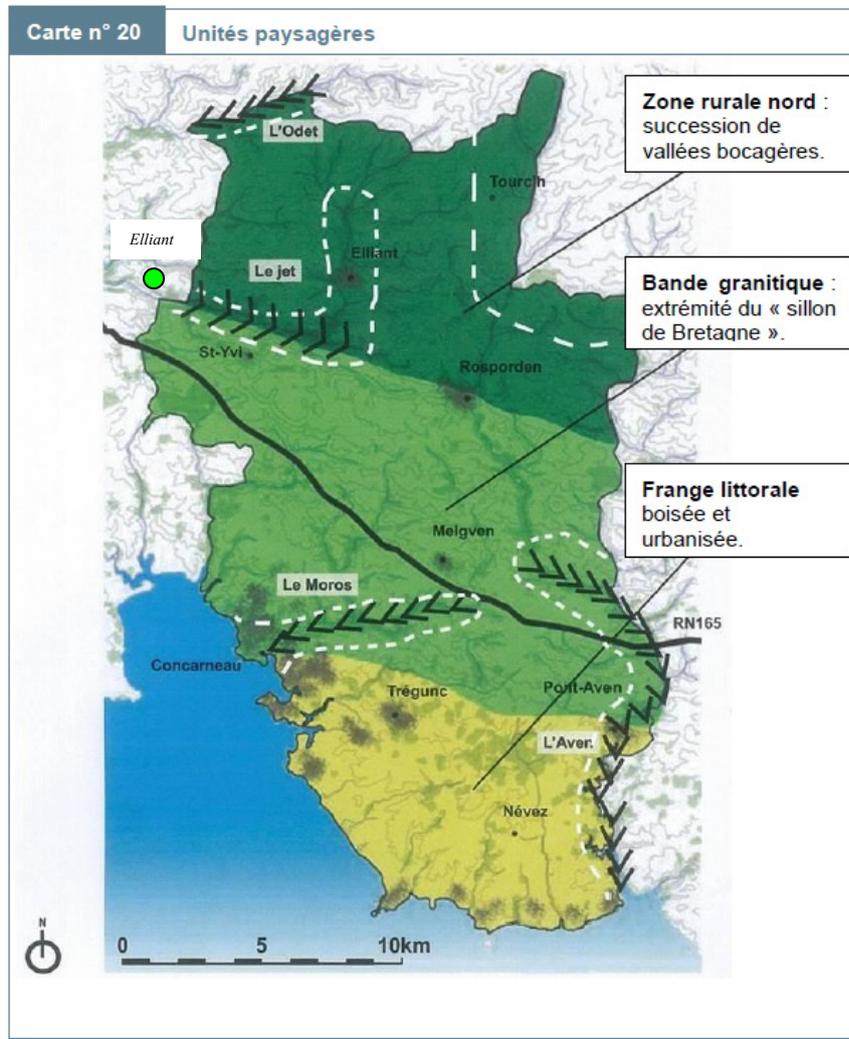
ELLIANT se situe géologiquement sur le cisaillement sud-armoricain traversant la Bretagne d'est en ouest. Les territoires situés sur ces plissements sont caractérisés par un paysage de vallées souvent encaissées. Bien qu'ELLIANT soit au bout de cette chaîne, elle bénéficie de ce paysage marqué par de nombreuses vallées et par une différence de relief plus élevée au nord du territoire qu'au sud.



Cisaillement sud-armoricain



3.1.2 A l'échelle de la Communauté d'Agglomération



Source : SCoT de Concarneau Cornouaille Agglomération

ELLIANT appartient à l'unité paysagère de la zone rurale nord.

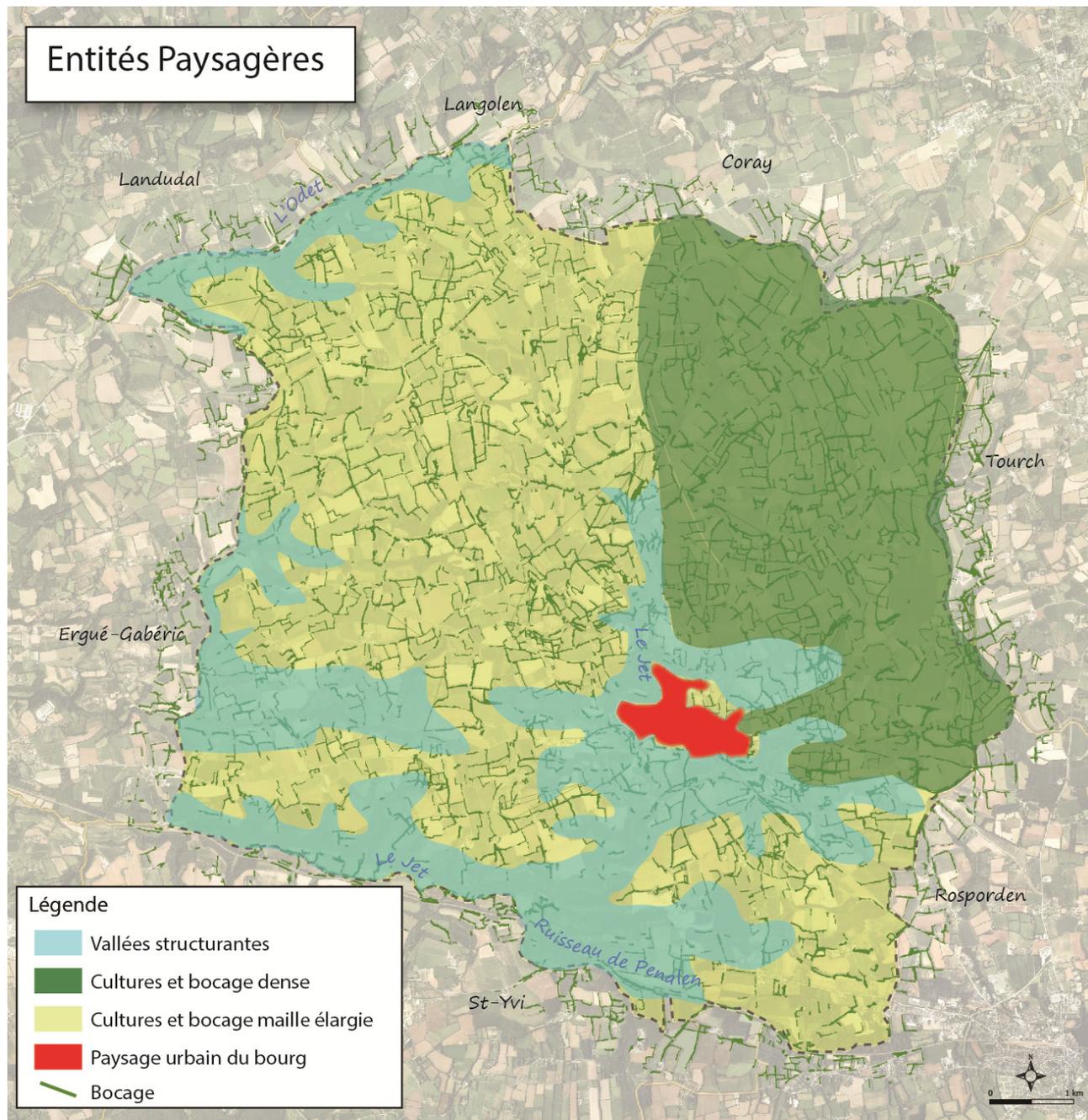
« Cette unité est composée de vallées assez ouvertes avec un bocage relativement présent, bien que la « maille » de ce bocage soit plus large dans la partie nord d'ELLIANT. Les pâtures, malgré l'évolution des terres labourées, sont encore nombreuses. L'habitat est très dispersé, constitué de hameaux et de fermes isolées au bout d'un chemin.

Cela produit donc un paysage très rural de campagne verdoyante harmonieuse et sans accident notable. Les points de vue et les grandes ouvertures visuelles sont rares. Il s'agit plutôt d'un paysage séquentiel et intimiste. »

3.2 Les entités paysagères communales

Sur la commune, 3 entités paysagères peuvent être définies :

- Les vallées.
- Le bocage cultivé.
- Le bourg.



Source : Orthophoto

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Mars 2016

Les vallées principales

Elles se décomposent en deux sous-entités : la vallée du Jet et la vallée de l'Odet. Elles marquent respectivement la limite sud et la limite nord de la commune.

Vallée du Jet et ses affluents :

Ce cours d'eau est l'un des éléments majeurs de la composition du paysage Elliantais. Les vallées sont profondes et présentent un relief marqué, ce qui les rend peu accessibles, excepté au niveau du bourg.

Vallée de l'Odet et ses affluents :

Ce cours d'eau possède un débit supérieur à celui du Jet, mais sa situation, en limite nord-ouest du territoire communal, ne lui donne pas le même rôle structurant dans la composition du paysage Elliantais. Sa vallée, beaucoup plus large que celle du Jet, et moins boisée, permettant des vues lointaines sur les versants opposés de la rivière, vers Landudal et Langolen.

Au-delà de ces vallées principales, le territoire est maillé par de nombreux petits vallons.

Le bocage cultivé

Il se compose de deux sous-entités : le bocage cultivé dense et le bocage cultivé à maille élargie. Le bocage se densifie en effet du bourg vers Tournay, même s'il a malgré tout subi ponctuellement le remembrement parcellaire.

C'est un paysage agricole et de pâture. Les haies sont plutôt basses et implantées sur des talus.



Le paysage cultivé de bocage à maille élargie



Le paysage cultivé de bocage dense

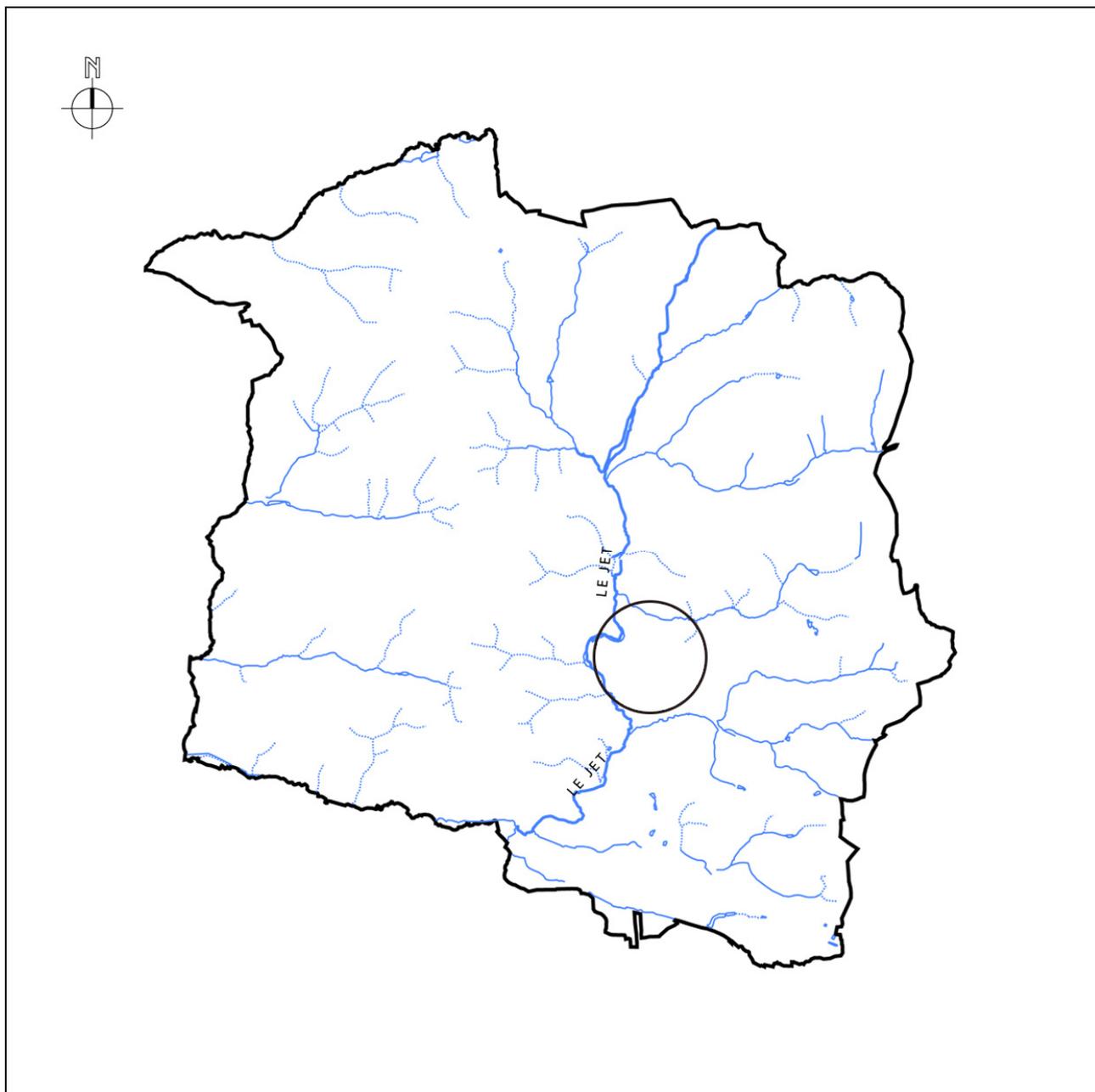
Le paysage urbain

Le bourg d'ELLIANT constitue une entité paysagère particulièrement identifiable. Le site naturel sur lequel il s'est établi le distingue. Il s'agit d'un promontoire escarpé dominant le Jet, depuis lequel la vue porte sur les alentours.

4 L'analyse urbaine, architecturale et patrimoniale

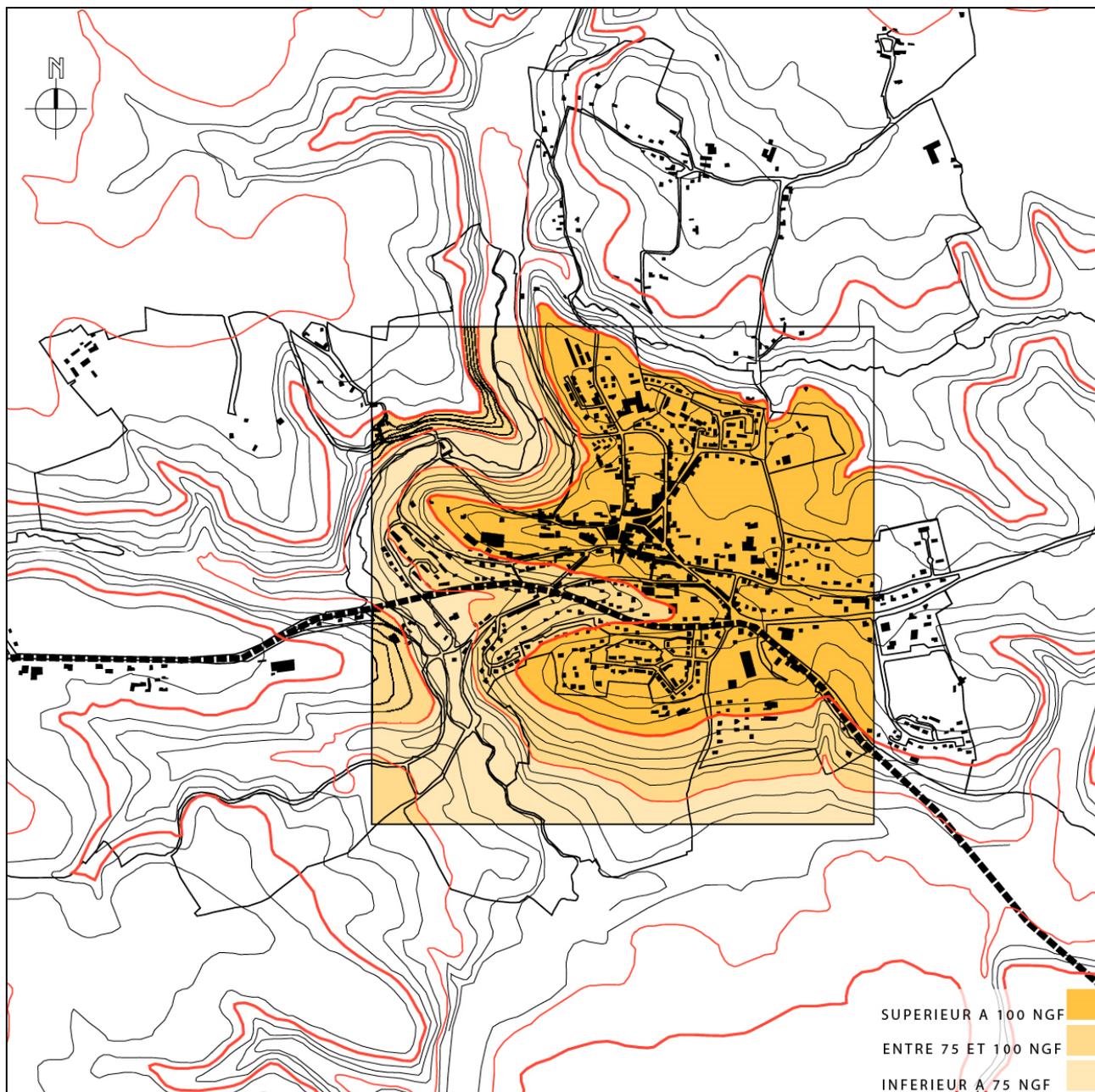
4.1 Structure de la commune

4.1.1 L'influence du paysage hydrique...



Le territoire communal est scindé en deux par l'axe que forme le Jet, du nord vers le sud. Le réseau hydrique isolé indique la contrainte naturelle que le cours d'eau du Jet engendre sur le développement de l'enveloppe urbaine (symbolisée par le cercle noir). Le lit du Jet a façonné la vallée, mouvement qui naturellement influence la topographie. La limite ouest du bourg doit ainsi composer avec cet élément naturel incontournable.

4.1.2 et topographique...



Relevé des courbes topographiques du bourg élargi

La carte montre la façon dont le bourg est implanté au vu de la topographie marquée du territoire.

La majeure partie du bourg se situe en hauteur, au-delà de la cote NGF 100 (zone indiquée en jaune soutenu).

Une partie des constructions est implantée sur un dénivelé allant de 75 à 100 NGF à l'ouest du bourg (zone indiquée en jaune moyen), il s'agit de la vallée façonnée par le Jet. Cette position spécifique engendre des implantations du bâti sur des pentes importantes.

La voie (partie du réseau viaire correspondant à l'allée de Saint-Cloud, la rue de Quimper et la route de Rosporden) indiquée en tirets noirs identifie les deux versants du bourg. On constate ainsi sur ce plan que le bourg historique, partie la plus dense en noir (versant nord), fait face à une zone bâtie plus récente et plus lâche (versant sud).



VUE DEPUIS IMPASSE MINEZ PENN AR ROZ

La masse végétale au dernier plan de la photographie indique la présence de la vallée du Jet. Les habitations sur la limite ouest du bourg sont implantées dans la zone de dénivelé marqué entre le bourg historique et la vallée. On compte une moyenne d'au moins 25 mètres entre ces deux points. Cette caractéristique engage des vues spécifiques et la notion de cinquième façade (toitures des habitations) est impliquée. La photographie depuis un point haut du bourg, impasse Minez Penn Ar Roz, témoigne de la grande visibilité des toitures. Il est important de prendre conscience de ce qui est visible. Ce qui est vu compose le paysage de la commune, les projets situés sur cette zone du bourg doivent donc être soigneusement étudiés, en dessinant ou en cachant les éléments techniques situés en toitures notamment (panneaux solaires, matériaux de couverture, blocs de climatisation...).



VUE DEPUIS LE HAMEAU DE PENNANEACH

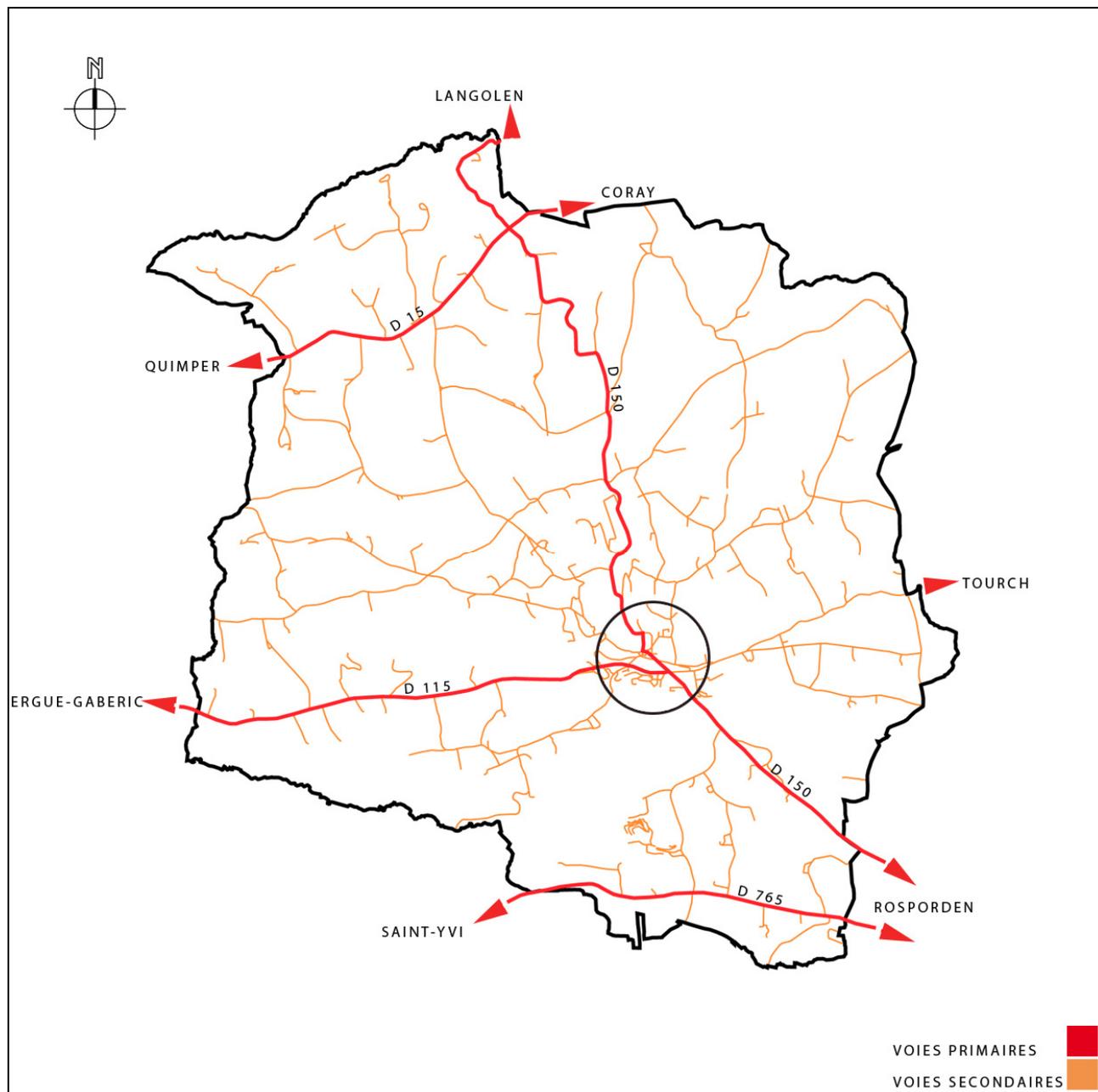


VUES DEPUIS RUE NEUVE ET DOCTEUR LAENNEC

Les photographies relevées depuis chacun des versants indique la réciprocité des vues lorsque l'on se situe sur l'un ou l'autre des versants. Depuis le hameau de Pennaneach, la lecture du bourg ancien constitué est claire et facilement identifiable par la présence du clocher. La ligne constituée par l'épannelage des toitures est continue et révèle la densité bâtie du bourg.

Les rues Neuve et Docteur Laennec, constituées de fronts bâtis ponctuellement interrompus, offrent des fenêtres sur le paysage du versant opposé. Le flanc de coteau, encore très végétalisé et planté, est ponctué par les habitations des opérations d'ensemble que sont les hameaux de Kestennou et Pennaneach.

4.1.3 Le réseau viaire

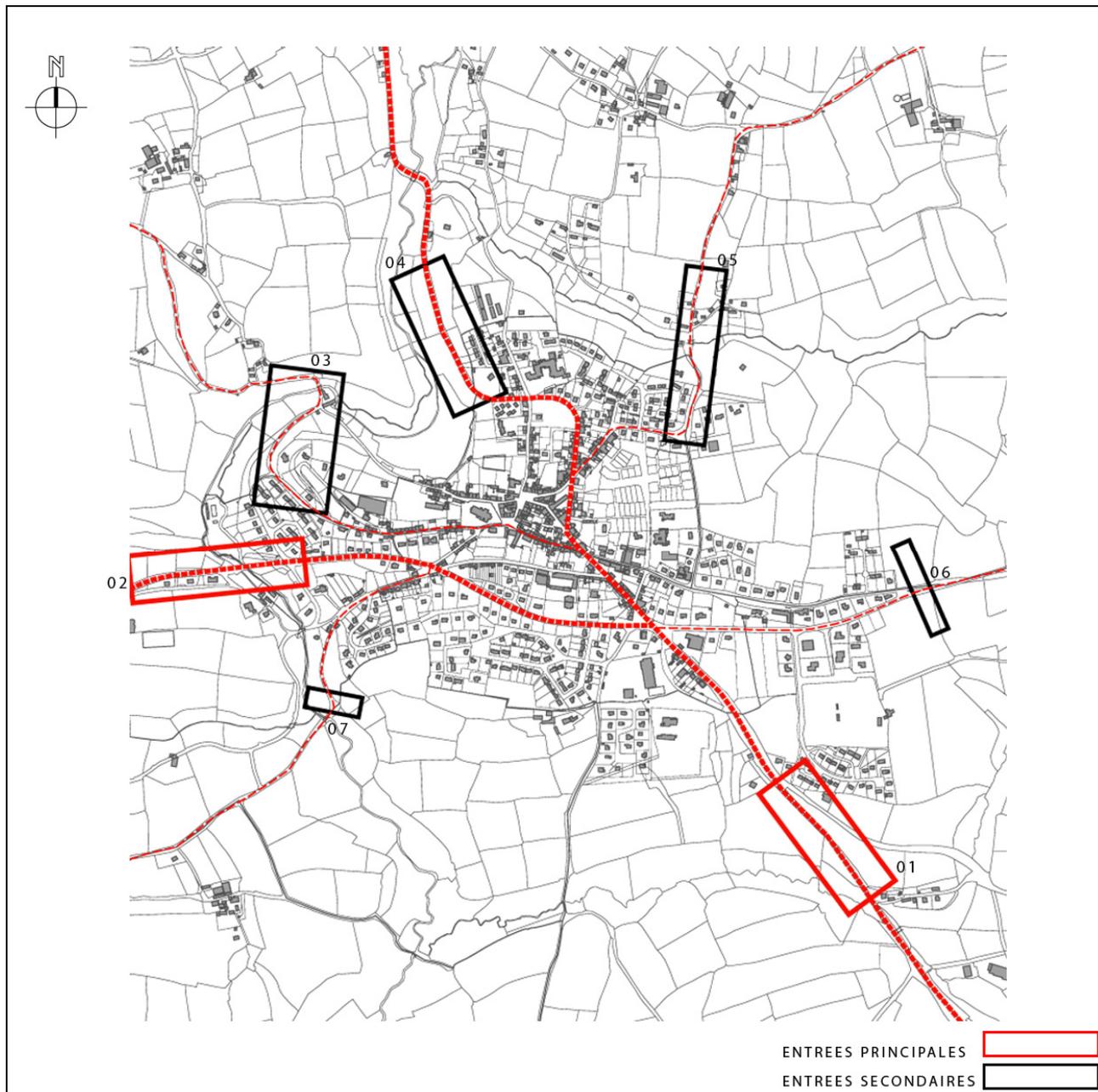


Réseau viaire actuel de la commune

Le tracé du système viaire de la commune révèle la présence de deux types de voiries, les départementales et les communales. Les voiries dites primaires, indiquées en rouge sur la carte, relient la commune et son bourg aux autres territoires avoisinants.

Les voies secondaires sont plus sinueuses. Elles maillent la commune pour desservir l'ensemble des constructions présentes dans le bourg et hors du bourg. Le bourg (symbolisé par le cercle noir) est traversé par les départementales 150 et 115. Ces voies sont aussi les axes majeurs du bourg. Leur tracé a été influencé par la topographie et le paysage caractéristique de la commune. Dans l'enveloppe urbaine, la D 115 constitue une sorte de fond de vallée tandis que la D150 suit le sens des cours d'eau d'aval en amont, du nord de la commune vers le bourg.

4.1.4 Les entrées de bourg



Cartographie des entrées de bourg

Les entrées de bourg attirent notre attention, elles sont le reflet de la commune, son identité et la nature de son urbanité. Le paysage puis l'organisation urbaine amènent, par une progression visuelle, à la compréhension des lieux. De l'extérieur vers le cœur de bourg, les entrées de ville marquent une transition. Il est nécessaire d'y songer et de les intégrer à la réflexion urbaine car elles font souvent corps avec les développements urbains récents et sont influencées par ceux-ci.

On distingue sur la commune deux types d'entrées :

- Les entrées principales sont celles les plus fréquentées et aussi celles marquées par l'urbanité la plus forte.
- Les entrées secondaires sont plus confidentielles, situées sur des axes moins empruntés.

Globalement, on observe sur les entrées d'ELLIANT des processus visuels assez long, illustrés sur la carte par des cadres longeant les voies. Divers éléments expliquent ce phénomène. Ils sont naturels ou issus de l'urbanité. Ils indiquent la présence du bourg bien en amont de l'entrée réelle au sein du bourg. Les cadres plus resserrés illustrent la notion de perception d'entrée sur un temps plus concentré. A l'inverse d'une progression longue et fragmentée, ils constituent un passage.

Une caractéristique commune des entrées de bourg d'ELLIANT est l'absence de la notion de porte urbaine, les entrées se font toutes selon une succession de séquences plus ou moins rapides et nombreuses.

Entrée principale n°1



ENTREE DEPUIS ROSPORDEN

Les photographies montrent la façon dont l'automobiliste est amené à observer une variété de signaux indiquant l'entrée de bourg. Panneau officiel, première construction, plus loin succession de signalétiques commerciales et la ligne de toits d'une opération d'ensemble sont les éléments qui constituent un panel de signes annonçant l'entrée dans le bourg. Associés, ils indiquent clairement le passage entre l'espace rural et l'espace urbain. Le début du processus d'entrée est qualitatif par la présence du bocage et l'intégration de sa construction. On peut regretter que les signalétiques situées sur les berges soient hétérogènes et non organisées.

Entrée principale n°2



ENTREE DEPUIS ERGUE-GABERIC

Cette entrée illustre le cas d'un processus qui commence avec la vue de l'église Saint-Gilles située sur un point culminant du bourg. Elle est marquée par la pente qu'elle suit. On perçoit, en la longeant, le dénivelé important depuis le sommet du bourg. Le pont franchissant le cours d'eau du Jet sur l'allée de Saint-Cloud participe à la construction du processus, son franchissement symbolisant avec qualité le passage du grand paysage au bourg.

Entrée secondaire n°3



Le premier signe d'arrivée est le panneau de signalisation indiquant la commune. La distance entre ce panneau et l'entrée réelle est importante, la faible largeur de la voie et ses abords très végétalisés ne permettent pas de comprendre que l'on est passé vers une zone urbaine. C'est en percevant la ligne d'horizon des premières habitations que l'on prend conscience de la présence du bourg. Le cheminement confidentiel prend fin avec l'arrêt des haies bocagères en bord de voies. Le paysage traversé depuis la signalétique indiquant l'entrée est caractéristique de l'identité communale et de grande qualité, la présence des premiers fronts bâtis manque d'une intégration par l'absence de traitement des limites de clôture. Un filtre végétal permettrait une transition plus douce et progressive entre le grand paysage et l'enveloppe urbaine.

Entrée secondaire n°4



Les premiers signaux indiquant l'urbanité existent avec la ponctuation des abords par la signalétique commerciale ou routière. Très discrets, ces signes prennent de l'importance quand les toitures de l'opération bâtie située en entrée de bourg apparaissent. Sur cette entrée, la visibilité de la cinquième façade (toitures) de l'opération indique le dénivelé présent entre la voie et le lieu de l'implantation du projet.

Entrée secondaire n°5

ENTREE DE STANG FLUSTIC

Après le passage du panneau indiquant la commune, la vue est tenue par une haie dense à droite tandis que le paysage reste ouvert sur la gauche. Ce temps long fait perdre la notion d'arrivée. Ensuite, un passage de voie, ponctué de différents signaux, redonne la sensation d'entrée. La dernière séquence se différencie des autres entrées du bourg par une minéralité plus forte. Les limites de propriété construites qui longent la voie et l'absence de traitement paysager de cette dernière conduisent à cette sensation. Les murs en parpaing hauts, surmontés de grillages sur la limite droite, rendent cette entrée un peu dure et froide. La présence de haies monospécifiques en limite de propriété interroge sur leur pérennité, un travail de pédagogie sur leur entretien et leur intérêt réel serait à mener.

Entrée secondaire n°6

ENTREE DEPUIS TOURCH

Le processus de cette entrée est plutôt rapide. En effet, entre la vision du panneau de signalisation et la première habitation, on comprend presque instantanément que l'on entre dans l'enveloppe urbaine de la commune. Au vu du traitement un peu succinct, ce lieu mériterait un accompagnement végétal.

Situées sur l'est du bourg, les entrées n°5 et 6 sont très distinctes des autres. En effet, la végétation (ou son absence) révèle que nous sommes sur le plateau haut de la commune. Leur processus n'est pas fractionné ou séquencé par un dénivelé important.

Entrée secondaire n°7

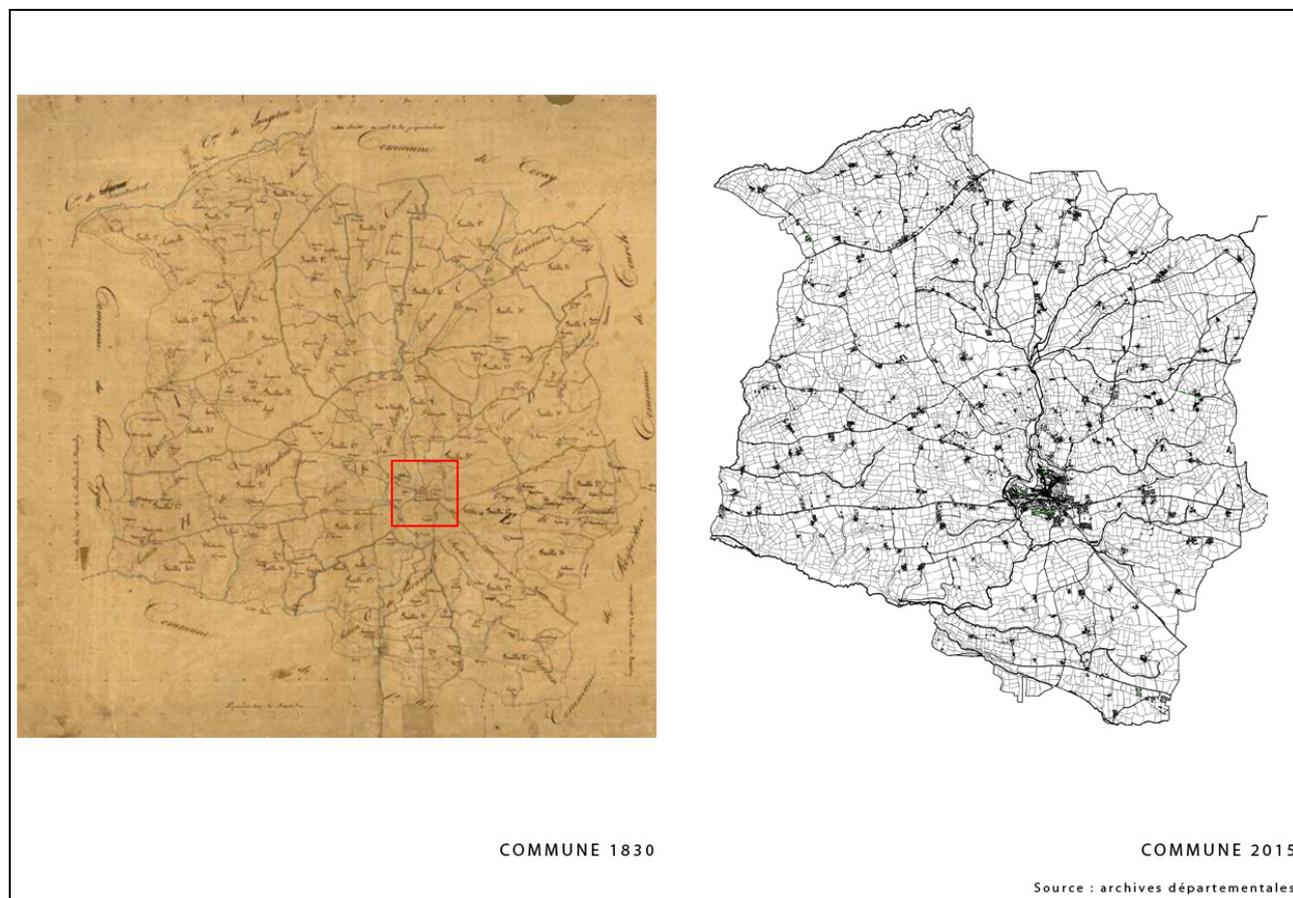
Il s'agit de la seconde entrée repérée où processus visuel et passage réel vers le bourg se font presque simultanément. Le passage couvert formé par la végétation indique le seuil de manière très qualitative. C'est au cours de son franchissement que l'on comprend l'arrivée dans l'enveloppe urbaine.

Enjeux :

- Apporter une réflexion sur ces espaces qui sont des « cartes de visite » en essayant, à chaque fois, de clarifier leur lecture.
- Limiter l'étalement urbain le long des voies d'accès à la ville.
- Penser à la lisibilité de l'entrée au niveau de Stang Flustic.
- Conforter les qualités de l'entrée depuis Ergué-Gabéric : la perspective sur l'église, le dessin des limites, le cadrage de la vue par la végétation ainsi que le franchissement du pont marquent un seuil entre grand paysage et bourg.
- Travailler sur la largeur perçue des voies et privilégier un resserrement par une végétation de type bocage.

4.2 Analyse du bourg

4.2.1 La place du bourg sur la commune



A gauche, cadastre Napoléonien de 1830. A droite, le bâti aujourd'hui.

Les cartes ci-dessus illustrent les caractéristiques historiques du territoire. La superficie et la morphologie du territoire communal sont restées telles que l'on peut les observer aujourd'hui. Le bourg s'est considérablement développé depuis presque 200 ans. On note la ponctuation homogène du territoire par les fermes et ensembles construits sur le cadastre actuel.

4.2.2 L'évolution du bourg entre 1950 et 2012



Cartes illustrant l'évolution de l'enveloppe du bourg entre 1950 et 2013

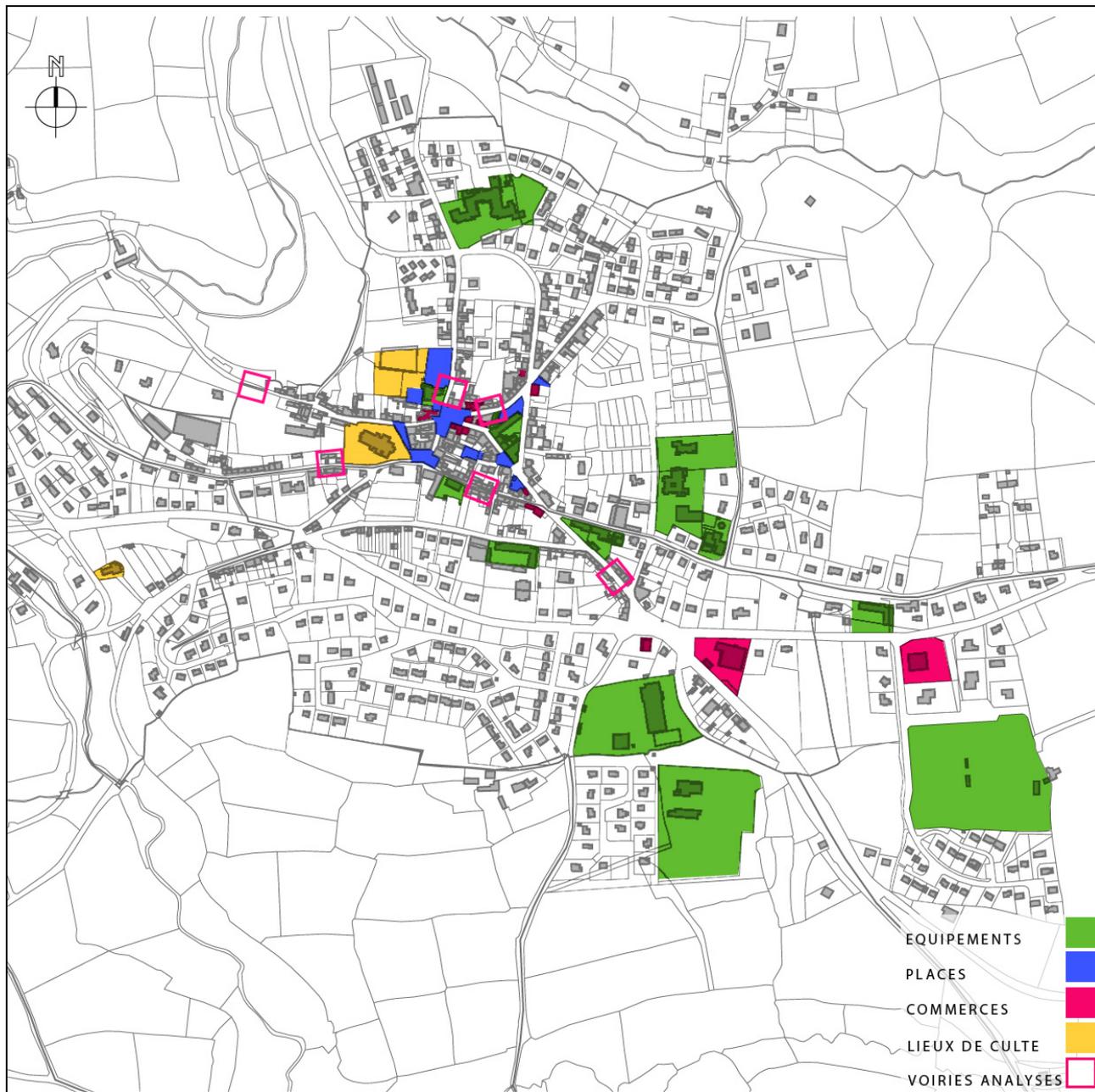
Si l'on compare l'enveloppe du bourg en 1950 à celle de 2013, on constate que le développement urbain d'ELLIANT est récent. On voit la manière dont la forme urbaine a été influencée par le cours d'eau du Jet et ses berges sur ses limites nord et ouest. Tandis qu'à l'est, la position du bourg sur le plateau conduit à un développement plus aisé des opérations de construction.

Le sud du bourg a vu sa limite repoussée pour accueillir une opération d'ensemble et un centre de formation. On observe une enveloppe urbaine très découpée. Au sud-est, le hameau de Keryannic, né d'une opportunité foncière et détaché de l'ensemble, pose la question de son intégration.

Enjeux :

- La forme urbaine globale d'ELLIANT, distendue et difficilement lisible, doit faire l'objet d'une attention particulière.
- Mettre un terme à l'urbanisation le long des routes, forte consommatrice d'espace et peu qualitative pour l'image de la commune et la qualité de vie des habitants.
- Dans la perspective des nouvelles zones à urbaniser, travailler un réseau viaire hiérarchisé.
- Connecter les différentes parties déjà urbanisées entre elles par un réseau de promenades, petites voies afin de donner une consistance plus importante au bourg.
- Créer une transition de qualité entre les espaces urbanisés et le grand paysage. Revaloriser les limites du bourg et travailler les transitions entre les tissus urbain et agricole.

4.2.3 Les espaces publics et fonctions communales



Cartographie des typologies fonctionnelles communales

Les équipements communaux (en vert sur la carte) sont essentiellement situés à distance du cœur de bourg, du fait de leur caractère gourmand en espace foncier. C'est le cas notamment du centre de formation au hameau de Lann Bleiz et du camping à proximité du hameau de Keryannic.

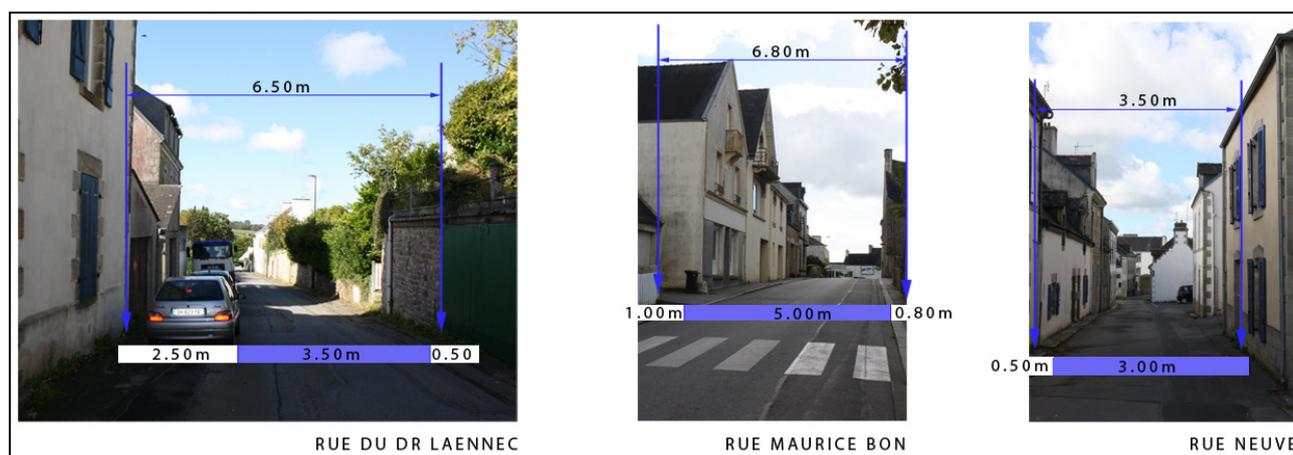
En rose, les activités commerciales, de biens ou services sont pour l'essentiel concentrées sur le cœur de bourg, à l'exception du garage et du supermarché route de Touch qui nécessite un espace de stationnement non disponible dans le centre historique. En jaune, le cimetière et l'église font partie intégrante du plan du bourg.

Les petits équipements, commerces de proximité et les places publiques sont concentrés dans le cœur historique tandis que les équipements et commerces de plus grande ampleur se situent en retrait, pour répondre aux contraintes spatiales qu'ils engagent.

A l'ouest du bourg, l'espace de loisirs et la piscine ne sont pas lisibles sur le cadrage choisi. Cependant, situés le long du Jet, ils participent à la qualité de vie au sein de la commune en proposant un lieu de promenade et de détente. Une extension de ce lieu trouve forme avec l'espace qui jouxte la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, lorsque l'on franchit l'allée de Saint-Cloud.

On note une spécificité commune des voies constituant le cœur de bourg : elles sont de faible largeur et très minérales. Les carrés disposés sur la carte indiquent les échantillons de voies qui sont présentés ci-après.

Les voies du bourg



Les voies du cœur de bourg présentent des caractéristiques communes qui confèrent à ELLIANT une atmosphère propre, constituant ainsi son identité.

De faible largeur, elles sont bordées de bâtis implantés en limite de voies avec pour la plupart une absence de trottoir. La place du piéton est rarement identifiée, rendant ainsi les déplacements parfois dangereux.

A l'inverse du paysage naturel très bocager de la commune, le cœur de bourg est extrêmement minéral, la plupart des voies de la commune ne possèdent aucun accompagnement végétal.

Les places



GRANDE PLACE



PLACE DE LA MAIRIE



PLACE DE VERDUN

PLACE DE LA LIBERTE

Ces espaces résultent pour la plupart de l'implantation du bâti et des voies. Très minérales et dédiées en majeure partie au stationnement, les places ne permettent pas au piéton une déambulation sécurisée. L'exemple du poissonnier sur la Grande Place identifie le besoin en cœur de bourg de venir trouver un lieu qui soit dédié aux piétons et petits évènements.

Les commerces



Les commerces et services de la commune sont essentiellement situés en rez-de-chaussée de constructions dans le centre ancien du bourg. C’est le cas de la boulangerie rue de Brizeux. La pharmacie et le supermarché situés route de Rosporden se détachent de l’environnement et adoptent un mode architectural très distinct de celui qui constitue l’identité du bourg.

Les équipements



Les équipements officiels et les plus anciens historiquement sont placés au sein du bâti constituant le patrimoine ancien. Les équipements les plus récents sont situés à distance du bourg et présentent des formes et styles architecturaux propres et plus contemporains. C’est le cas notamment de la maison de retraite.

Les lieux de culte dans le bourg



ENTREE DU CIMETIERE

CHAPELLE NOTRE DAME

EGLISE SAINT GILLES

Le patrimoine religieux du bourg construit une partie de l'espace public. Dans le cœur de bourg, l'église et le cimetière participent à l'espace public, le cimetière s'articule avec une aire de jeux et un cheminement menant à la salle polyvalente.

La chapelle Notre-Dame contribue à la qualité d'un espace public situé à distance du cœur du bourg. Elle se situe non loin du cours d'eau du Jet et ses abords végétalisés lui confèrent les qualités d'un lieu de promenade où il est plaisant de s'arrêter.

4.3 Analyse du bâti

4.3.1 Un bourg au développement récent



BOURG 1830



BOURG 2015

Source : archives départementales

Cadastre napoléonien et plan actuel du centre-bourg

Structure urbaine de 1830

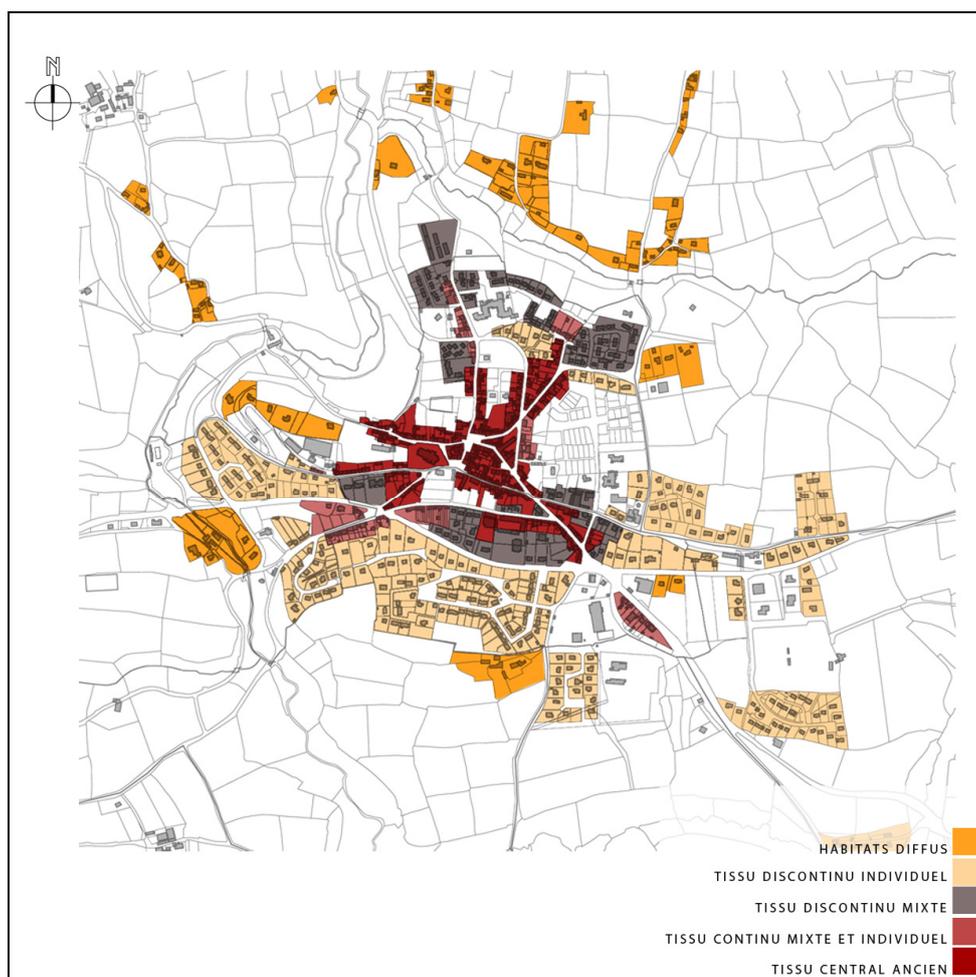
L'église, dont le parvis accueille des pierres tombales, est présente depuis la création du bourg. Sur un point culminant du bourg, l'édifice ressort du paysage par son imposant mur d'enceinte, marquant d'autant la topographie. Les voies et les autres constructions sont venues construire le bourg à un niveau inférieur, autour d'un plan « rond ». Ce plan démarre une voie conduisant vers le nord. Une autre voie se dessine en courbe, elle correspond à une ligne de crête. Les constructions de cet axe dominent la voie horizontale dessinée au sud.

Structure urbaine actuelle du centre-bourg

Le plan s'est largement étendu, on identifie clairement les deux axes majeurs existants sur le cadastre Napoléonien, la rue Saint-Gilles et la rue Neuve devenant rue du docteur Laennec vers l'ouest. La rue Pasteur est également un axe dont l'esquisse existe déjà sur le cadastre Napoléonien. Son dessin est venu se confirmer et se densifier avec notamment l'école et la caserne des pompiers.

Les constructions se sont réalisées d'abord le long des voies de communication préexistantes. Les cœurs d'îlots sont peu densifiés, occupés par des jardins. Ils constituent aujourd'hui un enjeu de renouvellement urbain intéressant pour la commune. On remarque le tracé en cœur d'îlot du projet de ZAC, le quartier de Kerhuella, venant qualifier les espaces arrières des rues Pasteur, Pierre Loti et de Bel Air.

4.3.2 Répartition et type de bâti



Localisation des différents tissus constituant le bourg

Le bâti central ancien du bourg



Le tissu ancien du bourg est traditionnellement dense et l'espace de la rue est marqué par l'implantation en limite de voie. Ce type de constructions est majoritairement concentré autour et à proximité de l'îlot que dessine les rues de Brizeux, Neuve et Pierre Loti.

Il s'agit d'une typologie de bâti allant du R+combles au R+2+combles pour les constructions les plus hautes.

Ce bâti est composé de maisons à boutiques, de petits immeubles de rapport (plusieurs logements) ou de maisons bourgeoises. La variété de ces bâtiments crée une richesse architecturale intéressante au sein du bourg d'ELLIANT.

Il convient de la conserver en prenant en compte ses spécificités de bâtiments anciens (proscrire les menuiseries PVC ou aluminium au profit de menuiseries bois, travail sur la colorimétrie...).

Impacts sur l'environnement :

Ce type de bâti utilise l'espace de manière fonctionnelle. Il présente une façade publique sur la rue, et une façade arrière ouverte sur l'espace vert privé (jardins). La mitoyenneté permet de bénéficier de l'apport de chaleur des voisins et privilégie l'intimité des espaces extérieurs à l'arrière des parcelles.

Le tissu continu mixte et individuel



Ce tissu urbain est constitué de maisons ou d'habitat en bandes. Il a été construit en même temps que le bourg constitué, mais à distance de celui-ci. Il reprend la morphologie de celui-ci mais est constitué d'éléments regroupés entre eux.

Il a été rejoint par l'urbanisation plus lâche qui s'est développée ultérieurement.

Ce tissu est intéressant car il crée des séquences plus denses dans l'enveloppe du bourg actuel. Comme pour le bâti ancien du centre-bourg, il faut protéger et respecter les caractéristiques de ces bâtiments lors de leurs restaurations ou transformations.

Le tissu discontinu mixte



On note quelques opérations de logements collectifs sur ELLIANT. Ces bâtiments reprennent une volumétrie intéressante, s'apparentant à de grosses maisons de bourg. Ils présentent une typologie en R+1+comble partiel.

Les parkings sont majoritairement aériens, créant de grands espaces d'enrobés à proximité des habitations. Les limites des espaces verts privés extérieurs interpellent. La qualité de ces espaces et l'intimité des occupants sont mises en péril par la négligence du traitement proposé.

Le tissu discontinu individuel



On note la présence d'opérations de pavillons individuels construits à partir des années 1960, marquant l'identité urbaine d'ELLIANT. Elles sont le reflet d'un modèle social et économique et ont fait l'objet d'opérations d'ensemble (procédures de lotissements).

Ces maisons sont constituées d'un niveau technique surmonté d'un niveau d'habitation. Les combles sont parfois aménagés. Les maisons sont généralement construites à distance des limites de propriété, laissant des espaces résiduels latéraux difficilement exploités.

Par rapport à la rue, elles s'implantent en retrait et sont souvent closes par un système de murets maçonnés bas.

Les enjeux par rapport à ce type de maisons sont aujourd'hui importants : elles présentent des isolations thermiques faibles et sont peu adaptées aux usages de vie actuels (dans la relation espace de vie/jardin notamment).

Afin de permettre leur évolution, il serait intéressant de :

- Permettre leur extension sur les limites latérales et l'exploitation des rez-de-chaussée en zones d'habitations.
- Favoriser l'isolation par l'extérieur et ainsi améliorer simultanément la thermique et l'attractivité esthétique.
- Autoriser les modifications de toitures afin de créer des lucarnes et fenêtres de toiture.

L'habitat diffus



On observe la présence de nombreuses maisons individuelles isolées sur leurs parcelles le long des voies, notamment à proximité des entrées de ville. C'est une urbanisation qui s'est faite au fil du temps, au gré des opportunités foncières. Ces maisons se positionnent sur de grandes parcelles et présentent des caractéristiques architecturales hétéroclites. Elles consomment un espace très important et grignotent de façon conséquente les terres agricoles.

Il s'agit d'un bâti implanté en retrait important par rapport à la voirie, au centre de la parcelle. Ce bâti ne structure pas l'espace public et fonctionne plutôt en l'ignorant : l'espace public n'existe pas en dehors de la fonction de desserte de véhicules à la parcelle.

Les parcelles sont de formes variées et présentent de larges dimensions sur la voirie, augmentant ainsi significativement les linéaires de réseaux communaux (adduction d'eau, EDF, télécom).

Les jardins situés autour des maisons sont morcelés et préservent peu l'intimité de leurs occupants.

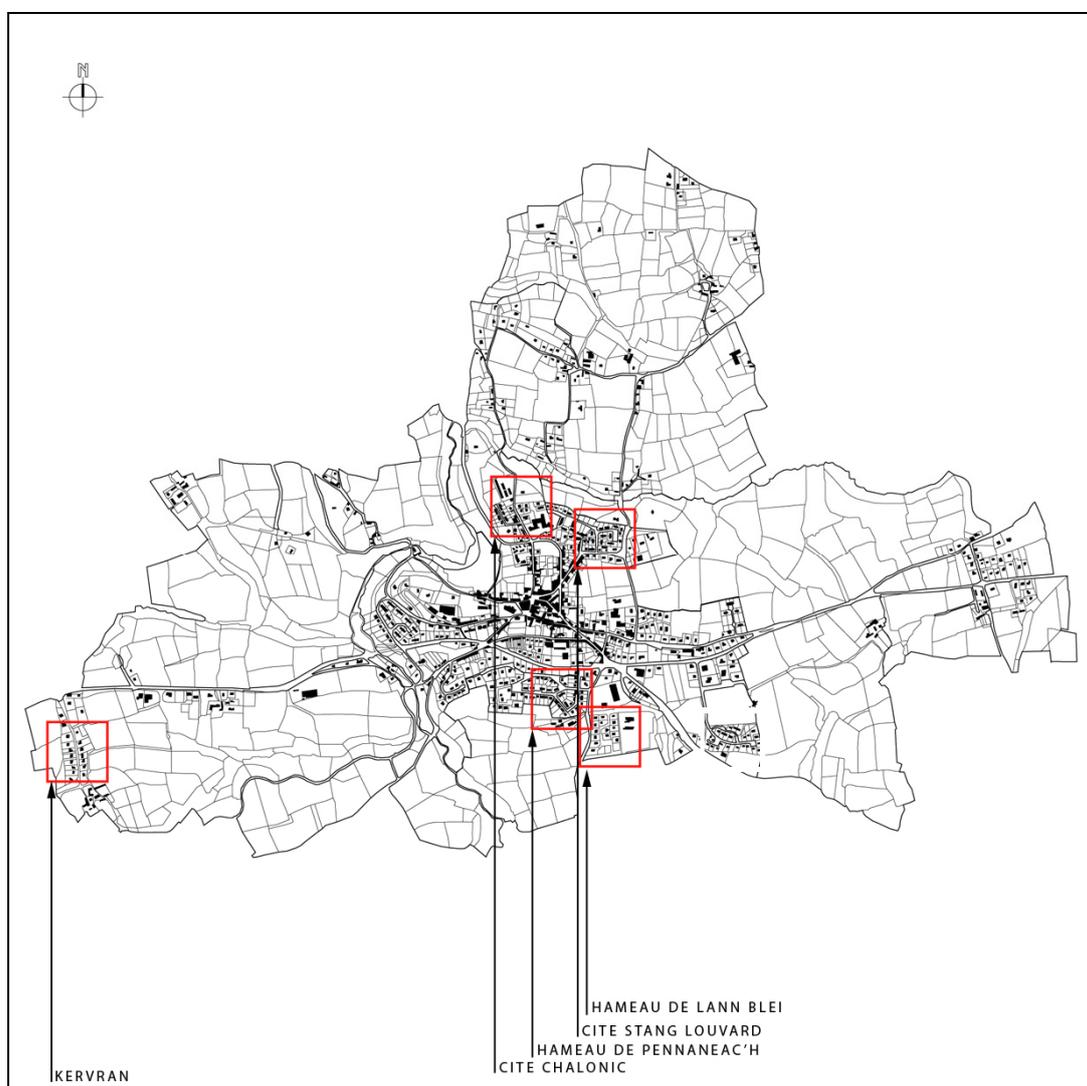
Les maisons sont de gabarits variables et sont constituées de matériaux de façades et couleurs disparates, offrant une difficulté de lecture urbaine. Ces maisons peu contextualisées dans l'environnement d'ELLIANT banalisent les paysages.

4.3.3 Opérations d'ensemble : densité et illustration

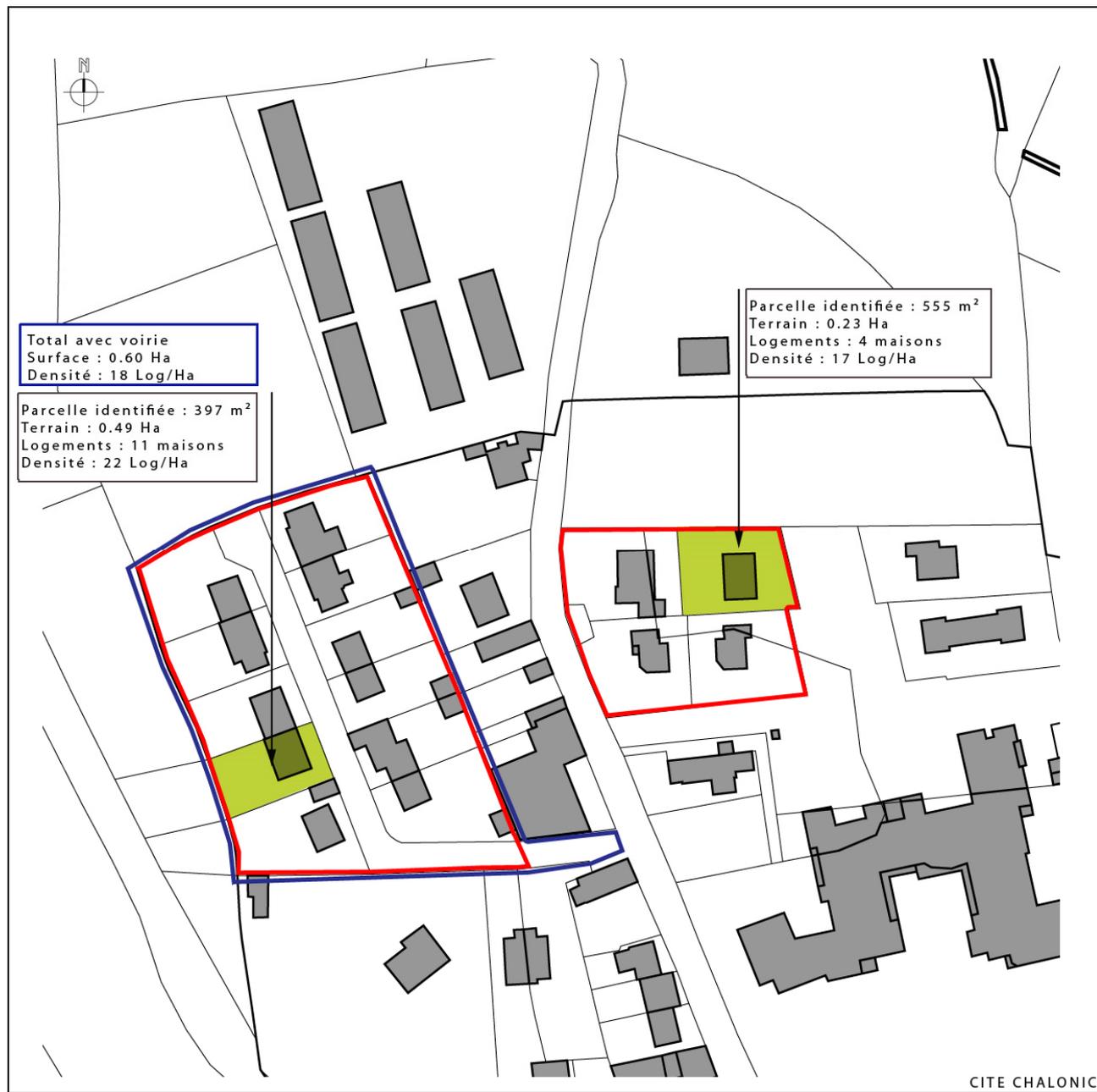
La densité constitue l'un des indicateurs de l'organisation et de l'optimisation de l'espace. Elle peut être calculée en fonction du nombre d'habitants, de bâtiments ou de surfaces construites par hectare. Une même densité peut se traduire par des formes urbaines différentes, ce qui induit des sensations distinctes entre la densité réelle bâtie et la densité ressentie.

Il s'agit ici de la densité réelle. Mais cet aspect ne recouvre qu'un volet de la notion de densité. Au-delà des chiffres, la notion de densité perçue ou ressentie est très importante car elle permet de qualifier un lieu en lui conférant ou non une identité. Des configurations urbaines denses peuvent préserver l'intimité des occupants (absence de vis-à-vis sur les espaces de jardins, entrées individualisées) et être ressenties comme des espaces aérés agréables à vivre, alors que certaines densités réelles faibles peuvent produire des espaces peu qualitatifs en matière d'usage et de paysage architectural.

Sont ici étudiés, sous l'angle de la question de la densité, plusieurs échantillons urbains d'ELLIANT.



L'enveloppe rouge étudie la densité de l'îlot hors voirie (densité nette), l'enveloppe bleue prend en considération les voiries de distribution et les espaces verts communs constituant l'ensemble de l'opération (densité brute). Pour chaque îlot étudié, il est indispensable de rapporter sa densité à la densité globale de l'opération incluant l'ensemble des espaces publics dédiés au lotissement.

Echantillon urbain n°1 : Cité Chalonic

A l'ouest, il s'agit d'une opération de lotissement dont les constructions sont jumelées, à l'exception d'un lot situé au sud. Cette opération présente une densité de 22 logements par hectare sans la voirie, et 18 logements par hectare avec la voirie. L'espace public étant simplement constitué de la voirie pour desservir les habitations, l'écart entre les densités avec et sans espace publics n'est pas très important.

L'opération étudiée à l'est n'est pas incluse dans une enveloppe avec voirie, car son étude manquerait d'objectivité. Son emplacement spécifique, face à la maison de retraite, confère à l'espace public qui l'entoure des proportions hors norme (besoin de stationnement plus important). Il est toutefois intéressant de noter que lorsqu'un espace est hybride, qu'il accueille différents programmes, l'espace public, plus généreux, peut profiter à tous.



Cité Chalonic

Issue des années 1970/1980, cette opération présente des typologies en R+1+combles au R+2+combles, avec rez-de-chaussée technique, garage, cellier, cave. L'échantillon choisi n'est pas représentatif d'une esthétique d'ensemble. En effet, chaque maison jumelée adopte un style architectural propre. Il est intéressant de voir la manière dont le bâti, observant un recul raisonnable depuis la voie, vient construire la perspective et l'espace public.

Echantillon urbain n°2 : Cité Stang Louvard

Cette opération des années 1960 dessine en majorité des maisons jumelées ou accolées. Ce type d'opération est un exemple très représentatif des opérations d'ensemble d'ELLIANT d'avant les années 1990. Quelques habitations sont isolées en milieu de parcelle, ce sont celles situées en angle.

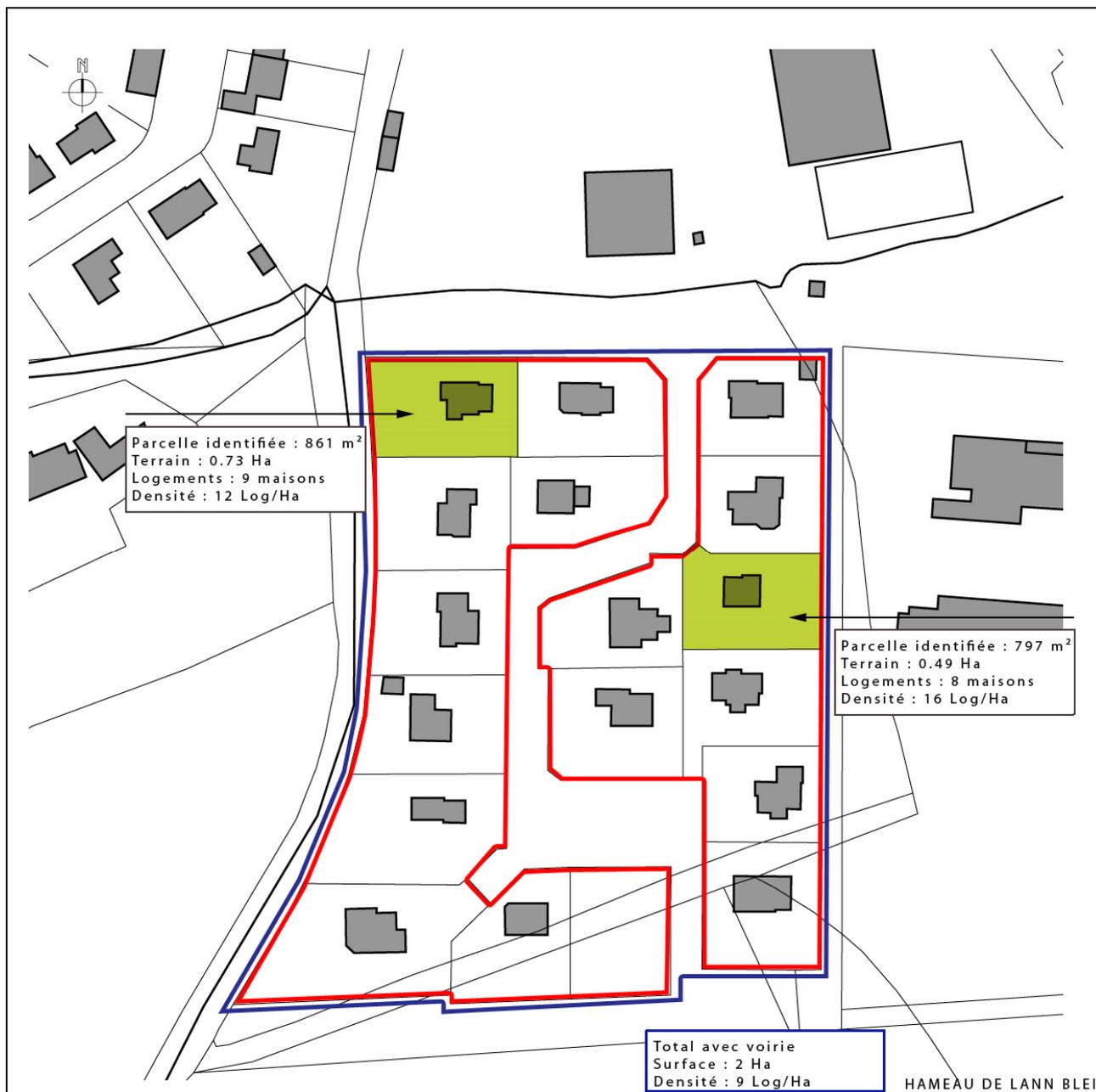
Pour des caractéristiques similaires en plan, la densité nette de cette opération est très différente : 30 logements par hectare pour l'ensemble ouest, 10 logements par hectare pour l'ensemble est. Ceci s'explique par la dimension très importante de certaines parcelles de l'ensemble est, notamment celle à l'angle sud-est.

La voirie est très large et on note la présence d'une raquette en impasse qui consomme une surface conséquente. La densité brute est finalement raisonnable, identique à l'opération précédente, car elle associe deux types d'opérations.



Si les habitations ci-dessus présentent une typologie similaire, maisons jumelées ou accolées, elles sont issues de périodes de constructions différentes. A Parc Flustic Huella, l'élévation correspond à un RDC+combles, construit dans les années 1990. A Cité Stang Louvard, on observe un R+1+combles, construit dans les années 1960.

Le traitement des limites sur rue et le recul par rapport à la voie sont différents également. A Cité Stang Louvard, le jardin visible depuis la rue est vraiment un lieu clos et dessiné tandis qu'à Parc Flustic Huella, la limite entre la voie et le seuil de garage n'existe que par le vide que laissent les haies situées de part et d'autre.

Echantillon urbain n°3 : Hameau de Lann Blei

Parmi les opérations les plus récentes d'ELLIANT, cet ensemble présente une densité très faible pour sa période de construction. La dimension des parcelles est conséquente, on observe ainsi une densité nette allant de 12 à 16 logements par hectare.

Les constructions s'implantent au milieu des parcelles. Cette implantation, très consommatrice d'espace ne permet pas de lecture homogène.

Comme sur les précédents échantillons, l'espace public identifié correspond à la voirie qui dessert les parcelles. Cette voirie constitue une surface considérable au vu de l'usage auquel elle est destinée. Par conséquent, la densité brute est très faible (9 logements par hectare), deux fois moindre par rapport aux opérations observées précédemment.



Hameau de Lann Bleiz

La particularité de cette opération réside dans le fait que son site présente un fort dénivelé amenant les constructions à s'installer en terrasse.

Les constructions observées possèdent des caractéristiques communes. Leur typologie RDC+combles avec des toitures double-pente est systématiquement associée à des volumes venant découper les façades. Ces volumes annexes viennent accueillir le garage ou agrandir une pièce de vie.

Echantillon urbain n°4 : Hameau de Pennaneac’h

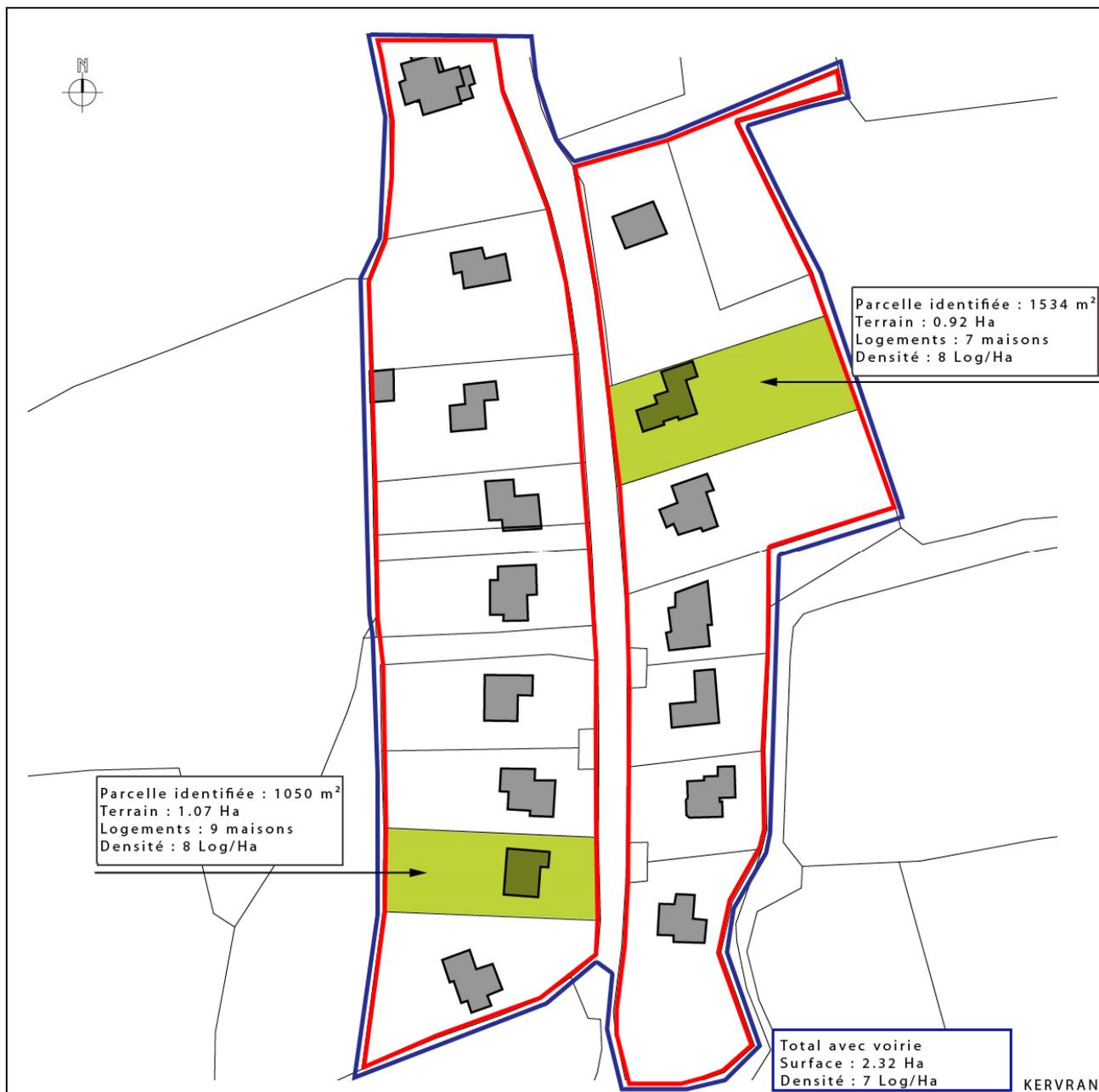


Cette opération présente une densité moyenne. La taille des parcelles varie beaucoup, allant de 466 m² à 1 187 m², ce qui explique ainsi l’amplitude des densités nettes selon les îlots étudiés, allant de 11 à 20 logements par hectare.

Ici encore, l’espace public correspond uniquement à la voirie, leurs proportions conséquentes engendrent une densité de seulement 12 logements par hectare.



Observant un retrait différent de la voie selon les parcelles, on obtient une construction de l'espace public hétérogène, sans cohérence. Cette lecture est mise en exergue par la juxtaposition de typologies variées, maisons jumelées ou isolées, élévations en RDC+combles ou R+1+combles et traitements des façades dans des coloris distincts.

Echantillon urbain n°5 : Kervran

Située hors du bourg, cette opération présente une densité très faible, la taille des parcelles est extrêmement importante. Chaque habitation est isolée sur sa parcelle et présente un plan qui lui est propre. Il s'agit plus ici d'une grappe d'habitat diffus que d'une opération d'ensemble.

On note peu de différence entre densité brute et densité nette, la voirie étant ici réduite à un « chemin » de dimension raisonnable.

Isolées, en retrait de la voie, les constructions situées à Kervran sont toutes distinctes et présentent des morphologies et un esthétisme différents. Parfois même difficiles à percevoir depuis la voie, elles fonctionnent comme des petites enceintes privées.

Enjeux :

- Anticiper la question du devenir du tissu ancien, constitutif de l'identité de la commune.
- Préserver la cohérence architecturale des constructions du tissu ancien.
- Penser à l'harmonisation des constructions à venir sur le projet du quartier de Kerhuella, notamment au niveau des couleurs de façades et de la nature des clôtures.
- Penser à l'harmonie et à la cohérence d'ensemble des habitations au sein du bourg et hors du bourg.
- Accompagner l'extension urbaine en pensant à la mise en place d'espaces verts de connexions pour les modes de déplacements doux.
- Envisager l'intégration de ces opérations au paysage en confortant le travail de plantations en limites de propriété.

4.4 Le patrimoine



La commune d'ELLIANT compte deux éléments de patrimoine classés aux monuments historiques :

- L'église Saint-Gilles dont la construction date du 17^{ème} siècle. Son clocher est protégé au titre des monuments historiques.
- Le cairn mégalithique avec dolmens de « Keringuard », datant du néolithique.

Un élément est inscrit aux monuments historiques :

- Le menhir de « Cosquer Ven », datant du néolithique.

La commune d'ELLIANT abrite également un patrimoine religieux important. La chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (située dans le bourg), les chapelles Saint-Michel, de Tréanna et Sainte-Marguerite (situées hors du bourg) illustrent la richesse de ce patrimoine.



D'autre part, ELLIANT possède un petit patrimoine, ou patrimoine vernaculaire, maillant son territoire. On entend par « petit patrimoine » l'ensemble des éléments constituant un témoignage d'hier ou d'aujourd'hui d'un mode de vie passé.

Il s'agit d'éléments variés qui n'ont pas la possibilité d'être inscrits ou classés au registre des monuments historiques. Ils sont cependant dignes d'être conservés et ont souvent été inventoriés par les services des monuments historiques.

Le qualificatif de « petit » n'est pas péjoratif, il qualifie simplement l'ensemble des éléments qui trament et donnent la richesse au territoire. Sont donc concernés par cette appellation :

- les habitations anciennes dont les fermes et certains corps de bâtiments agricoles.
- les aménagements liés à la vie quotidienne (lavoirs, puits, fontaines, sources, fours, cadrans solaires...).
- les constructions relevant d'une activité professionnelle (moulins, étables, abreuvoirs, colombiers, pressoirs...).
- les édifices motivés par une croyance, des rites ou commémorations (croix, calvaires, chapelles, menhirs...).
- le patrimoine paysager : sentiers, haies, chemins aménagés au cours du temps...

5 La gestion des ressources naturelles

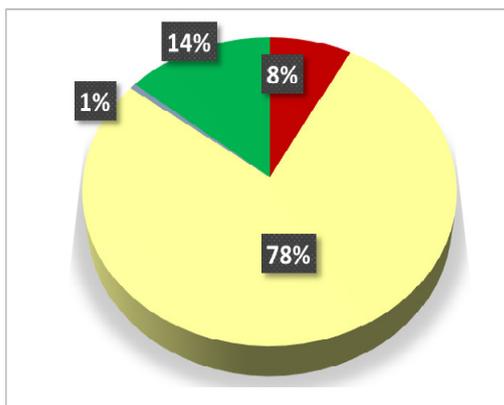
5.1 La gestion des sols

La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement.

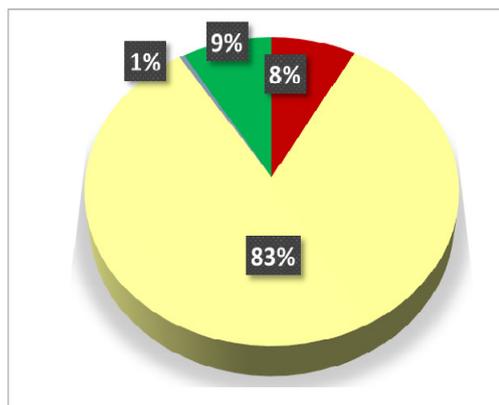
Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information géographique de référence pour 38 états européens et pour les bandes côtières du Maroc et de la Tunisie.

	Artificialisés
	Agricoles
	Milieux aquatiques
	Forêts et milieux semi-naturels

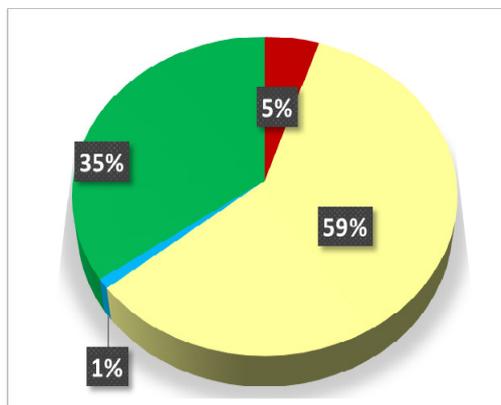
Département du Finistère



Concarneau Cornouaille Agglomération



Territoire national

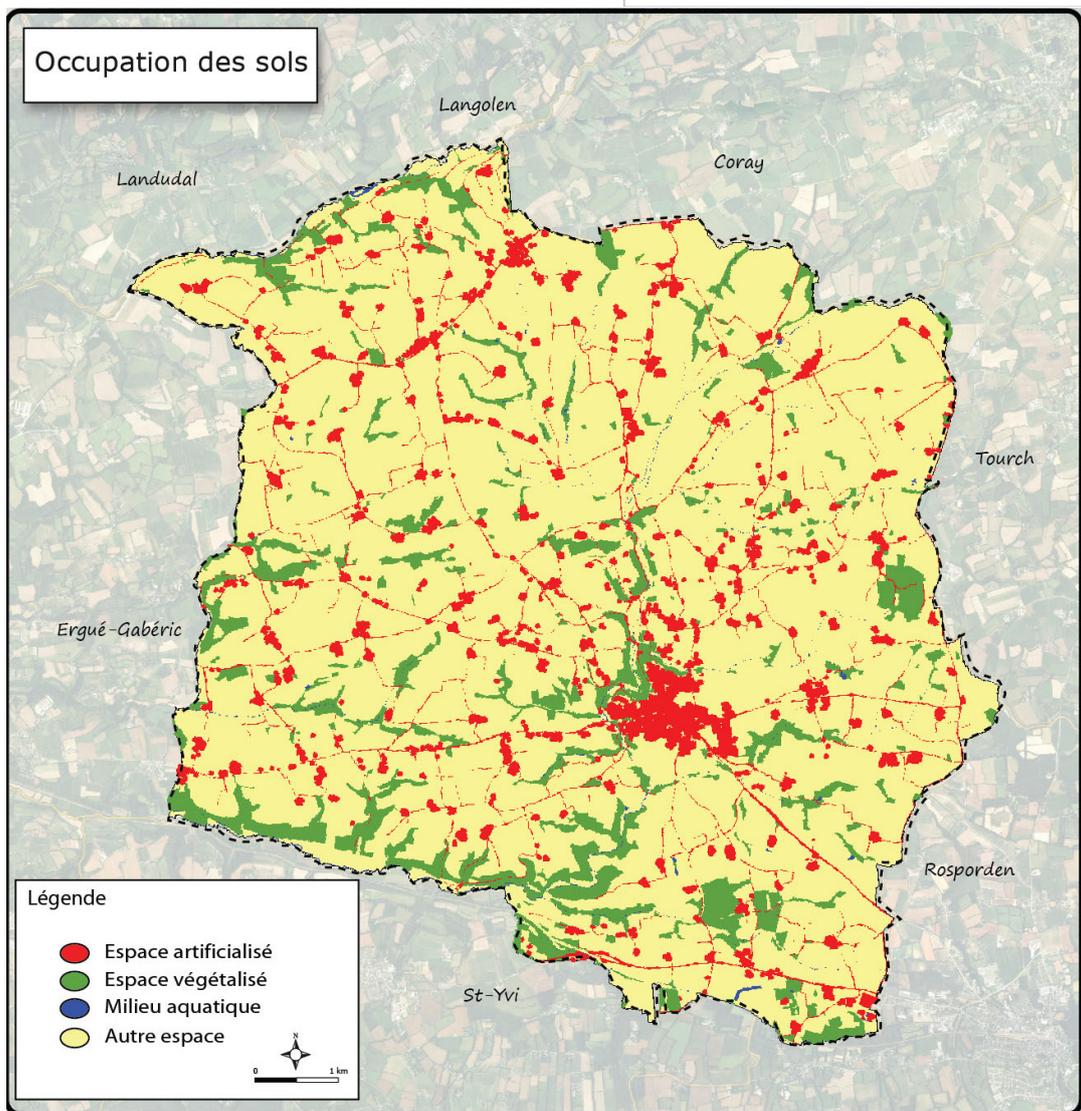
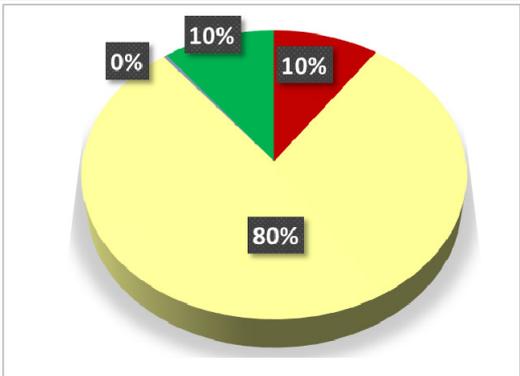


La base de données géographiques CORINE Land Cover n'est pas assez précise pour analyser l'usage des sols d'ELLIANT. Le travail suivant a donc été réalisé à partir :

- ✓ du plan cadastral.
- ✓ de photos aériennes et du Scan 25 de l'IGN.

Destination des sols d'ELLIANT	Ha
Artificialisés	681
Agricoles et autres	5601
Milieux aquatiques	23
Forêts et milieux semi-naturels	725
Total	7030

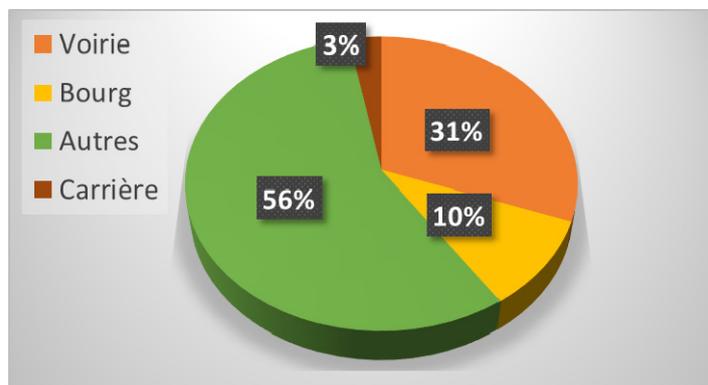
	Artificialisés (cadastre 2015)
	Agricoles et autres (cadastre 2015)
	Milieux aquatiques (cadastre 2015)
	Forêts et milieux semi-naturels (ortho 2013)



Source : Cadastre - Orthophoto

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

Les secteurs artificialisés représentent une part non négligeable de la commune. En effet, 10% d'ELLIANT ont perdu leur vocation agricole ou naturelle, soit près de **680 ha**. Cette artificialisation est concentrée majoritairement en campagne (environ 385 ha soit 56% de l'artificialisation communale). Il convient de noter que près de 31% de ces sols artificialisés le sont par la voirie (208 ha).

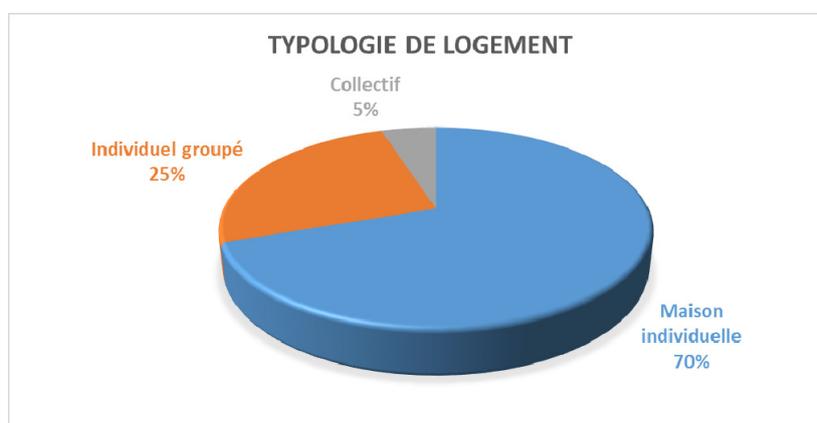
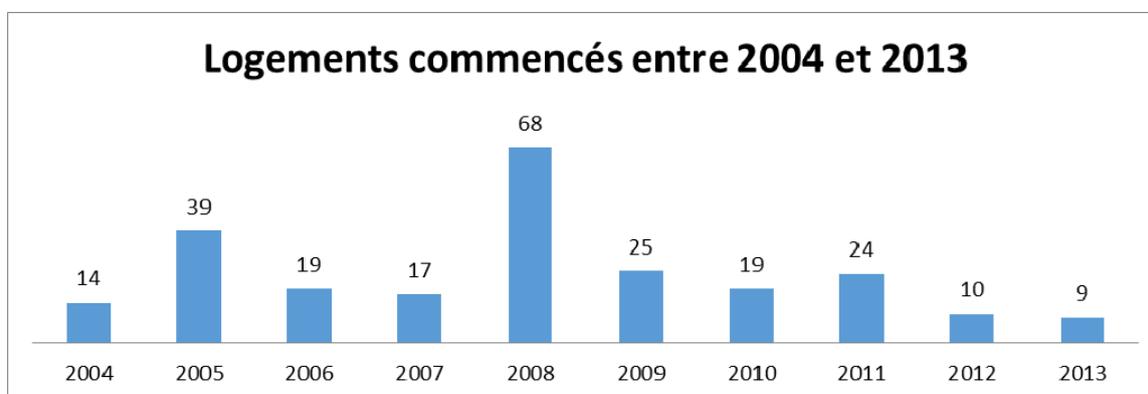


Les forêts et milieux semi-naturels sont bien représentés sur la commune et occupent 10% du territoire communal (environ 725 ha). Les boisements les plus conséquents sont situés sur des coteaux ou en accompagnement des cours d'eau.

L'activité agricole est toujours présente et couvre 80% des sols d'ELLIANT. Ce taux tend à diminuer au détriment de l'artificialisation.

Une évolution importante de l'usage des sols

La commune d'ELLIANT a enregistré une évolution non négligeable de la destination de ses sols entre 2004 et 2013. Lors de cette période, 244 logements ont été commencés (environ 24 par an), dont 70% d'habitat individuel (source SITADEL¹).



¹ Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs.

5.2 La gestion des déchets

En attente des données

5.3 La gestion de l'eau potable

En attente des données

5.4 La gestion des eaux usées

L'assainissement collectif

En attente des données

L'assainissement non collectif

En attente des données

5.5 La gestion des eaux pluviales

En attente des données

6 Les pollutions et nuisances

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets, d'infiltration de substances polluantes, ou d'installations industrielles, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque durable pour les personnes ou l'environnement.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

Il existe deux bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels :

BASOL

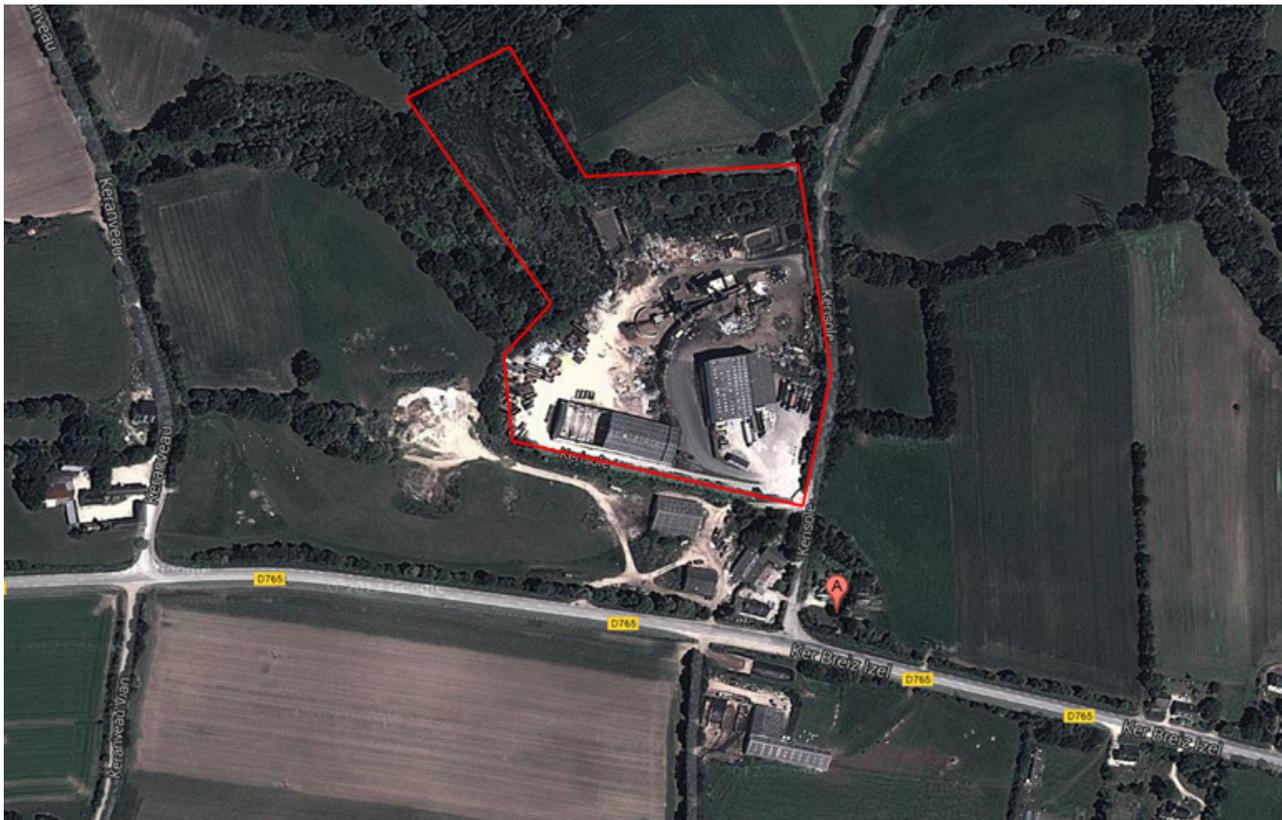
La base de données BASOL dresse l'inventaire des sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. BASOL a été renouvelée durant l'année 2000 et recense plus de 3 000 sites au niveau national. Un tel inventaire doit permettre d'appréhender les actions menées par l'administration et les responsables de ces sites pour prévenir les risques et les nuisances.

Il existe un site inscrit dans la base BASOL à ELLIANT, il s'agit du GROUPE LE FLOCH.

La société Armoricaïne de Broyage (devenue GROUPE LE FLOCH) a été autorisée à exploiter une installation spécialisée dans la récupération, le broyage et le stockage de véhicules hors d'usage ainsi que de déchets de métaux ferreux/non ferreux et d'alliages par arrêté préfectoral du 11 février 1994.

Elle a été également autorisée à disposer d'un stockage temporaire de transit de résidus de broyage automobile (RBA) issues de ses propres activités de broyage.

Lors d'une inspection, il a été constaté une activité de VHU (véhicules hors d'usages) non autorisée par arrêté.



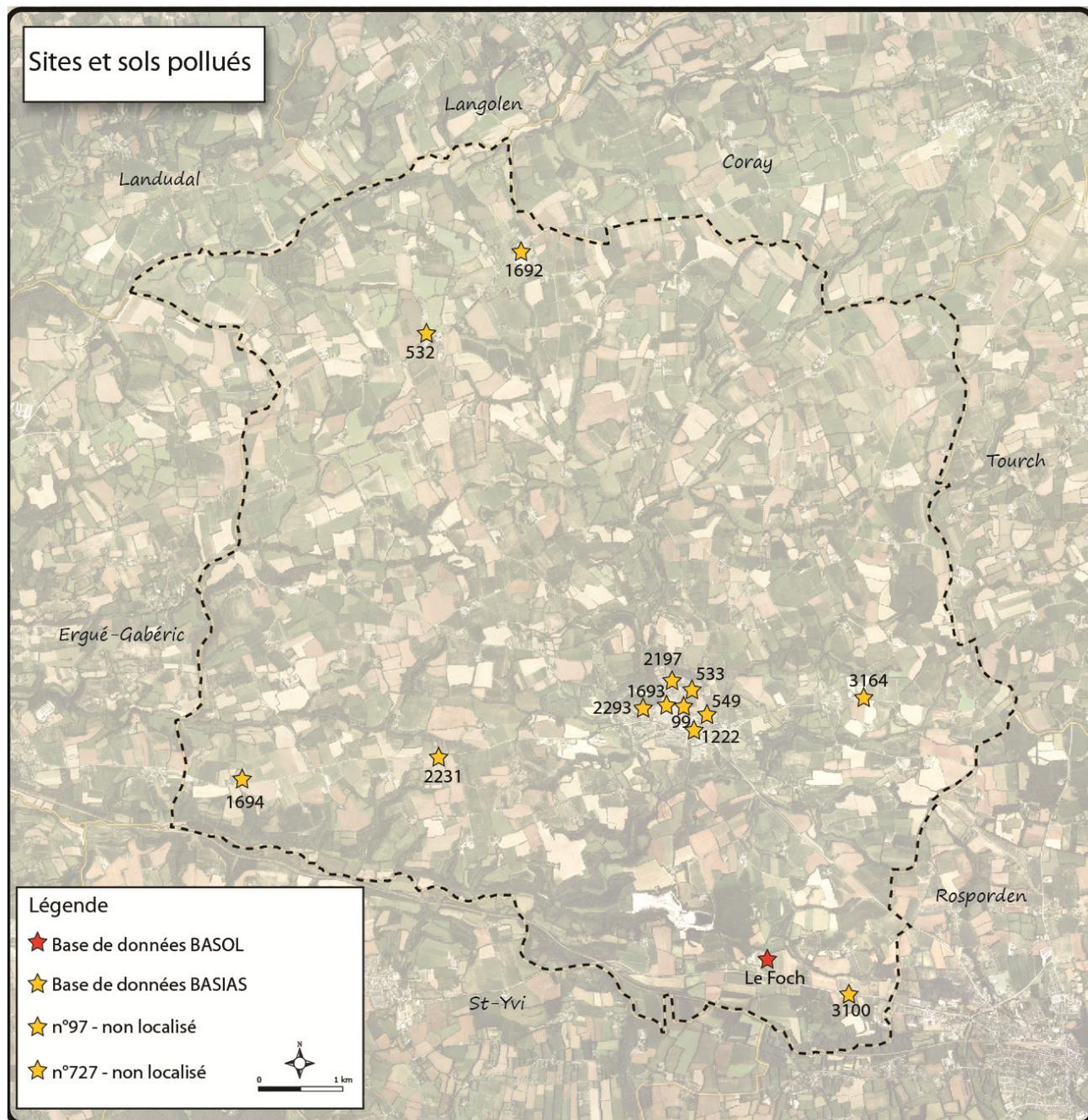
Source BASOL

BASIAS

La base de données BASIAS recense les sites industriels et de service en activité ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols. La finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbaine et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Il existe 15 sites inscrits dans la base BASIAS de la commune d'ELLIANT

Identifiant	Nom	Activité	État
BRE2900099	Pelleter	Station-service	Activité terminée
BRE2901694	Le Gall Marcel	Mécanicien agricole, station-service	Activité terminée
BRE2901692	Le Gall	Station-service	Activité terminée
BRE2900549	Taridec Jean	Garage, station-service	Activité terminée
BRE2901693	Eskenasi/Flatrès veuve	Station-service, quincaillerie	Activité terminée
BRE2900727	Commune d'Elliant	DOMB collecte de déchets non dangereux	Activité terminée
BRE2903164	Commune de Rosporden	DOMC collecte de déchets non dangereux	Activité terminée
BRE2900532	Le Doeuff Yves	Mécanicien, station-service	Activité terminée
BRE2902293	Le Reste Alain	Dépôt de 1000 tonnes maxi d'engrais en sac	Activité terminée
BRE2902231	Boure René	Atelier de réparation autos	Activité terminée
BRE2903100	Salaun Isidore	Atelier de fabrication de produits d'entretien	Activité terminée
BRE2900097	Brunou	Station-service	Activité terminée
BRE2900533	Mahé François	Garage Citroën, station-service	Activité terminée
BRE2902197	Le Corre Pierre	Charbon, Dépôt de Liquides Inflammables	Activité terminée
BRE2901222	Rannou Pierre veuve	Quincaillerie, station-service	Activité terminée



Source : BRGM

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

7 Les risques majeurs

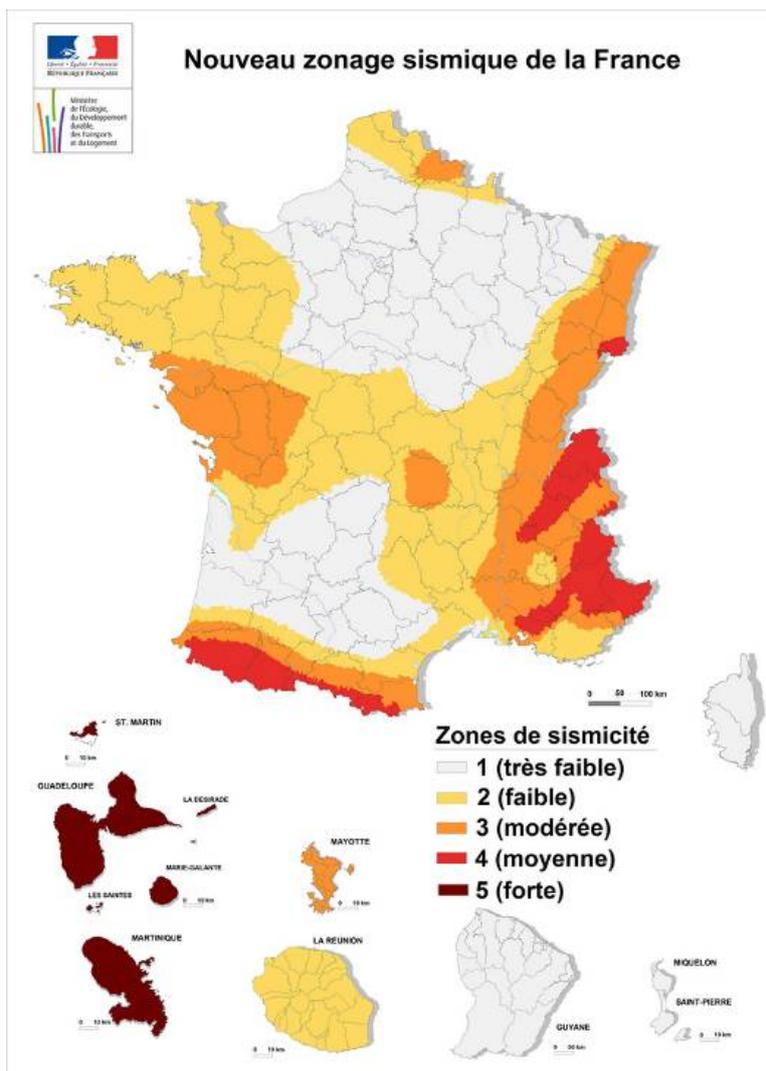
7.1 Les risques naturels

La commune d'ELLIANT a fait l'objet de 6 arrêtés de reconnaissance de l'État de catastrophes naturelles liés à :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	12/12/2000	12/12/2000	21/12/2000	22/12/2000
Inondations et coulées de boue	05/01/2001	05/01/2001	12/02/2001	23/02/2001
Inondations et coulées de boue	02/05/2011	02/05/2011	15/07/2011	21/07/2011

Le risque lié aux séismes

La commune d'ELLIANT est classée en zone 2 : sismicité faible.



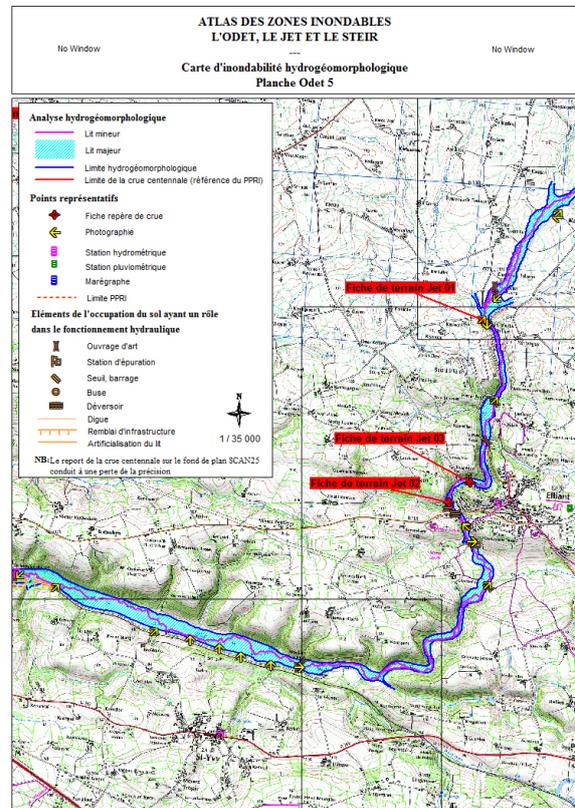
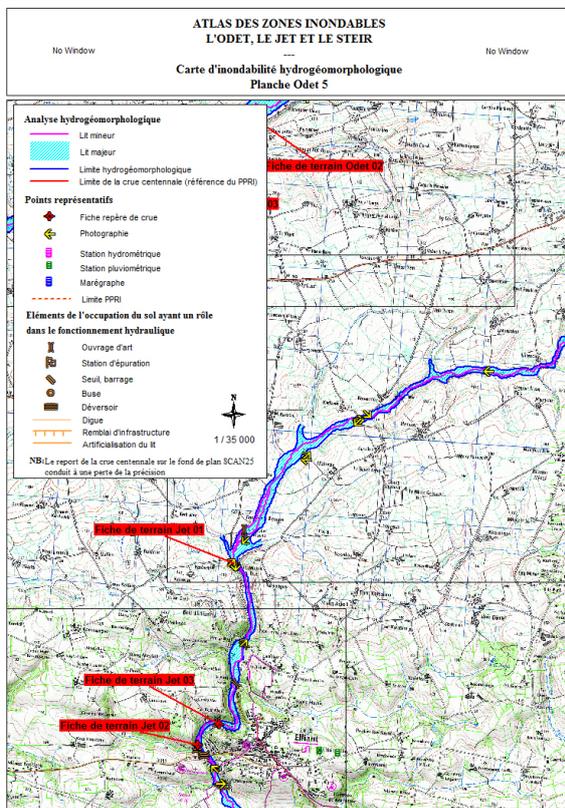
Le risque lié aux inondations

Le risque inondation représente le risque naturel le plus courant en France. Ce risque peut être accentué par l'imperméabilisation des sols, l'accélération des vitesses d'écoulement des eaux, par l'artificialisation et le resserrement des berges, ou certaines pratiques culturales et forestières.

La commune d'ELLIANT est couverte par l'Atlas des Zones Inondables (ODET JET STEIR).

Les atlas des zones inondables ne sont pas des documents règlementaires directement opposables, mais visent à améliorer la connaissance des risques d'inondation. Les objectifs poursuivis dans les zones inondables identifiées consistent à :

- limiter la vulnérabilité des biens et des personnes et assurer leur sécurité (en évitant d'installer de nouvelles constructions dans les zones les plus exposées c'est-à-dire lorsque la sécurité des personnes ne peut être garantie). Par exemple, il convient de veiller à la mise hors d'eau des planchers, à ne pas accueillir d'ERP, à assurer le caractère limité des extensions.
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues (éviter les remblais).
- sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des crues et a qualité paysagère.

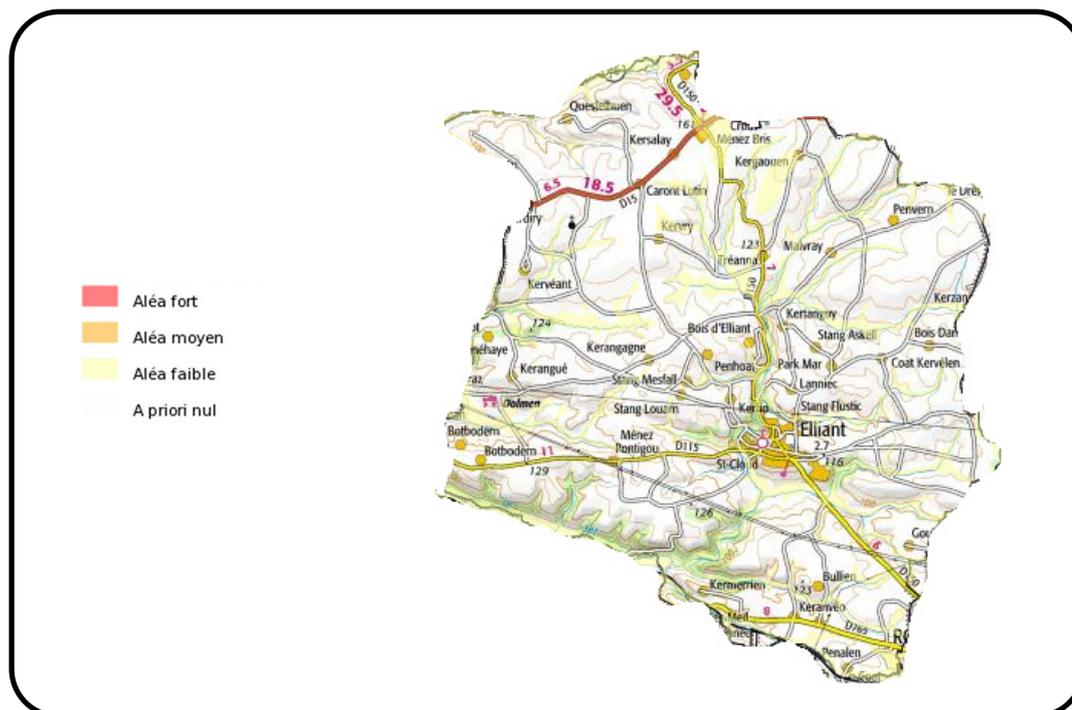


Le risque lié au titre du retrait-gonflement des argiles

L'étude concernant l'aléa retrait-gonflement des sols argileux est disponible sur le site internet www.argiles.fr.

Compte-tenu du faible niveau de sinistralité du département au regard d'autres départements et de l'absence d'aléa fort, la mise en œuvre d'un plan de prévention du risque (PPR) n'a pas été jugé prioritaire sur le département. Toutefois, la nécessité de communiquer sur le phénomène et de sensibiliser les différents acteurs concernés par celui-ci (professionnels de la construction, élus, maîtres d'ouvrages...) par de l'information préventive reste primordiale.

La commune d'ELLIANT n'est impactée par le retrait-gonflement des argiles qu'aux abords des cours d'eau et dans les petites vallées, en aléa faible.



Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux quelques principes suivants, sachant que leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur :

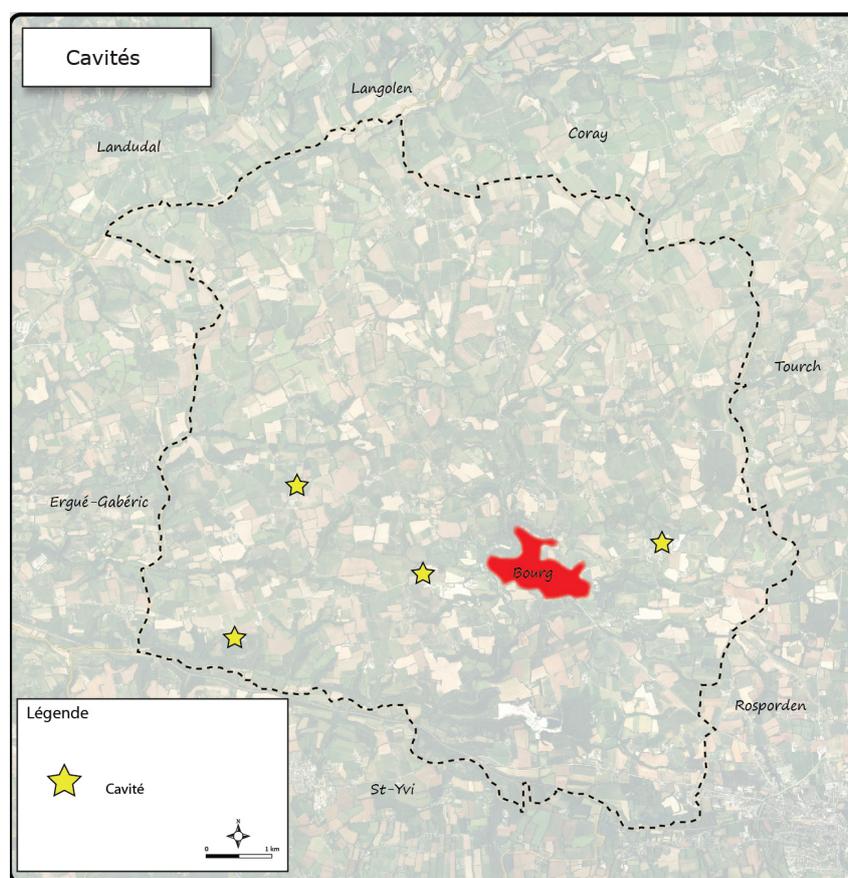
- Les fondations sur semelle doivent être suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. A titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort. Une construction sur vide sanitaire ou avec sous-sol généralisé est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.
- Les fondations doivent être ancrées de manière homogène sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.
- La structure du bâtiment doit être suffisamment rigide pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux.
- Deux éléments de construction accolés, fondés de manière différente ou exerçant des charges variables, doivent être désolidarisés et munis de joints de rupture sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.

- Tout élément de nature à provoquer des variations saisonnières d'humidité du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être le plus éloigné possible de la construction. On considère en particulier que l'influence d'un arbre s'étend jusqu'à une distance égale à au moins sa hauteur à maturité.
- Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de trottoir périphérique ou de géomembrane enterrée, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.
- En cas de source de chaleur en sous-sol (chaudière notamment), les échanges thermiques à travers les parois doivent être limités par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. Il peut être préférable de positionner de cette source de chaleur le long des murs intérieurs.
- Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.

Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)

Aucun événement n'est recensé sur le territoire d'ELLIANT, néanmoins l'inventaire départemental des cavités souterraines du Finistère (BRGM) en répertorie 4 :

BREAW0020831	Elliant 2 Quistingou	Ouvrage civil
BREAW0020849	Elliant 3 Penker-kerdenes	Ouvrage civil
BREAW0020850	Elliant 4 Rumen	Ouvrage civil
BREAW0020779	Elliant 1 Queneach Huet	Ouvrage civil



Source : BRGM

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Décembre 2015

7.2 Les risques technologiques

Les risques industriels

La loi du 30 juillet 2003 a institué un outil réglementaire : le Plan de Prévention des Risques Technologiques, visant à maîtriser l’urbanisation autour des installations classées AS, SEVESO.

ELLIANT est concernée par un PPRT compte tenu de la présence de la société Mc Bride classée SEVESO seuil haut, en raison de la quantité de gaz de pétrole liquéfié (GPL) présente sur le site.

Plan de prévention des risques technologiques

Bassin de risque	Plans	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Modifié le/ Revisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit le / Annulé le / Abrogé le
DLI	PPRt Risque industriel - Effet de surpression	05/10/2009	-	28/12/2011		-	- / -
DLI	PPRt Risque industriel - Effet thermique	05/10/2009	-	28/12/2011		-	- / -

Plan de prévention des risques miniers

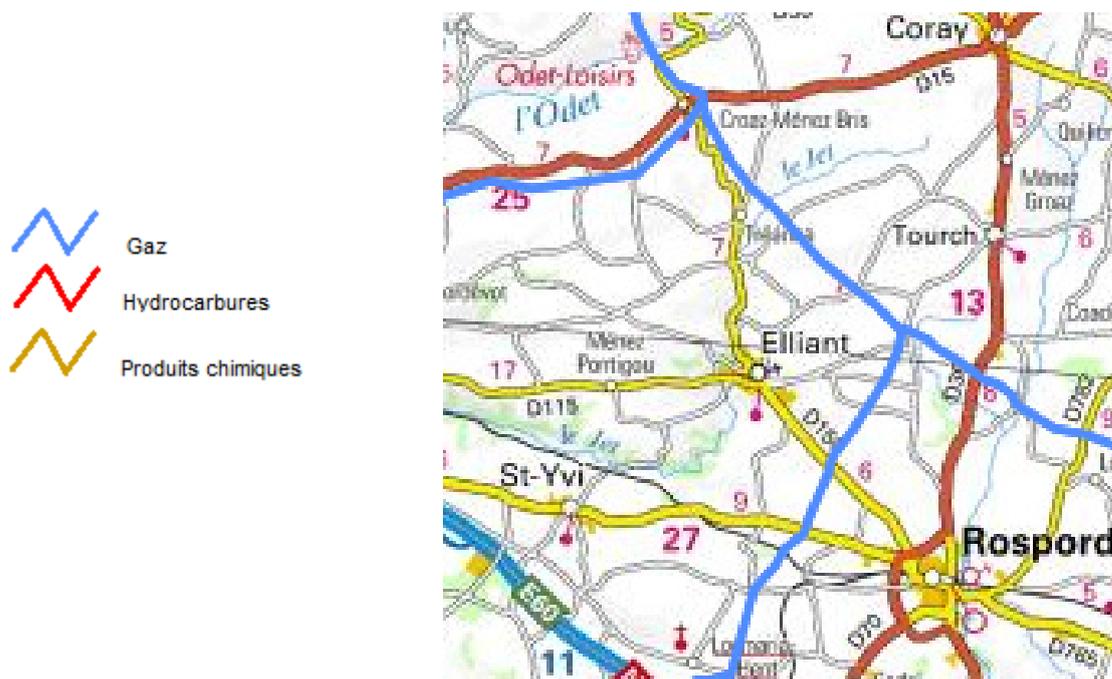
Bassin de risque	Plans	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Modifié le/ Revisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit le / Annulé le / Abrogé le
------------------	-------	-------------	------------	-------------	--------------------------	---------------------	---

Les informations sur les PPR de cette page ne peuvent servir de base pour compléter l'état des risques naturels, miniers et technologiques. Seuls les arrêtés préfectoraux, publiés sur les sites des préfectures, offrent la garantie d'exhaustivité nécessaire. Si toutefois vous constataz une erreur, merci de nous le faire savoir via ce formulaire.

Les risques liés aux canalisations de transport de gaz

L’arrêté du 4 août 2006 impose dans les zones de dangers autour de la canalisation l’interdiction de construire un ERP (pas + de 100 personnes dans les zones de danger très grave), des immeubles de grande hauteur et des installations nucléaires.

Dans l’ensemble de la zone, le transporteur doit être informé des projets d’urbanisme.



Les installations classées

Les services de l'Etat ont enregistré 25 installations classées sur la commune d'ELLIANT.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
CARRIERES BRETONNES	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
CARRIERES BRETONNES (ISDI) Elliant	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
CLECH Alexis	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
EARL DE KERANGOUARC H	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
EARL DE KERSCAO	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
EARL DES ALIZES	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
EARL DU COSQUER	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
EARL ROCH'ODET	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
JEMON JOELLE	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
KERAMBRIQUEN (EARL de)	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
KERANS (EARL de)	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
KERGOURLAY Francis	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
KERGOURLAY Frères (GAEC)	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
KEROUE PAUL	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
LANN (SCEA)	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
LE FLOCH (GROUPE)	29370	ELLIANT	Inconnu	Non Seveso
LE FLOCH (GROUPE) Elliant	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
LE ROY PAUL (Sarl)	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
LIJOUR (Scea)	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
MAGUER (EARL)	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
RANNOU JEAN-YVES	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
RHUNIC (EARL)	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
RIER (EARL DU)	29370	ELLIANT	Autorisation	Non Seveso
SCEA LE MEUR	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso
VILLENEUVE (EARL de la)	29370	ELLIANT	Enregistrement	Non Seveso